



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Apporter une réponse plus efficace aux problèmes posés par les criquets pèlerins et à leurs conséquences sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la pauvreté

Évaluation multilatérale de la campagne 2003-05 contre le criquet pèlerin

Équipe d'évaluation

L. Brader (Chef de l'équipe d'évaluation),
H. Djibo,
F.G. Faye,
S. Ghaout,
M. Lazar,
P.N. Luzietoso et
M.A. Ould Babah

Avril 2006

L'évaluation a été conduite avec le soutien financier de l'Australie, du Canada, de la Commission européenne, de la FAO, de la Finlande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Agence américaine pour le développement international des États-Unis et de la Banque mondiale.

Table des matières

	Pages
<i>PRÉFACE</i>	1
<i>Liste d'acronymes</i>	2
<i>RÉSUMÉ</i>	4
I. Introduction	24
A. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION	24
B. OBJECTIFS	25
C. APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE	25
II. Le criquet pèlerin	28
A. L'ÉNIGME DU CRIQUET PÈLERIN – UN APERÇU	28
<i>Approches de la lutte antiacridienne</i>	28
<i>Prévisions et surveillance acridiennes</i>	30
B. DE LA PHASE DE RÉMISSION À LA RECRUDESCENCE 2003-2005	30
C. DÉVELOPPEMENT DE MOYENS RENFORCÉS DE PRÉVISION ET DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN	32
<i>Moyens de lutte antiacridienne</i>	32
<i>Amélioration des prévisions acridiennes</i>	33
D. STRUCTURES ORGANISATIONNELLES DE LA LUTTE ANTIACRIDIEUNE	34
III. Planification et mise en œuvre de la campagne de lutte 2003-2005 contre le criquet pèlerin	36
A. FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE LUTTE	36
B. APPELS DE FONDS POUR FINANCER LES OPÉRATIONS DE LUTTE ET LA MOBILISATION DES RESSOURCES	37
C. OPÉRATIONS DE LUTTE ET DE SURVEILLANCE	40
D. EFFICACITÉ DES OPÉRATIONS DE LUTTE	41

E. SENSIBILISATION DU PUBLIC, COMMUNICATION ET FORMATION	43
<i>Sensibilisation du public et communication</i>	43
<i>Formation</i>	45
F. RÔLE ET ACTIVITÉS DES PAYS CONCERNÉS	46
G. SOUTIEN APPORTÉ A LA CAMPAGNE	47
H. RÔLE ET ACTIVITÉS DE LA FAO	51
<i>Gestion de projet et opérations</i>	51
<i>Fonctionnalité des procédures et des systèmes</i>	56
<i>L'ECLO en tant qu'entité fonctionnelle</i>	58
<i>Suivi et établissement de rapports</i>	58
<i>Révision des projets</i>	60
I. PRINCIPAUX ENJEUX POUR LES PAYS TOUCHÉS ET LES BAILLEURS DE FONDS	61
IV. Analyse de la campagne de lutte antiacridienne	64
A. IMPACT DE LA CAMPAGNE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LES MOYENS D'EXISTENCE DES COMMUNAUTÉS TOUCHÉES	64
B. AVANTAGES ECONOMIQUES ET COUTS DE LA CAMPAGNE	71
C. IMPACT SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT	72
D. ASPECTS INSTITUTIONNELS ET ORGANISATIONNELS	77
E. QUALITE TECHNIQUE ET ADEQUATION AUX BESOINS	80
F. EFFETS ET IMPACT DE LA CAMPAGNE DE LUTTE ANTIACRIDIEUNE	82
<i>Les communautés rurales touchées</i>	82
<i>Les pays touchés</i>	83
<i>Les bailleurs de fonds</i>	84
V. Vers une lutte antiacridienne durable	86
<i>Stratégie de lutte antiacridienne préventive à l'échelon national</i>	86
<i>Renforcement de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la Région occidentale</i>	88
<i>Les responsabilités de la FAO</i>	89
<i>Le soutien des bailleurs de fonds à la lutte antiacridienne</i>	89
<i>La mise en œuvre des campagnes de lutte antiacridiennes d'urgence</i>	90

Préface

i. La proposition d'une évaluation de la campagne 2003-2005 contre le criquet pèlerin a été formulée à la session extraordinaire du Comité de lutte contre le criquet pèlerin tenue en décembre 2004. À cette époque, personne ne prévoyait encore que la campagne en cours s'achèverait aussi rapidement. Il est néanmoins apparu indispensable d'en tirer les enseignements pour les opérations de lutte futures. Après divers débats préparatoires, l'évaluation a été officiellement adoptée en août 2005 par l'ensemble des parties prenantes. Celles-ci ayant des intérêts très divers, l'équipe d'évaluation a dû prendre en compte un spectre d'activités très large, ce qui a fini par élargir son champ de compétence.

ii. Les membres de l'équipe méritent d'être remerciés tout particulièrement pour leurs contributions inestimables à l'évaluation, et parce qu'ils ont accepté des responsabilités qui dépassent leurs prévisions initiales. Groupe hétérogène au départ, l'équipe est devenue en quatre mois un groupe aux rouages parfaitement huilés dans lequel chaque membre a contribué, en conscience et avec efficacité, à l'élaboration du rapport final. Le rapport et ses recommandations sont le véritable produit d'un travail d'équipe, adopté unanimement par les membres de l'équipe d'évaluation.

iii. L'évaluation n'aurait pas pu être réalisée sans l'appui déterminé de l'ensemble des parties prenantes. Pendant les visites de pays, au cours desquelles de nombreuses activités très diverses ont pu être menées pendant un délai très court, les différentes autorités n'ont pas ménagé leurs efforts pour fournir à l'équipe les informations nécessaires. Ces visites ont permis à l'équipe de comprendre de manière plus approfondie les différents aspects pratiques de la campagne. En particulier, les entretiens conduits avec les agriculteurs et le personnel de terrain ont montré que la campagne avait eu un retentissement beaucoup plus fort que ce que les membres de l'équipe avaient imaginé. Les pays ont essayé, dans les limites de leurs ressources, de traiter l'invasion de criquets pèlerins du mieux qu'ils ont pu.

iv. Le personnel de la FAO qui participé à cette campagne a fourni à l'équipe de nombreuses informations et idées très diverses au cours des discussions franches et très complètes qui ont eu lieu au début de l'évaluation. En outre, les questions de suivi ont toujours été traitées d'une manière efficace. Le soutien reçu du Service d'évaluation de la FAO, tant du point de vue administratif que des orientations, s'est avéré essentiel dans la gestion globale de l'évaluation. Les études sur dossier réalisées par Luisa Belli et Patrick Tesha ont énormément facilité notre travail.

v. Sans le soutien financier de certains donateurs, cette évaluation n'aurait pas pu être possible. En outre, les différents représentants des donateurs ont apporté une contribution précieuse à l'évaluation par le biais de contacts directs et d'entretiens, ainsi qu'en répondant à un large éventail de questions posées dans le questionnaire distribué par l'équipe d'évaluation. Les opinions, conclusions et recommandations exprimées dans le présent rapport ne représentent que celles de l'équipe d'évaluation, et pas nécessairement celles des parties ayant coopéré à la campagne 2003-2005 contre le criquet pèlerin.

vi. Au nom de tous les membres de l'équipe, je voudrais exprimer ma gratitude la plus sincère à toutes les personnes concernées. L'évaluation s'est avérée un véritable défi mais, grâce à l'aide apportée, nous avons pu produire un document qui, nous l'espérons, contribuera à renforcer les capacités de surveillance et de lutte contre le criquet pèlerin. Nul doute que cela constituera un grand soulagement pour les nombreux ménages africains qui seront confrontés aux invasions de criquets pèlerins sans disposer des moyens nécessaires pour y faire face.

*Lukas Brader
Chef d'équipe*

Liste des acronymes

ADB	Banque africaine de développement
AELGA	Aide au projet d'urgence antiacridiens/sauteriaux (USAID) précédemment intitulé Projet d'aide d'urgence antiacridiens/sauteriaux en Afrique
AELP	Projet d'urgence acridienne pour l'Afrique (Banque mondiale)
AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes (FAO)
AGPP	Service de la protection des plantes (FAO)
AGRHYMET	Centre Régional d'Agro-Hydro-Météorologie
CAD/OCDE	Comité d'aide au développement/Organisation de coopération et de développement économiques
CAP	Processus d'appel consolidé
CERES/LOCUSTOX	Fondation CERES/LOCUSTOX Centre de recherche en écotoxicologie pour le Sahel
CERF	Fonds central autorenewable d'urgence
CILSS	Comité Inter-États Permanent de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CLCPRO	Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale
CRC	Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale
DGPS	Système de positionnement global différentiel
DLCC	Comité de lutte contre le criquet pèlerin
DLCO-EA	Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain
DLIS	Service d'information sur le criquet pèlerin (FAO)
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
EC	Commission européenne
ECLO	Centre d'intervention antiacridienne d'urgence
EMPRES	Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEWS NET	Réseau du système d'alerte précoce contre la famine (USAID)
FPMIS	Système d'information sur la gestion du Programme de terrain (FAO)
SMIAR	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (FAO)
GIS	Système d'information géographique
GPS	Système de positionnement global
IASC	Comité permanent interorganisations

ICIPE	Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes
ICRISAT	Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides
IFAD	Fonds international de développement agricole
ONG	Organisation non gouvernementale
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
OCLALAV	Organisation Commune de Lutte antiacridienne et de Lutte antiaviaire
OSRO	Bureau des opérations spéciales de secours; projet symbole pour les projets d'urgence financés par des ressources extrabudgétaires
PCC	Poste de Commandement Central
QUEST	Équipes de Qualité, Environnement, Santé humaine des Traitements antiacridiens
RAMSES	Système de reconnaissance et de surveillance de l'environnement de Schistocerca
SWARMS	Système de gestion des alertes sur la Schistocerca
TCE	Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (FAO)
TCEO	Service des opérations d'urgence (FAO)
TCP	Programme de coopération technique (FAO)
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UNJLC	Centre des Nations Unies de logistique commune
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
WFP	Programme alimentaire mondial

Résumé

1. L'évaluation a eu lieu de novembre 2005 à mars 2006. Parmi les travaux effectués, citons les activités de planification conduites par l'équipe d'évaluation, les sessions d'information organisées par les différentes parties prenantes et les personnes directement engagées dans la campagne de lutte contre le criquet pèlerin, la collecte et l'analyse des informations communiquées par les pays et les donateurs concernés par le biais de deux questionnaires, les études de dossier ainsi que l'analyse des activités conduites par la FAO en rapport avec la campagne de lutte contre le criquet pèlerin (pour lesquelles deux consultants avaient été employés), les visites à des pays concernés par la recrudescence du criquet pèlerin en 2003-2005 et l'examen d'une série de publications relatives à l'évaluation. La recrudescence du criquet pèlerin en 2003-2005 n'ayant quasiment concerné que la région occidentale, l'évaluation et les recommandations sont donc exclusivement centrées sur cette région.

(1) FAITS MARQUANTS DE LA CAMPAGNE

2. L'équipe d'évaluation considère que les activités suivantes sont les faits marquants de la campagne 2003-2005 de la lutte contre le criquet pèlerin.
- a) Pendant un laps de temps très court, de juin à décembre 2004, une zone géographique très vaste de la région occidentale a été envahie par des populations de criquet pèlerin très denses et très nombreuses.
 - b) Si la recrudescence 2003-2005 a commencé dans la région du Sahel, il faut rappeler que, dans le passé, les essaims provenant des zones de reproduction de la région centrale situées sur le littoral de la Mer rouge et à l'intérieur du Soudan et de l'Arabie saoudite ont généralement précédé les explosions de population en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord-Ouest.
 - c) Les donateurs ont généralement considéré que la FAO ne les avait pas convenablement informés des mesures à prendre pour lutter contre l'invasion acridienne et de l'impact potentiel de cette invasion sur la sécurité alimentaire, ce qui les empêchés de réagir de manière rapide. Ce retard peut être également le signe d'un manque de confiance dans la manière dont les situations d'urgence sont traitées par les diverses parties concernées.
 - d) Selon les donateurs et les pays concernés, les coûts de la lutte auraient été inférieurs et l'impact des invasions acridiennes moindre si les interventions avaient commencé plus tôt.
 - e) La stratégie de lutte a consisté essentiellement à éliminer le plus grand nombre de criquets et à épargner les cultures et les pâturages. Les mesures adoptées dans un certain nombre de pays pour réduire l'impact des opérations de lutte sur l'environnement et la santé humaine se sont avérées inappropriées.
 - f) L'invasion du criquet pèlerin a eu de graves répercussions sur la sécurité alimentaire de plus de huit millions de personnes de la région du Sahel, pour lesquelles aucune mesure de redressement et d'assistance alimentaire n'avait été prévue initialement. Toutefois, début 2005, un appel des Nations Unies en faveur de l'Afrique occidentale a été lancé pour pouvoir financer la remise en état du secteur agricole et lutter contre les effets combinés de la sécheresse et des acridiens.
 - g) Les pays concernés ont dû supporter des coûts importants qui n'avaient pas été prévus dans leurs budgets, ce qui a réduit les ressources disponibles pour d'autres activités de développement national.
 - h) L'Algérie, la Jamahiriya arabe libyenne et le Maroc étaient bien préparés pour faire face à l'invasion et ont également fourni une aide importante aux pays du Sahel pendant la campagne, lesquels étaient en général mal préparés et incapables de lancer en temps voulu des opérations de lutte efficaces pour limiter les dégâts dans les cultures et les pâturages.

- i) L'efficacité des opérations, notamment la lutte aérienne menée pendant l'automne et l'hiver de 2004 dans l'Afrique du Nord-Ouest par l'Algérie et le Maroc, ainsi que les mauvaises conditions de reproduction du criquet pèlerin dans l'Afrique du Nord-Ouest, dues aux températures inhabituellement basses, ont entraîné un recul rapide de la recrudescence au début de 2005. Grâce à ce succès, les pays du Sahel n'ont pas connu d'autres invasions en 2005, ce qui montre que les invasions acridiennes peuvent être enrayerées au moyen de techniques actuellement disponibles.
- j) Les pays du Sahel, selon leur état d'alerte et la disponibilité des ressources, ont contribué à la campagne de lutte du mieux qu'ils ont pu. Dans tous les pays concernés, le personnel, travaillant souvent dans des conditions pénibles, a déployé d'énormes efforts pour limiter l'impact de l'invasion acridienne.
- k) L'efficacité des opérations de lutte n'a pas été la même partout, au point que les coûts de la lutte se sont échelonnés de 13 dollars EU à 200 dollars EU par hectare selon les pays.
- l) Pendant la campagne antiacridienne, plus de 13 millions de litres de pesticides ont été pulvérisés sur une superficie estimée à 12,9 millions d'hectares. Plus de 6,3 millions de litres de pesticides n'avaient pas été utilisés à la fin de la campagne. Cela est sans doute dû en partie au fait que, contre l'avis du personnel technique, des quantités supplémentaires de pesticides ont été acquises vers la fin de la campagne. Ces stocks de pesticides pourraient poser un problème d'élimination dans un proche avenir. Il aurait pu être évité s'il y avait eu une meilleure coordination et si les arrangements contractuels concernant la fourniture rapide de pesticides avaient été en place.
- m) Les donateurs ont contribué généreusement aux coûts de la campagne. Cela étant, une partie non négligeable des ressources financières n'a pas été consommée. En effet, les contributions les plus importantes des donateurs ont été versées tardivement et la campagne s'est achevée plus tôt que prévu. Ces fonds non utilisés pourraient contribuer à renforcer les unités nationales de lutte contre le criquet dans les pays de la ligne de front du Sahel.
- n) Les coûts des opérations de lutte se sont élevés au minimum à 280 millions de dollars EU. Ces coûts ont été supportés en grande partie par les pays concernés, notamment l'Algérie, le Maroc et la Jamahiriya arabe libyenne. Les bailleurs de fond « traditionnels » ont versé plus de 80 millions de dollars EU. Les donateurs traditionnels et non traditionnels ont également fourni une aide considérable aux pays touchés, à titre bilatéral. En outre, plus de 90 millions de dollars EU ont financé l'aide alimentaire ainsi que le redressement des communautés touchées par la recrudescence acridienne. Au total, les coûts de la campagne peuvent donc être estimés à environ 400 millions de dollars EU.

(2) *PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN 2003-05*

3. Les pays touchés sont responsables au premier chef de l'organisation de la campagne de lutte. Ils s'adressent à la communauté internationale des donateurs et à la FAO pour obtenir un soutien lorsqu'ils n'ont pas les moyens requis pour entreprendre les mesures de surveillance et de lutte nécessaires. La FAO et les donateurs s'efforcent de répondre à leurs demandes de manière planifiée et prioritaire. À cet égard, la FAO tient compte des directives générales des organes directeurs et de l'avis du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, ainsi que des Commissions régionales de lutte antiacridienne.

4. À l'issue de l'examen de différentes activités entreprises dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de la campagne de lutte antiacridienne 2003-05,

Il est recommandé:

1. à la FAO de définir en termes clairs les différentes catégories d'urgences et d'établir des critères pour décider quelles sont celles qui pourraient utiliser le processus d'appel consolidé dont les directives ont été publiées par le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires. Lorsqu'une urgence n'est pas considérée comme complexe, l'Organisation doit également édicter les règles spécifiques qui s'appliqueront et les faire connaître à tous ceux qui sont concernés;
2. de faire en sorte que dans les campagnes futures, dans les pays concernés, par le biais des comités appropriés, un échange d'informations efficace puisse avoir lieu entre les diverses parties prenantes engagées, afin d'éviter le chevauchement des efforts et les coûts inutilement élevés;
3. à la FAO de lancer des discussions avec les donateurs pour qu'un format commun soit adopté pour les accords de financement et les documents de projets connexes. Ces formats doivent être aussi simples et conviviaux que possible, mais suffisamment détaillés pour que les parties intéressées comprennent bien la nature des enjeux;
4. à la FAO de lancer des discussions avec les donateurs afin d'étudier la possibilité de n'avoir qu'un, voire deux, projets multidonateurs, et que ces projets soient considérés comme régionaux du point de vue de la couverture géographique, pour faciliter le traitement d'un ravageur qui ne connaît pas de frontières nationales. Une attention accrue doit être accordée pendant les négociations à la manière dont la visibilité des donateurs, les préférences, ainsi que les exigences applicables en matière de réglementations et de politiques, doivent être prises en compte dans les arrangements multidonateurs qui sont conclus;
5. à la FAO de transformer les besoins relativement spéciaux en systèmes et méthodes propres à la lutte antiacridienne et aux opérations d'urgence analogues dans lesquelles la FAO est engagée, ce qui avait déjà été recommandé par le groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin au début de mai 2005 lors de son atelier sur la planification des mesures prévisionnelles concernant la lutte antiacridienne;
6. à la Division de la production végétale et de la protection des plantes de planifier et d'établir une liste argumentée de candidats qualifiés, expérimentés et fiables pour occuper des postes d'experts dans le domaine de la lutte antiacridienne, et d'essayer de faire en sorte que leurs conditions soient connues et acceptables par la FAO;
7. à la FAO de déléguer des pouvoirs, au plus bas niveau possible, pour les activités opérationnelles, pour toute la durée de la campagne antiacridienne;
8. d'octroyer à un futur Centre d'intervention antiacridienne d'urgence une direction unique et unifiée et une délégation de pouvoirs élargie et de le reconnaître comme une entité opérationnelle, disposant de son propre code comptable, et non pas de celui du Bureau des opérations spéciales de secours (OSRO), de faciliter l'identification d'ouvertures de crédits du budget ordinaire et de crédits extrabudgétaires, mis à sa disposition par l'Organisation;
9. à la FAO de s'efforcer de présenter aux bailleurs de fonds, et dès le lancement des appels, une stratégie claire, intégrée au continuum secours/remise en état/développement, et axée non seulement sur les problèmes immédiats liés à l'élimination des criquets pèlerins, mais aussi sur des problèmes connexes touchant à des aspects humanitaires et à la protection des moyens d'existence des populations.

5. Conformément aux recommandations ci-dessus, la FAO devra prendre des mesures appropriées afin d'être bien préparée à répondre aux futures urgences acridiennes. Les unités administratives et techniques de l'Organisation, en consultation avec les parties prenantes concernées, devront établir les propositions nécessaires.

(3) ANALYSE DE LA CAMPAGNE DE LUTTE

Impact sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des communautés concernées

6. Officiellement, l'impact des invasions du criquet pèlerin est considéré comme très limité par les autorités nationales de presque tous les pays concernés. Cependant, les données collectées par l'équipe d'évaluation indiquent que ces invasions ont eu une incidence très importante sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des communautés concernées. Les campagnes de lutte ont visé essentiellement à protéger les régions à fort potentiel de production. Par conséquent, les régions dont le potentiel agricole est faible ont beaucoup souffert. En effet, les dégâts causés aux cultures ont entraîné i) des pénuries alimentaires relativement graves, ii) des fluctuations de prix brutales, iii) une disponibilité insuffisante des zones de pâturage, iv) la vente d'animaux à des prix très bas, afin de répondre aux besoins de subsistance des ménages et d'acheter des aliments pour le reste des animaux, v) une transhumance plus précoce des troupeaux (les éleveurs nomades migrent vers des herbages de meilleure qualité), vi) des conflits graves entre les éleveurs nomades en transhumance et les agriculteurs locaux concernant l'accès aux ressources, et des pressions accrues des animaux sur les zones de transhumance, et vii) une importante migration vers les zones urbaines.

7. Sur la base des informations collectées au cours des visites aux pays concernés, l'équipe d'évaluation a conclu que le nombre de personnes du Sahel ayant souffert à des degrés divers des invasions acridiennes peut être estimé à plus de huit millions, réparties de la manière suivante (Tableau 1).

Tableau 1. Nombre de personnes concernées à des degrés divers par les invasions acridiennes

Burkina Faso	500 000
Mali	1 000 000
Mauritanie	1 300 000
Niger	3 000 000
Sénégal	1 580 000
Tchad	1 000 000
Total	8 380 000

8. Les invasions acridiennes ont rendu la sécurité à long terme des populations locales encore plus incertaine car elles ont aggravé la pauvreté et la vulnérabilité des ménages vivant déjà dans des conditions très précaires, dans des régions où l'insécurité alimentaire est presque structurelle. Les invasions acridiennes ont amplifié l'impact sur les cultures de la distribution réduite et irrégulière des précipitations en 2004. Déjà touchées, mais de manière limitée, par les conditions climatiques, les cultures ont été entièrement détruites, ou presque, par le passage du criquet pèlerin. Pour réagir à cette situation et, dans certains cas, par peur que leurs animaux soient empoisonnés par les pesticides, les éleveurs nomades ont adopté la solution de la transhumance précoce.

9. En ce qui concerne l'incidence de l'invasion acridienne sur les marchés, il doit être noté que la pénurie de céréales a eu d'importantes répercussions sur les niveaux de prix, provoquant notamment une forte hausse des prix, qui a rendu ces produits inaccessibles à la grande majorité des ménages. Le mouvement inverse s'est produit pour le bétail. Le prix de l'agneau, qui oscillait entre 60 et 80 dollars EU en 2003, n'a jamais dépassé un prix moyen de 30 dollars EU. La chute brutale des prix des animaux sur le marché a entraîné une forte réduction de la valeur des troupeaux et du pouvoir d'achat des producteurs. La famine qui a sévi dans la zone pastorale du Niger en 2005 est l'un des exemples les plus spectaculaires du lien entre la chute des prix du bétail, son influence sur les revenus et la disponibilité alimentaire au niveau des ménages.

10. Complétant les travaux de l'équipe d'évaluation, une enquête a été conduite au Burkina Faso, au Mali et en Mauritanie en février/mars 2006 pour déterminer l'impact de l'invasion acridienne sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations rurales. Les enquêteurs ont sélectionné trois zones au Burkina Faso et au Mali, quatre en Mauritanie, ainsi que trente villages dans chaque pays. Les conclusions tirées sont les suivantes.

11. Les pertes causées par l'invasion acridienne en 2004 ont été évaluées à 80 pour cent de la production céréalière escomptée en 2004 dans les zones étudiées du Burkina Faso, à 90 pour cent dans celles du Mali, et à 90-100 pour cent dans celles de la Mauritanie. En ce qui concerne les cultures de légumineuses de base comme le pois à vache et l'arachide, les pertes s'élèvent à près de 85-90 pour cent de la production escomptée en 2004 dans les zones touchées des trois pays. Un tiers des pâturages ont également été perdus dans ces mêmes zones, au Mali et au Burkina Faso. Les pertes les plus importantes ont été observées en Mauritanie, où elles ont atteint 85 pour cent de la production de plantes fourragères. La majorité des ménages ont été contraints de réduire leur consommation alimentaire, et le nombre de repas quotidiens et le volume de nourriture ont diminué.

12. En 2004, les zones étudiées au Burkina Faso ont reçu une aide extérieure, notamment sous une forme alimentaire. Au Burkina Faso, dans 90 pour cent des cas, chaque ménage a reçu 140 kg de denrées alimentaires, ce qui représente 8 pour cent de son déficit alimentaire. Au Mali, 75 pour cent des ménages ont reçu en moyenne 300 kg de céréales, soit 15 pour cent de leur déficit alimentaire. En Mauritanie, 65 pour cent des ménages ont reçu en moyenne 130 kg de céréales, soit 10 pour cent de leur déficit. Bien que la saison agricole 2005 ait été relativement satisfaisante, la consommation alimentaire des ménages est restée très éloignée des niveaux existant avant l'invasion acridienne. En 2005, la consommation de céréales et de légumes vivriers a été de 10 pour cent inférieure au niveau de 2003 au Burkina Faso et en Mauritanie. La consommation moyenne de céréales a même continué à diminuer en 2005 dans les zones concernées du Mali, reculant d'environ 20 pour cent par rapport à celui du niveau de 2003. La persistance de la famine en 2005 a touché 30 pour cent des ménages au Mali et 40 pour cent au Burkina Faso, tandis que l'aide alimentaire extérieure n'était progressivement plus fournie aux villages, parce que la crise était considérée comme terminée.

13. En 2004, les dépenses moyennes des ménages pour l'achat de denrées alimentaires ont dû être multipliées par trois ou quatre selon la zone étudiée. Pour faire face à cette augmentation, les chefs de famille ont dû réduire leurs dépenses non alimentaires, notamment les vêtements, les dépenses sociales, les voyages, et parfois la santé et l'école. Parallèlement, ils se sont efforcés de trouver des compléments de revenus en migrant dans les zones urbaines pour trouver un emploi ou en développant des activités non agricoles. Ces stratégies se sont avérées insuffisantes pour couvrir le déficit alimentaire, et les éleveurs ont dû vendre une partie de leur capital, notamment leur bétail. Les femmes ont vendu leurs biens personnels, en particulier leurs bijoux; elles se sont endettées auprès d'associations de femmes, elles ont participé à des activités non agricoles et ont été contraintes de se procurer des produits alimentaires naturels pour nourrir leur famille (Burkina Faso). Pour parer au déficit alimentaire, de nombreux chefs de famille ont dû s'endetter. La Mauritanie est la plus touchée, avec 60 pour cent de ménages endettés, suivie par le Mali (45 pour cent) et le Burkina Faso (33 pour cent).

14. Les effets à long terme de l'invasion acridienne ont été identiques dans les différentes zones étudiées: départ des jeunes, accroissement de la pauvreté des ménages, réduction de la main-d'œuvre agricole et augmentation de l'insécurité alimentaire. L'importance relative des différents types d'impact varie selon les pays et les zones étudiés. Le départ des jeunes est perçu dans toutes les communautés villageoises comme l'impact le plus important de la crise de 2004.

15. En général, au début de 2006, moins de 10 pour cent des ménages avaient reconstitué leur cheptel. Plus de 50 pour cent des ménages au Burkina Faso, 30 pour cent au Mali et 40 pour cent en Mauritanie n'avaient pas été en mesure de rembourser les dettes contractées en 2004. De 10 à 20 pour cent des ménages ont été à ce jour capables de reconstituer leurs réserves de céréales. La sécurité offerte par le bétail dans le cas d'un problème grave s'est amoindrie, laissant les ménages encore plus vulnérables aux crises futures.

16. Les conséquences de la crise étant encore visibles en 2006, seule une aide durable peut ralentir la dégradation de la situation socioéconomique de nombreux ménages. Cependant, comme l'a remarqué l'équipe d'évaluation, compte tenu de la maigre attention accordée aux aspects socioéconomique de l'impact de la campagne de lutte contre le criquet pèlerin, l'aide apportée jusqu'ici n'a pas toujours été ciblée d'une manière adéquate et satisfaisante.

17. Au vu de ce qui précède,

La mission d'évaluation a recommandé que:

10. les pays touchés adoptent des stratégies de nature à garantir que les opérations de lutte antiacridienne se déroulent à la fois dans les zones à fort potentiel de production et dans celles à faible potentiel de production, où l'agriculture est généralement pratiquée par des agriculteurs aux ressources très limitées.

Avantages économiques et coûts

18. Le coût total de la campagne de lutte 2003-2005 contre le criquet pèlerin, y compris l'aide alimentaire et les projets de réhabilitation, s'est élevé à près de 400 millions de dollars. Aucun des pays concernés n'a procédé à une collecte systématique des données concernant les cultures et les pâturages préservés par les opérations de lutte. La campagne a réussi à protéger les moyens d'existence des certaines communautés concernées: dans certains cas, l'analyse comparée du coût et des avantages montrent un rapport de 1 à 1,5. L'équipe d'évaluation n'a pas eu les moyens de réaliser une étude macroéconomique approfondie de la campagne. Elle a néanmoins essayé d'en évaluer l'impact socioéconomique au niveau de la communauté.

19. Aux fins du calcul du rapport coûts-avantages des futures campagnes de lutte antiacridienne,

La mission recommande que:

11. les pays concernés mettent sur pied des mécanismes permettant d'estimer dans leur ensemble les avantages de la campagne de lutte antiacridienne (valeur de la production sauvée et avantages additionnels);
12. les structures nationales compétentes soient associées à la collecte des données requises et à l'établissement des estimations relatives aux avantages de la campagne de lutte antiacridienne (services des statistiques agricoles, etc.).

Impact sur la santé humaine et animale et l'environnement

20. Pendant la campagne 2003-2005, comme dans les campagnes antiacridiennes précédentes, les traitements chimiques ont été le moyen le plus utilisé, sinon le seul, pour lutter contre les invasions de criquet pèlerin. Par rapport aux campagnes précédentes, cette campagne a mis l'accent sur la santé humaine et animale et sur les questions d'environnement. Toutefois, les conséquences négatives des pesticides utilisés n'ont pas été toujours faciles à déterminer. Il existe des écarts entre les chiffres officiels et les informations collectées dans les zones traitées, mais en l'absence de suivi régulier et actualisé de ces impacts, il n'a pas été possible d'obtenir des données fiables.

21. Les unités de lutte antiacridienne des pays du Maghreb et en Mauritanie ont généralement été en mesure d'assurer la protection et la surveillance médicales des spécialistes engagés dans la lutte contre le criquet pèlerin. Dans les pays du Sahel, les membres du personnel des services de protection des végétaux ayant participé aux opérations de lutte antiacridienne n'ont, pour la plupart, pas subi de tests d'évaluation du taux de cholinestérase avant le début de la campagne, mais ces tests ont généralement été effectués après. Cependant, sans la disponibilité d'une référence de prétraitement, il devient aléatoire de déterminer les effets éventuels d'une contamination due à des pesticides sur le niveau de cholinestérase.

22. Pour réduire les risques qui pèsent sur la sécurité et le bien-être des populations et garantir la protection de l'environnement,

La mission d'évaluation recommande que, dans les pays concernés:

13. les capacités des professionnels de l'environnement et de la santé soient renforcées par le biais de formations axées sur la compréhension et l'application des normes de qualité, des procédures et réglementations relatives à l'environnement et des mesures de précaution, de réduction et d'atténuation et que les professionnels de l'environnement et de la santé disposent des moyens logistiques et financiers nécessaires pour procéder à des tests de qualité et à des inspections sur le terrain;
14. les agents chargés de l'utilisation des pesticides soient formés et sensibilisés, afin de bien comprendre et d'appliquer les règles et réglementations relatives à l'utilisation des pesticides.
15. le personnel spécialisé participant aux opérations de lutte chimique contre les acridiens fasse l'objet d'une surveillance médicale et soit notamment muni d'équipements de protection adaptés;
16. il soit mis fin, pour des raisons de sécurité, à la participation des brigades villageoises et phytosanitaires aux opérations de lutte chimique contre les criquets, mais que, dans le même temps, leurs capacités de surveillance des criquets soient renforcées.

23. Seuls 30 à 80 pour cent des conteneurs de pesticides vides ont été collectés, selon les informations reçues des pays du Sahel. Dans les pays où les brigades de village ont participé activement aux opérations de lutte antiacridienne, des conteneurs en plastique d'un à cinq litres ont été fournis pour faciliter la manipulation des pesticides. Ces conteneurs sont fréquemment utilisés pour un usage domestique et ont été de ce fait une source importante de contamination.

Il est recommandé:

17. à toutes les parties concernées, d'éviter de commander et de distribuer des pesticides en emballages de capacité inférieure à 50 litres, et de ne procéder à l'achat de pesticides qu'en emballages métalliques de grande capacité, 100-200 litres.
18. L'introduction de presse-fûts dans tous les pays touchés par le Criquet pèlerin, afin de détruire les contenants métalliques. La promotion, par les unités nationales de lutte antiacridienne, du recyclage des contenants en fonderie après compression.
19. De conclure un accord, en collaboration avec la FAO et les pays de la CLCPRO, avec les fabricants de pesticides, pour la récupération de leurs contenants.

Aspects organisationnels et institutionnels

24. Tous les partenaires ont, directement ou indirectement, appuyé la stratégie globale de lutte antiacridienne pendant la campagne. Cette stratégie a consisté à détecter rapidement les différentes populations de criquet pèlerin et à les éliminer au moyen de produits chimiques. Dans les pays du Sahel, en raison de moyens inappropriés, les opérations de lutte n'ont pu, en général, être conduites que sur des zones de production agricole déjà envahies. En Algérie et au Maroc, ces opérations ont visé à éliminer les criquets avant qu'ils n'atteignent ces zones.

25. Le type de personnel engagé dans les opérations de lutte était très différent selon les pays. Dans certains pays, le personnel n'était composé que de spécialistes parfaitement formés, dans d'autres, il s'agissait de personnes venant d'horizons divers et possédant peu ou pas d'expérience. Les pays concernés sont responsables de la planification et de l'exécution des opérations de lutte antiacridienne. Pour mener à bien ces responsabilités, les pays de la ligne de front (Tchad, Mali, Mauritanie et Niger) doivent mettre en place des unités de lutte antiacridienne et leur fournir des ressources adéquates. La coordination des diverses activités au niveau national a considérablement varié. Parfois dénuée de dispositifs spécifiques, elle pouvait s'appuyer par ailleurs sur des comités divers intervenant aux niveaux politique et technique.

26. La FAO a les responsabilités suivantes en ce qui concerne les prévisions et les opérations de lutte antiacridiennes: i) créer un forum de discussion pour le développement des plans, stratégies et politiques appropriés; ii) assurer la coordination des connaissances et des informations liées à la distribution et à l'abondance des criquets pèlerins, ce qui inclut la surveillance quotidienne du criquet et des conditions environnementales à l'échelon mondial, et la publication de bulletins périodiques, d'alertes précoces et de prévisions sur les périodes de reproduction et de migration, ainsi que leur emplacement et leur ampleur; iii) renforcer les unités nationales de lutte antiacridienne et la promotion de la collaboration au niveau régional; iv) déclarer les urgences acridiennes, organiser l'aide internationale et fournir des avis techniques à l'appui des activités de lutte.

27. Cependant, la capacité de la FAO d'assumer ces responsabilités avec efficacité est limitée. Il doit être souligné que la FAO ne coordonne pas les opérations de lutte au niveau du terrain. Cette responsabilité incombe aux pays sur lesquels la FAO n'a pas de contrôle direct. Les aspects organisationnels spécifiques liés à la gestion de la campagne 2003-2005 par la FAO ont été caractérisés par des appels aux donateurs depuis février 2004 et la remise en fonction du Centre d'intervention antiacridienne d'urgence (ECLC) en août 2004. Cependant, l'action de l'ECLC a été entravée par les procédures financières et administratives en vigueur. En effet, ce centre n'avait pas reçu de délégation de pouvoirs spéciale pour gérer les urgences acridiennes, comme lors de la campagne 1986-1989. Les ressources des donateurs sont devenues principalement disponibles pendant les mois de septembre à décembre 2004, lorsque les invasions acridiennes avaient déjà eu lieu à une très large échelle.

28. *Un certain nombre d'observations sur les sujets précédemment évoqués ont été envoyés par les donateurs qui ont répondu à un questionnaire. En ce qui concerne la mise en œuvre des opérations de lutte contre le criquet pèlerin, 62 pour cent des donateurs considèrent que l'engagement de la FAO devrait être limité principalement aux activités d'information et de coordination. Un seul donateur a jugé que la FAO devait participer à l'exécution des projets et 31 pour cent étaient en faveur d'un engagement dans les deux types d'activités¹. L'équipe d'évaluation estime que la FAO continue d'être le choix logique en ce qui concerne la mise en œuvre des campagnes multilatérales de lutte contre le criquet pèlerin. Cependant, l'Organisation devrait s'y employer d'une manière beaucoup plus efficace et autoriser le personnel responsable des diverses activités de projet de prendre des décisions et d'assumer leurs responsabilités dans les meilleurs délais.*

29. Du point de vue technique et organisationnel, la campagne a été pénalisée par l'absence de plans d'action prévisionnels aux niveaux national, régional et international. La collecte et la transmission de données entre les pays, la commission régionale et le Siège de la FAO ont été relativement bien gérées. La campagne a également été pénalisée par le manque d'engagement actif de toutes les parties compétentes, notamment les donateurs et les parties concernées, en matière de surveillance et de lutte antiacridienne. Les liens entre les phases de rémission, de pré-urgence et d'urgence doivent être mieux compris par toutes les parties prenantes pour qu'elles puissent réagir et agir d'une manière rapide et efficace.

Adéquation et qualité des moyens techniques

30. L'un des obstacles les plus importants rencontrés lors de la campagne de lutte antiacridienne a été la disponibilité insuffisante de ressources humaines qualifiées dans la plupart des pays concernés, notamment les pays du Sahel. Dans une situation de crise, le personnel des structures de lutte de ces pays est renforcé par des personnes de divers départements, lesquelles n'ont pas généralement les connaissances suffisantes pour prendre en charge efficacement les activités de surveillance et de lutte.

31. En ce qui concerne les pesticides, la plupart des produits utilisés pendant la campagne de lutte contre le criquet pèlerin figurent dans la liste des produits recommandés par le Groupe consultatif sur les pesticides de la FAO. Dans un petit nombre de cas, d'autres produits ont été utilisés. Les spécialistes conviennent qu'en cas d'invasion, le meilleur moyen de revenir aussi rapidement que possible à la phase de rémission est encore d'utiliser des pesticides traditionnels, qui déclenchent un effet de choc brutal. D'autres moyens de lutte comme les champignons entomopathogènes et les phéromones sont très séduisants du point de vue écologique, mais ils ne permettent pas d'éliminer rapidement les criquets. D'autres essais sont nécessaires pour savoir comment ils peuvent être utilisés le plus efficacement possible. La gestion des stocks de pesticides est devenue une préoccupation importante pour les autorités chargées de la lutte antiacridienne, qui s'efforcent, par diverses mesures, de garantir un stockage adéquat en s'appuyant sur les moyens disponibles, en attendant la construction de bâtiments appropriés.

32. L'efficacité et l'efficience des opérations de lutte effectuées dans les divers pays sont dans une large mesure exprimées par les coûts des opérations de lutte par hectare. Les données collectées dans huit pays montrent que ces coûts s'échelonnent de 13,14 dollars EU à 200 dollars EU par hectare. Ces coûts dépendent en grande partie de l'efficacité de la planification de la campagne et de la fourniture rapide des différents entrants de la campagne. Elles montrent également que le potentiel d'amélioration est considérable dans un certain nombre de pays.

33. Compte tenu de la large marge de variation des coûts des opérations de lutte antiacridienne entre les pays touchés durant la campagne 2003-2005,

¹ Les observations formulées par les pays touchés et les donateurs, par le biais de deux questionnaires distincts, ont été incluses dans le rapport. Pour plus de clarté, elles apparaissent en italiques.

Il est recommandé:

20. de mettre en œuvre une étude conjointe entre la FAO et les pays concernés, pour identifier les raisons des coûts élevés des opérations de lutte antiacridienne dans certains pays touchés, de façon à en tirer les éléments de recommandations pour une meilleure efficacité de la lutte antiacridienne.

Appréciation globale de l'effet et de l'impact de la campagne de lutte

34. Les impressions qui suivent ont été notamment obtenues par l'équipe d'évaluation pendant les visites de pays. Les donateurs, ainsi que les pays et les populations concernés, sont unanimement d'accord sur l'importance des effets potentiellement dévastateurs et des répercussions négatives des invasions acridiennes, sans oublier celles de la sécheresse, sur les activités productives et la sécurité alimentaire des ménages. Ils partagent également la conclusion que les coûts des opérations de lutte auraient été moindres et l'impact de l'invasion plus limitée si elles avaient été lancées dans les meilleurs délais afin de prévenir les principales invasions.

Populations concernées

35. Du point de vue des populations locales, le résultat de la campagne est somme toute mitigé: elles admettent que les opérations de lutte ont eu un impact incontestable, mais elles déplorent leur démarrage tardif, qui a eu de lourdes conséquences en ce qui concerne l'exposition prolongée aux dégâts causés par les acridiens. Certains ont perdu en deux heures une partie considérable de leur capital. Face aux pertes considérables de cultures et d'autres biens, les populations locales étaient généralement convaincues que si la catastrophe était inévitable, elle aurait pu être beaucoup moins importante si l'aide était parvenue au bon moment. Ces groupes et communautés, dont les appels n'ont pas été entendus, ont eu l'impression d'avoir été abandonnés par les autorités.

Pays concernés

36. Selon la plus grande partie des pays concernés, les pertes agricoles subies en 2003-2005 auraient pu être moindres. L'importance des dégâts causés était liée à un certain nombre de facteurs, notamment la pénurie de ressources. Il est évident que l'invasion acridienne a été sous-estimée par les ministères techniques, et les pays ont été surpris de l'évolution rapide des événements. Par ailleurs, à cause du manque de préparation, les pays ont dépendu largement de l'aide fournie par la communauté internationale des donateurs, et sur ce point, les pays concernés ont été mécontents de la lenteur de l'aide fournie.

Donateurs

37. Du point de vue des donateurs, malgré le retard observé dans la fourniture de l'aide, les objectifs de la lutte ont été globalement atteints, et la campagne a été un succès, sachant que les opérations de lutte ont contribué à une réduction des populations acridiennes et limité les pertes causées aux cultures et aux pâturages. Les donateurs reconnaissent cependant que, dans certaines zones, les communautés rurales ont été lourdement touchées, et admettent qu'il était nécessaire de fournir une aide en matière de réhabilitation. Les donateurs conviennent avec les pays concernés que le soutien apporté à la campagne de lutte a été tardif, mais ils ont des avis divergents sur les motifs du retard. Pour certains, le retard est imputable aux lourdeurs bureaucratiques et à la longueur des procédures administratives des organismes donateurs. Pour d'autres, il s'explique par les faiblesses de l'organisation chargée de cette tâche.

(4) *LUTTE DURABLE CONTRE LE CRIQUET PELERIN*

38. L'équipe d'évaluation a conclu que, dans l'avenir, la fréquence et l'impact des invasions acridiennes pouvaient être considérablement réduits, à condition que des mesures soient prises conformément aux recommandations générales qui suivent et qui sont développées dans le présent rapport. Il a été proposé de classer ces recommandations par ordre de priorité. Toutefois, l'équipe d'évaluation estime que, pour parvenir à des améliorations durables en matière de lutte antiacridienne, il conviendrait au contraire de les envisager comme un ensemble et de faire en sorte que toutes les parties prenantes concernées leur accorde l'attention voulue et prennent les mesures qui s'imposent.

39. Contrairement à la situation actuelle, lutter efficacement contre le criquet pèlerin exige de la part des groupes concernés d'être davantage sensibilisés, plus efficaces et engagés conjointement dans les activités à mener à bien. Il s'agit en l'occurrence de la FAO, du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, des Commissions régionales, des pays concernés et des donateurs. Le passage progressif d'une situation de rémission à une phase de pré-urgence, puis à une phase d'urgence à grande échelle, ainsi que les liens qui les unissent, doivent être mieux compris par les parties prenantes afin qu'elles puissent prendre des mesures rapides et efficaces. Ces différents stades sont trop souvent considérés comme des événements indépendants. Il est donc essentiel d'accroître la sensibilisation aux faits susmentionnés et de mettre en place les dispositifs institutionnels qui conviennent pour les traiter si l'on veut appliquer les recommandations présentées dans le présent rapport.

40. Sachant que la présente évaluation n'a étudié qu'une des trois principales régions touchées par l'invasion acridienne, l'équipe d'évaluation considère que, outre l'application des recommandations présentées dans le présent rapport, il faudrait étudier la manière dont elles pourraient avoir une résonance sur les activités de surveillance et de lutte dans les deux autres régions. La FAO devrait jouer un rôle de pilote en la matière, en collaboration avec les parties prenantes compétentes.

Stratégie de lutte préventive au niveau du pays

41. La région occidentale, qui couvre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord-Ouest, contient de vastes zones de reproduction saisonnière qui peuvent être à l'origine, comme le montrent les événements de 2003-2005, de recrudescences et d'invasions de grande ampleur lorsque les conditions écologiques deviennent favorables. Les zones de reproduction saisonnière du Sahel sont principalement situées dans les pays de la ligne de front (Tchad, Mali, Mauritanie et Niger). Une surveillance et un suivi réguliers de ces zones de reproduction permettraient de contrôler les populations de criquet pèlerin à un stade initial, avant qu'elles envahissent des zones plus vastes et deviennent difficiles à maîtriser. Jusqu'ici, seule la Mauritanie a créé le cadre institutionnel nécessaire à la mise en œuvre d'une stratégie de lutte préventive.

21. Il est recommandé que:

- a) une stratégie de lutte antiacridienne préventive et efficace soit mise en place dans tous les pays de la région occidentale où les zones de reproduction saisonnière existent, afin de réduire le risque de recrudescences et de résurgences futures. Grâce à la détection précoce d'une situation de pré-urgence, une telle stratégie permettrait de réduire les dégâts causés aux cultures et aux pâturages et de limiter considérablement l'ampleur et les coûts de la lutte, car elle ne s'appuierait que sur des opérations de lutte limitées, sûres et soignées de l'environnement.
- b) une structure de lutte antiacridienne nationale, opérationnelle et autonome, habilitée à prendre des décisions administratives et techniques concernant les opérations de lutte antiacridienne, soit créée dans chacun des pays de la ligne de front. Les gouvernements concernés doivent accorder un soutien institutionnel, matériel et financier efficace à cette structure. Celle-ci doit être en mesure de tirer un parti maximal des ressources techniques, financières et matérielles reçues pendant la recrudescence de 2003-2005.
- c) un budget national adéquat soit alloué au fonctionnement de la structure nationale de lutte antiacridienne afin d'assurer la durabilité de la stratégie de lutte préventive.
- d) le programme EMPRES exécuté dans la région occidentale soit appuyé efficacement par les pays membres de la CLCPRO et par les donateurs.
- e) les pays du Sahel exposés à l'invasion acridienne conservent une capacité de lutte contre le criquet pèlerin à l'intérieur des services de protection des végétaux et fassent en sorte que les enseignements tirés pendant la campagne 2003-2005 soient analysés, diffusés et relayés par des moyens appropriés tels que la formation.
- f) les capacités humaines en matière d'acridologie soient renforcées afin que les spécialistes actuels du criquet pèlerin puissent être opportunément remplacés, car nombre d'entre eux prendront leur retraite dans les dix ou quinze prochaines années.

42. Les exigences concernant le renforcement des unités nationales de lutte contre le criquet pèlerin dans chacun des pays de la ligne de front ont été précisées récemment à l'occasion de la première réunion du Comité directeur du Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux (EMPRES) pour la région occidentale, qui s'est tenue à Alger du 4 au 6 mars 2006². Par exemple, le nombre minimal d'équipes de lutte et de surveillance a été estimé à six pour le Mali, à dix pour la Mauritanie, à cinq pour le Niger et à quatre pour le Tchad.

43. Le coût total de la mise en œuvre et du fonctionnement des unités nationales de lutte antiacridienne dans chacun des quatre pays, durant la période 2006-09, a été estimé à 21,9 millions de dollars EU. Sur la base de ces estimations, il est clair qu'une prime d'assurance moyenne de 5 millions de dollars EU par an permettrait soit d'empêcher qu'une nouvelle recrudescence acridienne se produise, soit d'éviter l'ampleur d'une recrudescence analogue à celle de 2003-2005.

² Programme EMPRES en Région Occidentale. Rapport de la Première Réunion du Comité de Pilotage. Alger, Algérie, 4-6 mars 2006. FAO, mars 2006.

Renforcement de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO)

44. La CLCPRO est responsable, notamment, du renforcement des unités nationales de lutte contre le criquet pèlerin, s'appuyant sur ses propres programmes et en collaboration avec le programme EMPRES de la région occidentale. Cependant, le rôle et les responsabilités limités de la CLCPRO dans la région occidentale concernant les opérations de lutte antiacridienne, comparés aux activités passés de l'« Organisation Commune de Lutte Antiacridienne et de Lutte Antiaviaire » (OCLALAV), font que cette commission souffre d'un manque de visibilité et de reconnaissance de la part des pays membres et de leurs unités de lutte respectives.

45. Afin de permettre à la CLCPRO d'accomplir ses missions et d'assumer ses responsabilités d'une manière plus efficace et efficiente,

22. Il est recommandé que:

- a) le rôle et les responsabilités du Secrétariat de la CLCPRO soient revus et que les ressources adéquates lui soient fournies afin qu'il puisse assumer efficacement ses responsabilités à moyen et long terme. Le Secrétariat doit être le principal contact avec les pays de la région pendant les phases de rémission et d'urgences.
- b) en cas de nouvelle urgence, les pays membres, les donateurs et la FAO délèguent de nouvelles responsabilités opérationnelles et financières au Secrétariat de la CLCPRO.
- c) afin de renforcer la CLCPRO et de faire en sorte que ses activités soient exécutées plus efficacement, les différents éléments du programme EMPRES de la région occidentale entrent dans le champ de compétence du Secrétariat, tout comme le programme de la Région centrale avait été incorporé dans la structure de la Commission de la Région centrale.

46. La FAO doit donc, dans les plus brefs délais, élaborer les plans qui permettront de mettre en œuvre cette recommandation, notamment en ce qui concerne la manière dont le Secrétariat de la CLCPRO doit être renforcé pendant une phase d'urgence, afin que cette commission puisse assumer de telles responsabilités supplémentaires avec efficacité.

Responsabilités de la FAO

47. Le criquet pèlerin est une menace pour la production agricole dans les pays africains du nord de l'équateur, du Proche-Orient et de l'Asie du Sud-Ouest. Compte tenu du mandat qui est le sien depuis cinq décennies en ce qui concerne les activités de lutte et de surveillance du criquet pèlerin, il est clair que la FAO doit fournir à ces pays les services qui leur permettront d'enrayer les recrudescences acridiennes et de lutter efficacement contre les résurgences.

48. Afin que la FAO continue d'assumer efficacement ses responsabilités en matière de lutte et de prévention antiacridienne,

23. Il est recommandé que:

- a) dans un premier temps, la capacité humaine du service d'information sur le criquet pèlerin, qui ne compte qu'un seul spécialiste, soit augmentée et que, parallèlement, une étude soit conduite sur la masse critique nécessaire au Groupe chargé du criquet pèlerin et d'autres ravageurs migratoires pour assumer l'ensemble très divers de ses activités avec efficacité;
- b) la FAO et les pays membres reconnaissent et appuient le Comité de lutte contre le criquet pèlerin (DLCC), et tirent un parti maximal du Groupe technique sur le criquet pèlerin afin d'examiner les besoins liés au développement de moyens de surveillance et de lutte antiacridienne, et de préparer des propositions appropriées;
- c) des arrangements soient conclus permettant aux représentants de la FAO, en cas de nouvelle urgence acridienne, de collaborer efficacement avec les pays et de les aider tout au long des étapes à franchir pour coordonner et mobiliser l'aide internationale nécessaires, en présentant des plans d'action précis et des propositions sur la manière de les exécuter, et en déterminant le soutien international dont ils ont besoin.

49. La FAO doit élaborer les plans nécessaires et prendre les mesures qui s'imposent pour appliquer cette recommandation. Elle doit s'engager à faire en sorte d'être capable de continuer à assumer les responsabilités qui lui ont été confiées concernant les prévisions et la lutte antiacridienne, d'une manière aussi efficace qu'efficiente. Ces mesures auront des conséquences budgétaires, mais l'équipe d'évaluation estime qu'elles sont justifiées parce qu'il s'agit d'une fonction stratégique de la FAO, qu'elle doit remplir en puisant dans ses propres ressources. En conséquence, elle aura peut-être à abandonner des activités moins essentielles.

Soutien des donateurs à la lutte contre le criquet pèlerin

50. Lutter efficacement contre un ravageur migrateur comme le criquet pèlerin, qui se déplace d'un pays à un autre en quelques heures ou en quelques jours, exige de faire preuve de souplesse en matière de planification et de mise en œuvre des opérations de lutte. Pour que les ressources disponibles soient utilisées efficacement, il faut qu'elles soient réservées aux opérations de lutte se déroulant dans l'ensemble des régions envahies et non aux activités exercées dans un pays particulier. L'harmonisation des procédures liées au projet, recommandée dans la déclaration du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques de 2005, sera également un élément important de la mise en œuvre des activités de lutte. Un document de travail sur d'autres mécanismes de financement des campagnes de lutte contre le criquet pèlerin a été préparé par le Secrétariat de la FAO pour la prochaine session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin.

24. Il est recommandé que:

- a) en cas de nouvelle urgence, des possibilités soient explorées en vue d'établir des fonds régionaux multidonateurs à l'appui des programmes de lutte régionaux facilitant la mise en œuvre efficace des futures campagnes de lutte antiacridienne. Une attention accrue doit être accordée à la manière dont la visibilité et les préférences des donateurs peuvent être prises en compte dans un dispositif multidonateurs.
- b) la FAO et les donateurs explorent la possibilité d'élaborer un mécanisme suffisamment flexible pour réorienter et réaffecter les fonds des donateurs à la FAO avec un minimum de contraintes administratives, afin de répondre efficacement aux urgences lorsqu'elles apparaissent ou lorsque la situation évolue. Un tel instrument doit être mis en place pendant la période de négociation budgétaire afin que les documents de projet puissent faire apparaître explicitement l'importance de la flexibilité.
- c) dans le futur, en vue d'aider les populations concernées, des dispositions soient prévues dans les accords concernant les projets de lutte antiacridienne pour qu'une partie des ressources financières soit réservée à l'aide alimentaire et aux activités de réhabilitation, dans le cas où de telles activités sont nécessaires.

51. La FAO, en collaboration étroite avec les donateurs compétents, doit tirer parti de l'expérience acquise pendant cette campagne, afin d'élaborer les plans et accords nécessaires en vue d'appliquer cette recommandation. Elle doit faire en sorte, ainsi que la communauté internationale des donateurs et des pays concernés, d'être capable de continuer d'assumer ses responsabilités en ce qui concerne la prévision et la lutte antiacridienne, d'une manière efficace et efficiente.

Mise en œuvre des campagnes d'urgence antiacridienne

52. Traiter les recrudescences acridiennes et leurs effets dévastateurs d'une manière efficace exige la disponibilité de plans d'action prévisionnels aux plans national, régional et international. De tels plans ont, pour la plupart, manqué pendant la campagne 2003-2005. Ces plans doivent de préférence être élaborés dans le cadre des plans de gestion des risques alimentaires et engager la participation de toutes les parties prenantes. En effet, les opérations de lutte et de prévention à caractère urgent nécessitent l'engagement et le soutien constant des donateurs, des pays concernés, de la FAO, de la CLCPRO et d'autres partenaires intéressés.

53. Afin d'être bien préparé à une nouvelle recrudescence possible du criquet pèlerin,

25. Il est recommandé que:

- a) des plans d'action prévisionnels soient élaborés en matière de gestion du risque acridien à moyen et long terme, ce qui inclut des plans d'action pour la surveillance et la lutte acridiennes aux niveaux national, régional et international. Ces plans d'action doivent indiquer i) les principales activités (y compris celles liées à l'aide financière et au redressement des populations concernées) et leurs coûts provisoires, ii) les ressources financières disponibles, leur origine (budgets internes, ressources externes) et les activités qu'elles couvriront, iii) les besoins financiers supplémentaires. Ces plans serviront de base à la préparation des plans de travail et des budgets annuels.
- b) dans l'avenir, les appels de fonds pour les situations d'urgence reposent sur les plans d'action prévisionnels et des stratégies opérationnelles parfaitement définies, et respectent les principes et les directives adoptés par le Comité permanent interorganisations.
- c) des stratégies soient adoptées afin que les opérations de lutte contre le criquet pèlerin puissent être conduites dans les zones à fort potentiel productif, ainsi que dans celles à faible potentiel productif, où l'agriculture est généralement pratiquée par des agriculteurs disposant de ressources très limitées.

54. En ce qui concerne les procédures opérationnelles de la FAO,**26. Deux possibilités pour les actions à mener dans l'avenir:**

- a) soit la FAO formule et met en œuvre des procédures appropriées pour faire face à de futures urgences acridiennes de façon plus efficace et plus prompte;
- b) soit il convient d'examiner la possibilité de sous-contracter l'essentiel de ses responsabilités opérationnelles.

55. Compte tenu de ses responsabilités spécifiques concernant la surveillance et la lutte antiacridienne, la FAO doit donner l'impulsion qui permettra d'élaborer les plans d'action prévisionnels en collaboration étroite avec les différentes parties prenantes. Dans ces plans, la FAO doit indiquer la manière qu'elle emploiera pour que les directives du Comité permanent interorganisations concernant les appels soient respectées lors des urgences futures. L'Organisation doit parallèlement réévaluer ses capacités d'exécution des projets de lutte d'urgence. Si elle doit continuer à participer à ces projets, la FAO doit, dans ce cas, étudier la façon et les moyens d'y parvenir plus efficacement. Elle doit par ailleurs élaborer des plans sur la manière dont ces activités peuvent être externalisées le plus rationnellement possible.

Arrangements institutionnels

56. Au cours de l'évaluation, des doutes ont été exprimés quant à l'efficacité des arrangements institutionnels prévus pour la lutte contre le criquet pèlerin. Les recommandations susmentionnées se sont efforcées d'en lever quelques-uns. D'un point de vue plus général, il est essentiel i) que soit davantage reconnue la menace représentée par le criquet pèlerin pour la sécurité alimentaire et les moyens d'existence d'un grand nombre de personnes vivant dans des pays dont le développement est déjà tributaire d'une aide internationale très importante; ii) qu'un soutien marqué soit accordé par les pays concernés et la communauté internationale aux activités nécessaires de lutte et de surveillance antiacridiennes pendant les phases de rémission, de pré-urgence et d'urgence et iii) qu'un partenariat productif soit créé avec le soutien actif et la confiance de toutes les parties engagées.

57. Il est indispensable d'arriver à une bien meilleure compréhension des rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes, des pays touchés, des bailleurs de fonds et de la FAO, ainsi que de la façon dont le DLCC et les Commissions régionales promeuvent et assurent une surveillance et une lutte antiacridiennes efficaces. Par exemple, l'équipe d'évaluation est restée sous l'impression que, pour certains pays touchés par une situation d'urgence acridienne, les actions à entreprendre à cet égard sont en premier lieu de la responsabilité de la FAO et des Commissions régionales. De même, les bailleurs de fonds et les pays touchés considèrent les situations d'urgence acridiennes comme des événements plutôt isolés, exceptionnels. Il est essentiel d'admettre qu'entre la récession, la pré-urgence et l'urgence acridiennes, il n'y a pas de solution de continuité. Limiter la fréquence et l'importance des recrudescences et des pullulations du Criquet pèlerin suppose un soutien effectif et général pour toute la chaîne d'activités associée à chacune de ces trois phases.

58. Pour y parvenir,

27. Il est recommandé:

- a) de transformer le DLCC d'un comité essentiellement technique en un mécanisme au sein duquel toutes les parties concernées (pays touchés, bailleurs de fonds et FAO) s'accorderont sur la définition d'intérêts et d'activités communs, et élaboreront des programmes de travail conjoints en liaison directe avec les bailleurs de fonds.
- b) d'organiser régulièrement des réunions des Commissions régionales, au plus haut niveau, pour assurer le soutien des pays membres aux décisions qui y sont prises.
- c) la possibilité d'élaborer un accord multilatéral relatif à la lutte antiacridienne soit envisagée afin de formaliser l'engagement et le soutien de l'ensemble des principaux acteurs concernés.

Aide fournie aux pays du Maghreb

59. La campagne de lutte 2003-2005 a été notamment marquée par la solidarité démontrée par les pays du Maghreb envers les pays voisins du Sahel. La nature transfrontalière des invasions acridiennes impose aux pays de mettre des ressources en commun, au bénéfice de l'ensemble de la région. Les capacités de lutte importantes des pays du Maghreb offrent la possibilité unique de traiter plus efficacement les recrudescences acridiennes pouvant éventuellement survenir dans les pays du Sahel. Ces recrudescences sont toujours précédées d'une période de deux mois pendant laquelle les essaims se dirigent vers les pays du Maghreb.

28. Il est recommandé que:

- a. un plan d'action et un cadre juridique appropriés soient élaborés concernant l'utilisation conjointe des capacités de lutte existantes des pays du Maghreb au sein de la région occidentale, sous la supervision de la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région.
- b. des accords soient conclus entre les différents pays de la région en vue d'encourager, d'organiser, de faciliter et de mettre en œuvre des opérations transfrontières conjointes.
- c. des estimations de coûts soient élaborées pour déterminer le degré d'aide des donateurs exigé afin d'utiliser effectivement les équipes de lutte et les ressources aériennes du Maghreb dans les pays du Sahel dans le cas d'une nouvelle situation d'urgence.

60. La CLCPRO doit prendre les initiatives nécessaires en vue de créer d'un tel système de lutte intégrée contre le criquet pèlerin pour la région occidentale. Elles incluront notamment les modalités opérationnelles, les arrangements juridiques requis, les étapes nécessaires pour mettre en branle ce système de lutte, les besoins financiers d'un tel système et le soutien international nécessaires pour qu'il puisse intervenir efficacement dans les pays de la ligne de front.

Impact socioéconomique

61. Il est généralement admis que le criquet pèlerin grégaire doit être contrôlé, bien que les données précises concernant les dégâts qu'il peut causer n'aient pas été collectées systématiquement. En conséquence; le calcul du rapport coûts/avantages des opérations de lutte demeure un exercice théorique. Un document de travail de la Banque mondiale sur la gestion du criquet pèlerin (Joffe, 1995)³ suggère que les acridiens ne sont pas globalement des ravageurs particulièrement dévastateurs et qu'ils sont incapables à notre époque d'être la cause d'une insécurité alimentaire à grande échelle. L'équipe d'évaluation a néanmoins noté que leurs effets ont été très importants sur les communautés touchées, notamment dans les pays du Sahel. Dans ces pays, huit millions de personnes ont, au minimum, souffert de la destruction d'une partie ou de la totalité de leurs cultures alimentaires.

62. Les campagnes de lutte ont été principalement centrées sur l'élimination des populations d'acridiens, et peu d'attention a été prêtée aux problèmes posés à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence durables. L'impact de l'invasion acridienne n'a pas pu être évalué complètement pour plusieurs raisons: i) l'absence d'un accord sur la méthodologie à utiliser pour en évaluer les conséquences, ii) l'absence d'un cadre d'intervention global qui tienne compte des aspects nutritionnels, économiques et sociaux, et iii) l'engagement insuffisant des différents services/structures techniques compétents.

³ Joffe, S.R., 1995. Desert Locust Management. A Time for Change. Documents de travail de la Banque mondiale. Banque mondiale, Washington, États-Unis.

29. Il est recommandé que:

- a) une méthodologie adoptée conjointement pour évaluer les conséquences socioéconomiques des invasions acridiennes soit élaborée par les différentes autorités concernées.
- b) un cadre d'intervention global soit élaboré, qui tienne compte des évaluations effectives de l'impact socioéconomique des invasions acridiennes et des opérations de lutte.
- c) en cas de nouvelles situations d'urgence, des études nutritionnelles, sociales et économiques intégrant un large spectre de compétences et de disciplines pertinentes soient conduites d'une manière rapide, systématique et multidisciplinaire.

63. Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin (DLCC) doit créer un groupe de travail multidisciplinaire pour élaborer des propositions en vue d'appliquer cette recommandation. Ce groupe de travail doit porter son attention sur les mesures spécifiques qui sont nécessaires au niveau national pour planifier et mener à bien les études d'impact requises.

Santé humaine et environnementale

64. Les intoxications animales et humaines et les répercussions négatives sur l'environnement ont été notées dans certains pays. Il n'a pas toujours été facile de déterminer les conséquences nuisibles de l'usage des pesticides. La plupart des pays concernés n'ont pas de stratégie de recherche d'impact sur l'environnement, de laboratoires spécialisés ou un nombre suffisant de personnes qualifiées pour suivre l'évolution des pesticides dans l'environnement, et dans le cadre d'une politique de santé publique. De grandes quantités de pesticides restent disponibles dans les pays touchés par l'invasion du Criquet pèlerin. Estimées à 6,2 millions de litres, il s'agit soit de surplus de la campagne 2003-2005, soit d'achats effectués après cette campagne à titre préventif en vue d'une nouvelle invasion. Cela s'explique en partie par le fait que, à plusieurs reprises, des quantités supplémentaires de pesticides ont été achetées vers la fin de la campagne contre l'avis du personnel technique. Afin de résoudre plus efficacement les problèmes de santé et d'environnement,

30. Il est recommandé que les pays:

- a) n'acquiescent que des pesticides homologués par le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse et créent les conditions nécessaires à l'usage approprié de ces pesticides.
- b) prennent les mesures nécessaires pour renforcer la conformité aux normes environnementales et imposent l'application des réglementations et des règles relatives à une manipulation, un usage et un stockage des pesticides plus sûrs.
- c) évitent de commander des pesticides inutiles et de surestimer les besoins de pesticides.
- d) renforcent la capacité technique des spécialistes formés au système QUEST (Quality, Environment, Health and Treatments), avec la collaboration et l'accord du programme EMPRES de la région occidentale et de la Fondation CERES Locustox au Sénégal, et veillent à ce qu'ils soient en contact avec les unités nationales de lutte contre le criquet pèlerin afin d'examiner de manière approfondie et opérationnelle les questions liées à l'environnement et à la santé.
- e) poursuivent, en collaboration avec la FAO, la CLCPRO, les donateurs de pesticides et les producteurs de pesticides, leurs efforts visant à établir des arrangements contractuels concernant les pesticides, y compris une banque de pesticides, afin de réduire l'accumulation de stocks de pesticides et de faciliter l'élimination des conteneurs vides.

65. Les pays touchés par le criquet pèlerin doivent déterminer les étapes nécessaires à l'application de cette recommandation, compte tenu du contexte qui est le leur, et élaborer les plans d'action nécessaires. La mise en place d'une stratégie de lutte préventive, telle que recommandée, permettrait de réduire considérablement les effets négatifs des opérations de lutte chimique sur le bien-être public et l'environnement.

Recherche

66. Les activités de recherche liées au criquet pèlerin n'ont pas suscité beaucoup d'intérêt au cours des dernières décennies. Mais sans recherche, il n'est pas possible d'améliorer les opérations de lutte contre le criquet pèlerin.

31. En conséquence, il est recommandé que les études de recherche s'intéressant aux questions qui suivent soient encouragées à:

- a) améliorer les techniques de lutte et de surveillance opérationnelles antiacridiennes;
- b) développer des moyens de lutte de remplacement;
- c) utiliser les nouvelles technologies, comme les systèmes d'imagerie par satellite et les systèmes de position géographique différentiels, afin d'améliorer les opérations d'enquête, de surveillance et de lutte;
- d) faire mieux comprendre aux populations la dynamique du criquet pèlerin pendant la phase solitaire et la transition vers la phase grégaire;
- e) déterminer l'incidence globale des invasions acridiennes sur l'économie des pays touchés.

67. La FAO doit déterminer, en consultation avec le DLCC et les institutions de recherche, les mesures nécessaires pour progresser dans ces domaines spécifiques, qui sont d'une importance cruciale pour améliorer l'efficacité des opérations de lutte et de surveillance du criquet pèlerin.

I. Introduction

A. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

68. Le criquet pèlerin, *Schistocerca gregaria* (Forsk.) constitue une grave menace pour la production agricole des pays des régions arides et semi-arides d'Afrique situées principalement au nord de l'équateur, au Proche-Orient et en Asie du Sud-Ouest. Dans ces régions, les populations rurales sont déjà confrontées à des conditions de culture très éprouvantes et ont du mal à subvenir à leurs besoins.

69. Le criquet pèlerin est un insecte très opportuniste lorsque des conditions environnementales favorables le font passer d'une phase solitaire à une phase grégaire, c'est-à-dire la phase pendant laquelle les criquets se regroupent en bandes larvaires et en essaims. Il peut couvrir de longues distances et ravager toutes les cultures et tous les pâturages qu'il rencontre. La recrudescence⁴ de 2003-2005 est un exemple classique de cette caractéristique, qui empêche de prévoir précisément la formation et la propagation du criquet pèlerin et, par suite, d'enquêter et de lutter d'une manière aussi rapide qu'efficace.

70. Dans le passé, si l'on se fie aux archives disponibles, les essaims issus de la région centrale précédaient les explosions de populations acridiennes qui se produisaient dans la région occidentale⁵. Cependant, la recrudescence 2003-2005 a été la première de la région occidentale dans laquelle les essaims de la région centrale n'ont pas joué de rôle. En douze mois, la situation initiale, caractérisée par la présence de criquets solitaires dispersés dans la partie septentrionale de la région du Sahel, où ils ne causaient aucun dégât, s'est transformée en une situation dans laquelle des essaims ont ravagé des pâturages et des terres cultivables sur une superficie s'étendant du Tchad à la Mauritanie, et du Maroc à la Jamahiriya arabe libyenne. Dans un très court laps de temps, une zone extrêmement vaste a donc été menacée par des populations d'acridiens plus importantes et plus denses que celles observées pendant la campagne 1986-1989. Au cours de celle-ci, 16,9 millions d'hectares avaient été traités pendant plus de trois ans dans la région centrale et la région occidentale, contre 12,9 millions d'hectares pendant près de 15 mois au cours de la recrudescence de 2003-2005 dans la région occidentale.

71. Les essaims se déplacent avec les vents dominants et peuvent couvrir plus de 100 km par jour. Lorsque les conditions qui prévalent dans les zones envahies sont arides et n'offrent pas suffisamment de nourriture pour leur permettre de se reproduire, les criquets continuent de se déplacer. Au début de l'été 2004, au Mali et au Niger, les essaims sont allés directement au centre de ces pays à cause de la sécheresse qui régnait dans le nord. À la fin de l'été, lorsque les cultures et les pâturages ont commencé à souffrir de la sécheresse sévissant dans la plupart des régions du Sahel, les criquets ont gagné la Mauritanie, où ils ont trouvé de la nourriture et des conditions de reproduction plus favorables.

⁴ Une **résurgence** correspond à une nette augmentation du nombre de criquets pèlerins due à la concentration, la multiplication et la grégarisation qui, si elle n'est pas contrôlée, peut conduire à la formation de bandes larvaires et d'essaims.

Une **recrudescence** correspond à une période qui suit une rémission marquée initialement par une augmentation très importante du nombre de criquets pèlerins et de résurgences simultanées, suivies de deux ou plusieurs saisons successives de reproduction d'individus intermédiaires (transiens à grégaire) dans des zones de reproduction complémentaires situées dans des régions identiques ou avoisinantes.

Une **invasion** correspond à une période d'une ou plusieurs années d'infestations graves et généralisées qui ont lieu principalement sous la forme de bandes larvaires ou d'essaims. Une invasion généralisée se produit lorsque deux ou plusieurs régions sont touchées simultanément.

⁵ La zone d'invasion acridienne a été divisée en trois régions principales: occidentale, centrale et orientale. La région occidentale comprend vingt-trois pays d'Afrique du Nord-Ouest et d'Afrique occidentale. La région centrale est composée de vingt-sept pays d'Afrique orientale et d'Afrique du Nord-Est et du Proche-Orient. La région orientale inclut six pays d'Asie du Sud-Ouest, de l'Iran au Bangladesh.

72. Dans des conditions environnementales propices, les criquets pèlerins adultes peuvent commencer à pondre des œufs au bout de quatre à six semaines. En automne et en hiver 2004, les énormes populations qui s'étaient déplacées de Mauritanie vers le sud des montagnes de l'Atlas au Maroc et en Algérie ont rencontré des conditions climatiques inhabituellement fraîches et sont restées immatures pendant plusieurs mois, ce qui a permis aux équipes nationales des deux pays de pouvoir contrôler ces insectes et de mettre fin à la recrudescence 2003-2005.

73. La recrudescence de 2003-2005 a pu être maîtrisée grâce à une campagne de lutte comprenant des opérations de surveillance et de lutte conduites dans 24 pays et appuyées par 27 donateurs. En décembre 2004, lors d'une session spéciale du Comité de lutte contre le criquet pèlerin (DLCC), on a considéré qu'il fallait tirer les enseignements de la campagne actuelle afin d'améliorer la lutte antiacridienne et qu'une évaluation de la campagne antiacridienne, y compris les activités de la FAO et de toutes les autres institutions pertinentes, devait être organisée. Lors d'une réunion des parties prenantes organisée par le Directeur général de la FAO le 29 août 2005, l'évaluation a été adoptée par toutes les parties concernées. Il a également été décidé de mettre en place un Comité directeur de l'évaluation comprenant une représentation de tous les partenaires de la campagne antiacridienne.

B. OBJECTIFS

74. Comme il est indiqué dans le mandat adopté par le Comité directeur: « les objectifs de l'évaluation sont de servir les intérêts de tous les partenaires de la campagne (pays concernés donateurs collaborant directement avec ces derniers et donateurs passant par l'intermédiaire de la FAO, organisations de lutte antiacridienne et FAO), dans le but de renforcer la capacité de réponse future. Sur la base d'une évaluation complète de l'efficacité, de l'efficacités et de l'impact des rôles et des activités de tous les partenaires de la campagne antiacridienne, l'évaluation doit avant tout produire des résultats et des recommandations que l'ensemble des partenaires pourront prendre en compte dans les travaux qui viseront à prévenir et à maîtriser les résurgences et les recrudescences acridiennes futures. L'évaluation permettra également à l'ensemble des partenaires d'évaluer l'efficacité et l'efficacités des ressources déployées dans la campagne ». Le mandat figure en Annexe I.

C. APPROCHE ET METHODOLOGIE

75. L'équipe d'évaluation était composée des experts suivants:

Brader Lukas	(Pays-Bas)	Agronomie/Protection des plantes, Chef d'équipe
Djibo Hadiza	(Niger)	Sociologie
Faye Francois Gabriel	(Sénégal)	Gestion des ressources naturelles
Ghaout Said	(Maroc)	Opérations antiacridiennes
Lazar Mohamed	(Algérie)	Opérations antiacridiennes
Luzietoso Philippe Nguala	(DRC)	Économie rurale et pauvreté
Ould Babah Mohamed Abdallahi	(Mauritanie)	Opérations antiacridiennes

76. L'évaluation a été réalisée de novembre 2005 à mars 2006. Elle a consisté à planifier les activités de l'équipe, à participer à des sessions d'information organisées par diverses parties prenantes et des personnes directement engagées dans la campagne de lutte antiacridienne, à collecter et analyser des informations provenant des pays concernés et des donateurs par l'intermédiaire de deux questionnaires, à élaborer des études de dossiers et examiner les activités de la FAO concernant la campagne de lutte antiacridienne (pour laquelle deux consultants étaient employés), à rendre visite aux pays concernés par la recrudescence acridienne, et à examiner des publications ayant un rapport avec l'évaluation. En outre, une enquête approfondie visant à

évaluer l'impact de l'invasion acridienne sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence a également été conduite en février-mars 2006 au Burkina Faso, au Mali et en Mauritanie. Le rapport complet est disponible sous la forme d'un document séparé.

77. Un questionnaire a été préparé par l'équipe d'évaluation pour les pays concernés afin d'obtenir les informations suivantes: structures nationales, plans et directives relatives à la lutte acridienne, organisation de la campagne de lutte, ressources matérielles et humaines, activités de formation, type, volume et adéquation de l'aide, zones infestées et traitées, estimations des dégâts, y compris les effets sur l'environnement et la santé et l'impact sur les moyens d'existence, pesticides non utilisés et capacités de stockage. Le questionnaire a été envoyé à 19 pays et 17 ont répondu⁶. Les informations pertinentes collectées dans les réponses ont été intégrées dans le présent rapport.

78. De même, un questionnaire a également été envoyé aux donateurs pour connaître leur engagement dans la campagne de lutte antiacridienne, la manière dont ils ont perçu la gestion globale de la campagne, ainsi que leurs recommandations concernant les améliorations à apporter. Le questionnaire a été envoyé à trente-neuf donateurs et quatorze l'ont rempli (36 pour cent)⁷. Les quatorze donateurs qui ont répondu ont versé 45 636 340 dollars EU, soit 62 pour cent des ressources extrabudgétaires de la campagne antiacridienne 2003-2005. Sept de ces donateurs avaient versé en outre l'équivalent de 29 647 096 dollars EU sous la forme d'une aide bilatérale, directement aux pays concernés. Les informations pertinentes collectées dans les réponses ont été intégrées dans le présent rapport.

79. Un atelier rassemblant des parties prenantes a été organisé le 11 novembre 2005 afin de connaître l'avis d'un groupe de partenaires plus large sur les questions dont l'examen pendant l'évaluation pourrait permettre d'améliorer la surveillance et la lutte antiacridienne. Ont participé à cet atelier des représentants de la Commission australienne des invasions acridiennes, le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire, le Programme alimentaire mondial, l'Institut international de recherche sur le climat et la société (Columbia University) et la FAO. Les thèmes suivants ont été abordés pendant l'atelier:

- Aperçu de la recrudescence acridienne de 2003-2005
- Stratégie de surveillance et de lutte antiacridienne
- Mobilisation de fonds pour les activités de lutte antiacridienne
- Préoccupations liées à l'environnement et à la santé publique
- Utilisation potentielle de la télédétection dans la surveillance antiacridienne
- Communication et sensibilisation du public

80. Le 14 novembre 2005, le Comité directeur a adopté les objectifs de l'évaluation ainsi que le projet de plan de travail préparé par l'équipe d'évaluation. Des entretiens avec divers membres du personnel de la FAO engagés dans la campagne de lutte antiacridienne ont eu lieu du 15 au 17 novembre 2005.

81. Du 10 au 20 décembre 2005, des missions de terrain ont été conduites en Égypte, en Libye, au Soudan, en Arabie saoudite, en Tunisie et au Yémen. Du 15 janvier au 5 février 2006, l'Algérie, le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, le Niger et le Sénégal ont été visités. Dans ces pays, des discussions ont eu lieu avec les autorités nationales, le personnel engagé dans les opérations de surveillance et de lutte antiacridienne, les représentants des donateurs, les communautés locales directement concernées par l'invasion acridienne et les ONG.

⁶ Dont treize pays de la région occidentale: l'Algérie, le Burkina Faso, le Cap Vert, le Tchad, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, le Niger, le Sénégal et la Tunisie, et quatre de la région centrale: l'Erythrée, l'Arabie Saoudite, le Soudan et le Yémen. Dans la région occidentale, tous les pays ont été touchés par la recrudescence acridienne. Dans la région centrale, la recrudescence était limitée à l'Arabie Saoudite et le Soudan.

⁷ Les donateurs ayant répondu sont les suivants: la Banque africaine de développement (ABD), l'Autriche, le Canada, la Commission européenne, la Finlande, la France, l'Allemagne, le Maroc, les Pays-Bas, le Soudan, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le Royaume-Uni/DFID, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et le Programme alimentaire mondial.

82. Les visites de pays ont permis de bien saisir la manière dont les différents pays ont abordé l'invasion acridienne ainsi que les problèmes rencontrés pendant les opérations de lutte. Par ailleurs, en procédant à des entretiens à différents niveaux, l'équipe d'évaluation a pu collecter des données plus complètes concernant l'impact socioéconomique de l'invasion acridienne, et l'impact sur la santé et l'environnement. Un rapport a été préparé pour chaque visite de pays, sur la base d'une liste récapitulative et d'un plan élaborés précédemment par l'équipe. L'Annexe II contient un résumé des résultats et des conclusions de l'équipe d'évaluation dans chacun de ces pays.

83. L'équipe s'est réunie du 20 au 24 février 2006 à la FAO (Rome) pour discuter et se mettre d'accord sur les principales conclusions et recommandations de l'évaluation, et pour commencer la rédaction du projet de rapport. Celui-ci a été examiné par un atelier de parties prenantes et de pairs qui s'est tenu du 22 au 23 mai 2006.

84. Outre les objectifs, les principes généraux suivants ont été utilisés comme référence pour juger l'efficacité de la campagne de lutte:

- a) Les objectifs opérationnels de la campagne de lutte 2003-2005 étaient les suivants:
 - empêcher le criquet pèlerin d'envahir les zones de culture et protéger les moyens d'existence des populations touchées afin de garantir leur sécurité alimentaire; et
 - mettre un terme à la recrudescence acridienne.
- b) L'approche de la lutte a essentiellement consisté à éliminer par des traitements chimiques les populations grégaires des régions centrale et occidentale de la zone d'invasion acridienne.
- c) Pour que la campagne de lutte antiacridienne soit réussie, il a fallu la mener de manière coordonnée à trois niveaux:
 - les pays concernés ont la responsabilité première des opérations de surveillance et de lutte. Il faut donc une capacité nationale efficace, sachant que les besoins doivent être appuyés et renforcés comme il convient;
 - une approche régionale est essentielle si l'on veut assurer un échange rapide d'informations ainsi qu'une coordination et une collaboration efficaces entre les pays de la région;
 - un niveau international auquel la FAO, par le truchement de son Service d'information sur le criquet pèlerin (DLIS), collecte et analyse les données prévisionnelles relatives aux évolutions des populations acridiennes, ce qui permet d'alerter les pays concernés et la communauté internationale sur les types et le niveau d'action et de soutien exigés, et d'organiser l'aide internationale.
- d) Toutes les parties engagées doivent respecter les règles et réglementations convenues concernant l'usage des moyens de lutte antiacridienne et surveiller l'efficacité des opérations de lutte, ainsi que les effets éventuels sur l'homme et l'environnement.

85. Il n'existe aucune évaluation formelle des premières campagnes antiacridiennes. Un examen très détaillé de la campagne 1986-89 a été réalisé par Gruys (1991)⁸, mais aucun document n'a été publié par la FAO à ce sujet, et ses recommandations n'ont pas été présentées à la DLCC. Elles n'ont donc fait l'objet d'aucune mesure concrète.

⁸ Gruys, P., 1991. Grasshopper and Locust Campaigns 1986-1989 and FAO's role. A Review, 3rd Draft, 1 February 1991. FAO, Rome (document non publié).

86. Un examen de la recrudescence acridienne de 1992-1994 a été réalisé par McCulloch (1994)⁹. La FAO n'a pas publié ce document et ses recommandations n'ont pas été examinées par la DLCC. L'examen présente une série d'enseignements tirés et près de cinquante recommandations.

II. Le criquet pèlerin

A. L'ENIGME DU CRIQUET PELERIN – UN APERÇU

87. La plupart du temps, le criquet pèlerin est un insecte solitaire vivant dans les régions arides qui s'étendent de la Mauritanie, en Afrique de l'Ouest, à l'Inde occidentale, soit une superficie de seize millions de kilomètres carrés, connue sous le nom de zone de rémission. Dans des conditions favorables, lorsque les pluies favorisent le développement de la végétation prisée par les criquets pèlerins, ces insectes se reproduisent si rapidement que leur nombre est multiplié par quatorze à chaque génération en l'espace de dix semaines. Deux étapes précèdent une invasion: la résurgence et la recrudescence. Les résurgences se produisent localement dans un seul pays, voire simultanément dans plusieurs pays, lorsque les acridiens se reproduisent et croissent en nombre significatif dans des aires relativement petites. Le comportement et l'apparence physique des criquets pèlerins changent lorsqu'ils commencent à proliférer et à former des groupes de plus en plus denses. S'il n'est pas maîtrisé et si l'habitat et le climat sont favorables, ce processus de grégarisation peut se poursuivre. Les larves forment alors des bandes larvaires et les adultes des essaims. Les résurgences peuvent se transformer en recrudescences qui peuvent dévaster une région entière.

88. Lorsque les criquets sont totalement grégaires, leur maturation devient synchronisée et ils se comportent comme une entité homogène. Si la lutte ne parvient pas à l'enrayer, une invasion se produit, qui peut dévaster une partie d'un continent ou la totalité de l'aire de rémission. Toutes les résurgences n'évoluent pas en recrudescences, lesquelles ne se transforment pas systématiquement en invasions. Même dans des conditions optimales, il faut au moins un an, voire davantage, avant qu'une invasion ne se développe. Plus de quarante pays répartis sur plus de trente-deux millions de kilomètres carrés peuvent être dévastés par les criquets pendant une invasion¹⁰. En cas d'invasion généralisée, le nombre de pays infestés peut être supérieur à soixante.

Approches de la lutte antiacridienne

89. La lutte antiacridienne est un sujet complexe, et bien que la manière et les moyens de la réussir aient été discutés et étudiés depuis plus de quatre-vingt-dix ans, il a fallu du temps pour que les différents spécialistes s'entendent sur la meilleure façon de lutter contre les recrudescences¹¹. Deux facteurs sont inhérents au succès ou à l'échec des stratégies de lutte antiacridienne. Le criquet pèlerin ignorant les frontières internationales, toute solution durable exige une coopération et des interventions internationales dans l'ensemble des zones infestées. En outre, le problème qu'il représente ne se pose que par intermittence (Fig. 1) et l'intérêt qu'il suscite ainsi que les fonds qui sont alloués à la lutte et à la recherche antiacridienne augmentent pendant les résurgences, les recrudescences ou les invasions, lorsque les essaims menacent les principales zones de culture, et diminue pendant les phases de rémission. Ce manque d'intérêt durable explique pourquoi les équipes de lutte sont mal équipées et insuffisamment préparées à

⁹ McCulloch L., 1994. A preliminary review of the responses to the 1992-94 Desert Locust Upsurge. FAO, Rome (document non publié).

¹⁰ Cressman, K., 2005. A Desert Locust upsurge in West Africa: an initial review. Document non publié. FAO, Rome.

¹¹ Le présent chapitre s'est largement inspiré de la publication de Magor J.I., P. Ceccato, H.M. Dobson, J. Pender, et L. Ritchie. Preparedness to prevent Desert Locust plagues in the Central Region, an historical overview. FAO, 2005. A review commissioned by FAO EMPRES Central Region.

utiliser les techniques les plus récentes à chaque fois qu'une recrudescence ou une invasion démarre.

Figure 1. Territoires infestés par les essaims pendant les invasions généralisées et les rémissions 1860-1999 (d'après Waloff)

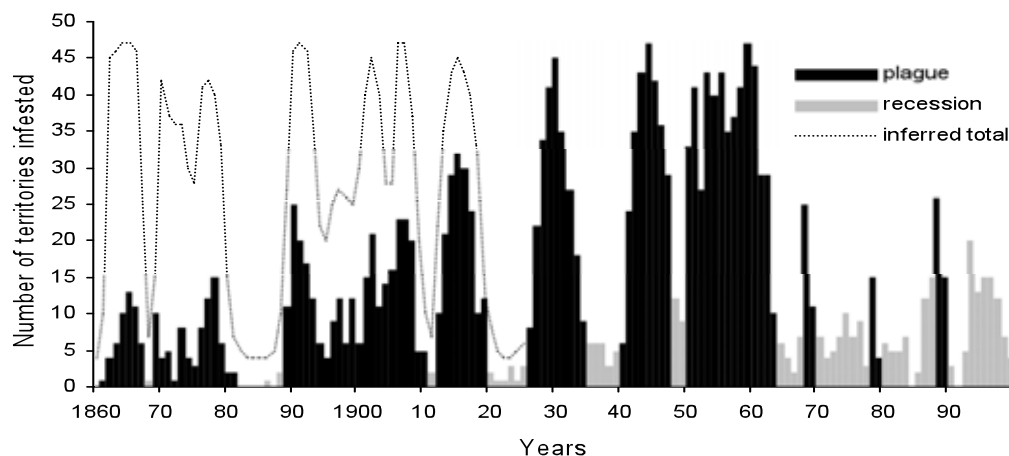


Figure 1. Territories infested by swarms during plagues and recessions 1860-1999 (after Waloff, 1976)

90. En octobre 1951, la FAO a organisé une Conférence internationale sur la lutte contre le criquet pèlerin à Rome. Cette conférence a estimé que la coordination générale des plans mis en œuvre dans l'aire où sévit le criquet pèlerin serait mieux assurée si elle était confiée à la FAO. En conséquence, la Conférence de la FAO qui s'est tenue quelques semaines plus tard a créé un Comité consultatif technique de lutte antiacridienne, rebaptisé par la suite Comité de lutte contre le criquet pèlerin.

91. La stratégie à long terme de lutte contre les invasions acridiennes a été examinée à l'occasion de la treizième session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin tenue en octobre 1969. Elle a souligné que les zones de reproduction saisonnière situées au Tchad, au Mali, au nord du Sénégal et dans certaines parties de la Mauritanie et du Sahara occidental devaient être étroitement surveillées de juin à septembre. Dans le nord de la Mauritanie et du Sahara espagnol, des enquêtes doivent être réalisées d'octobre à mars. Le Comité a été d'avis que les opérations de lutte concertées menées par des organisations nationales et régionales dans le cadre d'une coordination adéquate ont joué un rôle important dans la réduction de l'impact des invasions¹².

92. Le meilleur moment pour lancer les opérations de lutte fait encore débat. Des travaux de recherche conduits dans les années soixante-dix ont montré que déclencher la lutte contre des populations grégaires initiales ne mettait pas fin obligatoirement aux séquences de résurgence. En revanche, lutter contre des populations plus matures, grégaires, et ayant infesté une zone plus réduite, était plus efficace. Les bandes larvaires et les essaims de criquets larvaires peuvent occuper une zone jusqu'à mille fois inférieure à celle que peuvent occuper un nombre analogue de criquets solitaires. Il a également souvent été avancé que retarder la lutte jusqu'à la dernière phase de résurgence permettait d'atteindre une efficacité maximale exprimée en nombre d'insectes tués par dose létale d'insecticide. Ce concept a été élargi et l'on explique désormais que la lutte contre les essaims est plus efficace que la lutte contre les larves, surtout en cas d'utilisation de produits chimiques non persistants, parce que la zone qui doit être traitée est plus petite en ce qui concerne les essaims qu'elle ne l'est pour les larves. Cependant, attendre la phase tardive de recrudescence signifie que les pays disposent de la capacité nécessaire pour traiter rapidement de vastes zones infestées.

¹² FAO, 1969. Rapport de la treizième session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, FAO, Rome.

93. Les avis sur les tactiques à adopter pour lutter contre le criquet pèlerin ne sont toujours pas unanimes. Il en découle des perceptions différentes sur ce qui fait le succès ou l'échec d'une stratégie de lutte. Cependant, la campagne 2003-2005 a de nouveau montré que les autorités nationales ont souvent des raisons qui leur sont propres d'utiliser des tactiques de lutte contre les invasions acridiennes. En outre, pendant cette recrudescence, l'avion n'a pas été spécifiquement utilisé pour lutter contre les essaims volants. Pourtant, dans de nombreux cas, les essaims traités comprenaient des criquets sédentaires et volants. Vers la fin de la campagne, des enquêtes ont été menées sur la question de savoir si les compagnies sous contrat et leurs pilotes seraient prêts à évaluer la faisabilité de la technique du traitement délibéré des essaims volants. Un accord a été conclu avec celles dont les avions possédaient des prises d'air orientées vers l'arrière, mais les occasions propices ont manqué de le concrétiser. D'autres compagnies/pilotes ont refusé d'essayer cette technique, utilisée dans les années soixante, la considérant trop risquée.

Prévisions et surveillance acridiennes

94. Les prévisions acridiennes ne sont pas une science précise et suivre les mouvements des populations de criquet pèlerin est une tâche difficile dans un système qui repose nécessairement sur des données incomplètes. Dans certaines zones, les populations peuvent ne pas avoir été détectées pendant plusieurs mois et les prévisionnistes doivent évaluer les risques qu'ont ces populations de se multiplier et de changer de phases dans des zones où les pluies sont plus abondantes.

95. L'immense zone de rémission, très faiblement peuplée, ainsi que la mobilité saisonnière du criquet pèlerin, empêchent d'établir précisément la dynamique des populations. Deux raisons expliqueraient pourquoi les phases initiales des recrudescences sont rarement enregistrées et, par extension, pourquoi les études de population sont, à l'expérience, si difficiles. Premièrement, les larves solitaires passent facilement inaperçues aux yeux des observateurs, même chevronnés, parce qu'elles se cachent dans la végétation. Par ailleurs, les larves de première génération se développent souvent dans des zones isolées et inaccessibles. Deuxièmement, le passage de ce comportement sédentaire, caché, à celui, plus dynamique, spontané et visible, se produit rapidement et peut être facilement occulté entre deux enquêtes. Les méthodologies d'enquête actuelles peuvent être inappropriées et sous-estimer le nombre de criquets pèlerins présent pendant les périodes de pluies propices au développement de la végétation.

96. L'invasion de 1986-1989 n'a pas été une exception en la matière. Les premières pluies intenses sont tombées lors de l'été 1985. Elles ont déclenché quelques résurgences très localisées, comme prévu. Un an plus tard, en septembre et octobre 1986, quelques semaines avant l'apparition des essaims, des enquêtes menées dans le Sahel ont montré que les criquets pèlerins étaient rares, bien que les habitats aient été considérés comme parfaitement adaptés à la reproduction pendant tout l'été. Il en résulte qu'aucune alerte spéciale n'a été déclenchée.

B. DE LA PHASE DE REMISSION A LA RECRUDESCENCE 2003-2005

97. Bien avant la recrudescence de 2003-2005, la faible capacité des pays de la région occidentale à mettre en place et à conduire une stratégie de lutte préventive et efficace contre le criquet pèlerin était un fait admis. La proposition d'élargir le programme EMPRES à cette région a été formulée en 1997 et des mesures ont été prises dans ce sens en 2001. Malheureusement, ce programme n'a pas pu être pleinement opérationnel par manque de financement. À l'occasion d'une réunion tenue à Paris en juillet 2003, les donateurs ont reconnu que les pays de la région occidentale seraient dans l'incapacité d'enrayer une nouvelle recrudescence, et qu'une opération d'urgence internationale d'envergure serait nécessaire si elle se produisait. C'est effectivement ce qu'il s'est passé quelques semaines plus tard. Pendant l'été 2003, de juillet à septembre, des pluies exceptionnellement fortes et étendues sont tombées dans la région, y compris les zones de rémission du criquet pèlerin, créant des conditions optimales pour son développement et sa reproduction. En Mauritanie, les précipitations abondantes d'octobre ont aggravé le processus.

98. Le Bulletin de la FAO sur le criquet pèlerin (n° 299, août 2003) publié par le DLIS le 4 septembre 2003 a indiqué que si les pluies continuent, les populations acridiennes pourraient devenir plus importantes et qu'il était important que tous les pays concernés procèdent à des enquêtes régulières et fassent rapport de leurs résultats dans les plus brefs délais.
99. La trente-septième session de la DLCC s'est tenue à la FAO à Rome du 22 au 26 septembre 2003. Le rapport de session signalait que des pluies abondantes étaient tombées sur d'immenses étendues d'habitats acridiens au cours des trois derniers mois, favorisant la reproduction. Le Comité a recommandé qu'un effort urgent et spécial soit fait à court terme pour étudier l'impact immédiat que ces conditions pluviométriques exceptionnelles pourraient avoir sur la dynamique de la population acridienne et sur la végétation avec laquelle les espèces étaient associées.
100. Dans une autre recommandation, le Comité a reconnu que les conditions étaient très favorables pour les criquets qui se reproduisaient dans les vastes zones d'habitats acridiens primaires de la région centrale et de la région orientale, bien que ces populations de criquet pèlerin soient très clairsemées, et recommandé que les unités nationales de lutte antiacridiennes restent vigilantes et mènent des enquêtes régulières dans les prochains mois. Dans le rapport, il est également noté que la situation acridienne est restée calme depuis la dernière session de la DLCC, qui s'est tenue en septembre 2001. Cependant, le Secrétaire de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale a déclaré qu'il estimait, ainsi que d'autres, que les deux prochains mois pourraient être critiques.
101. Les deux mois qui ont suivi se sont effectivement avérés critiques. En un mois, des résurgences ont été confirmées en Mauritanie, au Niger et au Soudan, et la FAO a émis un bulletin d'alerte, exprimant sa crainte que la situation puisse s'aggraver et qu'une résurgence se produise également au Mali. En février 2004, la FAO a déclaré qu'une recrudescence acridienne avait eu lieu en Afrique de l'Ouest. À la fin du mois, l'Organisation a lancé un appel pour obtenir une aide internationale en faveur des pays concernés d'Afrique de l'Ouest. Dans la demande envoyée aux donateurs, il était déclaré que la recrudescence pouvait se transformer en invasion généralisée si les opérations de lutte n'étaient pas renforcées rapidement. Au début de 2004, la situation acridienne était passée d'une rémission, commencée en 1998, à une recrudescence.
102. La recrudescence de 2003-2005 a commencé par au moins deux cycles de reproduction qui ont eu lieu dans le sud de l'Algérie, en Mauritanie, au Mali et au Niger pendant le printemps et l'été de 2003. Une génération s'est développée au Soudan occidental et une autre au cours des mois de septembre et d'octobre 2003 en Mauritanie, au Mali et au Niger, déclenchant une forte augmentation du nombre de criquets et la formation de groupes en octobre. Une autre reproduction s'est également produite au Soudan.
103. De novembre 2003 à février 2004, les essaims de criquets ont quitté les zones de reproduction estivale du Sahel et se sont déplacés vers le nord, avant d'envahir le sud de l'Algérie et le Sahara occidental. Une invasion beaucoup plus importante s'est produite en février 2004, atteignant le nord-ouest de l'Algérie, le Maroc, Madère et les Îles Canaries. Les essaims ont quitté le Soudan, survolé la Mer rouge et gagné l'Arabie saoudite en novembre 2003, ou un autre cycle de reproduction a eu lieu.
104. De mars à avril 2004, les essaims ont quitté l'Afrique du Nord (Maroc et Algérie) et envahi la Tunisie et la Jamahiriya arabe libyenne. Des reproductions à grande échelle ont eu lieu dans le nord-ouest de l'Afrique pendant le printemps de 2004 et de nouveaux essaims ont commencé à se former à la fin du mois de mai. Un mouvement de moins grande ampleur a eu lieu en mars d'Arabie saoudite au Soudan. Des infestations limitées ont persisté pendant le printemps de 2004 dans certaines parties du Mali et du Niger, où des reproductions ont eu lieu, mais dans le nord de la Mauritanie, elles sont demeurées largement distribuées. Les opérations de lutte menées au Soudan et en Arabie saoudite entre octobre 2003 et avril 2004 ont enrayé la recrudescence dans la région centrale.

105. De juin à août 2004, de très nombreux essaims de la génération de printemps ont envahi le Sahel en provenance de l'Afrique du Nord-Ouest, atteignant la Mauritanie, le nord du Mali, le Sénégal, le Cap Vert, le Mali, le Niger, le Tchad et le Burkina Faso. Au moins un cycle de reproduction a eu lieu dans tous ces pays pendant l'été.

106. D'octobre 2004 à novembre 2004, les essaims de la génération d'été ont envahi l'Afrique du Nord-Ouest en provenance du Sahel, atteignant la Jamahiriya arabe libyenne, l'Algérie, le Sahara occidental et le Maroc, la côte méditerranéenne de la Jamahiriya arabe libyenne et la Tunisie. Quelques essaims ont atteint les Îles Canaries, le sud du Portugal et Madère. Certains essaims ont survolé la Jamahiriya arabe libyenne en direction de la Méditerranée orientale, atteignant la Crète, le nord-ouest de l'Égypte, Chypre, le Liban, Israël, le Sinaï, l'Arabie saoudite et la République arabe syrienne, avant de se diriger vers le sud le long de la mer Rouge jusqu'au nord-est du Soudan en décembre.

107. Une deuxième génération, beaucoup moins fournie, est apparue à la fin de l'été de 2004 au Sahel, et les essaims ont envahi de nouveau le Burkina Faso et le Sénégal et ont suivi un circuit méridional, envahissant la Gambie, la Guinée-Bissau et la Guinée.

108. L'Annexe III contient des détails sur la zone traitée dans chaque pays. Les opérations de lutte se sont amplifiées à chaque saison de reproduction. À l'origine, 62 000 hectares envahis pendant l'été 2003 ont été traités, notamment au Mali et en Mauritanie (octobre novembre 2003). Plus de 1,1 million d'hectares infestés par des populations d'automne/hiver ont ensuite été traités (de décembre 2003 à mars 2004). Près de 5,1 millions d'hectares infestés par des populations de printemps ont été traités dans l'Afrique du Nord-Ouest (d'avril à juillet 2004) et environ 6,5 millions d'hectares infestés par des populations d'été 2004 ont été traités au Mali, en Mauritanie, au Sénégal et en particulier en Algérie et au Maroc (d'août 2004 à février 2005). Pendant toute la durée de la campagne, 13 048 610 hectares ont été traités dans l'ensemble des régions acridiennes entre octobre 2003 et décembre 2005¹³. Les conditions climatiques ayant été particulièrement froides en Algérie et au Maroc pendant l'hiver 2004/2005, les criquets adultes sont restés immatures pendant une longue période, ce qui a permis de multiplier les possibilités de lutte. Ces opérations de lutte, associées à des conditions météorologiques défavorables empêchant de nouvelles reproductions, ont mis un terme de manière décisive à la recrudescence acridienne.

C. DEVELOPPEMENT DE MOYENS RENFORCES DE PREVISION ET DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

Moyens de lutte contre le criquet pèlerin

109. L'invasion qui s'est produite dans les années quarante a donné lieu à la production et à l'usage à grande échelle d'appâts empoisonnés dans des campagnes coordonnées visant à recréer une rémission. Pour l'invasion de 1949 à 1963, la pulvérisation a été largement adoptée, mais le poudrage et le recours aux appâts ont continué à être utilisés. Les techniques élaborées pendant cette invasion ont été la pulvérisation à très faible volume (ULV) et ses équipements connexes, ainsi que la pulvérisation des essaims en vol ou à terre.

¹³ Toutefois, on notera que la « zone traitée » est calculée sur la base de la quantité de pesticide utilisée, divisée par la dose recommandée et ne correspond pas toujours effectivement à la zone traitée.

110. À la fin de l'invasion de 1966-1969, les pesticides de contact non persistants ont commencé à remplacer la dieldrine afin de protéger les utilisateurs et l'environnement. Pendant l'invasion 1985-1989, on a pris conscience que les pesticides pourraient polluer l'environnement, ce qui a entraîné l'interdiction de la dieldrine (organochloré) et favorisé le développement et l'introduction de moyens de lutte de remplacement, notamment les pesticides biologiques. Trois d'entre eux, le Diflubenzuron, qui est un régulateur de croissance, le phénylpyrazole fipronil, et un mycopesticide constitué de spores de *Metarhizium anisopliae* var. *acridum*, sont des produits prometteurs qui attendent d'être sélectionnés pour la lutte antiacridienne depuis 1985, mais qui doivent encore faire l'objet d'essais expérimentaux pour être homologués et utilisés dans la lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale.

111. La plupart des spécialistes conviennent qu'en situation d'invasion, le seul moyen de revenir à une situation de rémission est l'utilisation de pesticides classiques, qui produisent un effet de choc et létal. Les moyens de lutte de remplacement comme les champignons entomopathogènes et les phéromones sont très séduisants du point de vue écologique et pourraient être une solution d'avenir dans les opérations de lutte préventive. Leur utilisation effective dans les campagnes d'urgence mérite d'être soumise à d'autres essais expérimentaux.

112. La FAO a créé en 1989 un corps indépendant d'experts connu sous le nom de Groupe consultatif sur les pesticides qui a pour mission de préparer des listes de produits basés sur des essais visant à démontrer leur efficacité contre les criquets et les sauterelles et à fixer les doses acceptables. Ces listes comprennent des informations concernant la vitesse, le mode d'action et les effets secondaires sur l'environnement de ces produits, afin d'orienter les utilisateurs.

Amélioration des prévisions acridiennes

113. Les caractéristiques de base du système d'alerte précoce, de la collecte, de la transmission et de l'analyse des informations sur le criquet pèlerin, les conditions météorologiques et l'habitat ne changent pas mais, depuis le milieu des années quatre-vingt, les systèmes manuels ont été remplacés par des systèmes informatisés. Ces systèmes ont donc gagné en précision, notamment depuis l'introduction de la technologie GPS au début des années quatre-vingt-dix. Parmi les nouveaux produits d'évaluation des précipitations et de la végétation, citons: (i) l'interface permettant d'analyser les évaluations de précipitation sur des séries à long terme provenant de données de télédétection, (ii) l'utilisation de données de satellite pour identifier la végétation qui se développe dans les zones isolées et (iii) les prévisions saisonnières expérimentales des précipitations et des températures six mois à l'avance. Ces produits ont encore besoin d'être perfectionnés.

114. De nouveaux outils ont également amélioré la rapidité et la capacité d'analyser les données de terrain en vue de surveiller l'évolution des populations acridiennes, de prévoir et de fournir des informations actualisées sur les recrudescences potentielles. Ils incluent notamment:

- eLocust, qui est un ordinateur portable équipé d'un logiciel permettant d'enregistrer et de transmettre les observations relatives aux criquets, aux conditions météorologiques et à l'habitat, et qui sont recueillies pendant les enquêtes de terrain;
- un système d'information géographique (SIG) pour la collecte, l'analyse et la gestion des données. Baptisé SWARMS (Schistocerca Warning and Management System), il remplace les techniques d'analyse et de cartographie manuelles mises au point au cours des soixante années précédentes;
- RAMSES (Reconnaissance and Management System of the Environment of Schistocerca), qui est un système moins complexe que SWARMS destiné à être utilisé par les agents nationaux chargés de la collecte d'informations sur le criquet pèlerin pour stocker les données et produire des cartes de distribution des populations acridiennes, transmettre les données à la FAO et alimenter SWARMS. RAMSES ne permettant pas d'effectuer d'analyse de données, il serait utile de lui ajouter cette fonctionnalité.

115. Ces nouveaux outils ont nettement amélioré le Système d'information sur le criquet pèlerin, comme le montre le déroulement de la campagne 2003-2005. Cependant, il doit être

souligné que ces nouveaux systèmes ne peuvent fonctionner efficacement que si les données de terrain sont fiables. Il faut donc accentuer les efforts pour équiper et former les équipes nationales de surveillance des pays de la zone de rémission acridienne. Dans les conditions actuelles, les capacités étant limitées dans certaines régions, il n'est pas encore possible de savoir exactement quelle zone est infestée.

116. Malgré ces progrès notables, la surveillance des populations acridiennes et la capacité opérationnelle demeurent les éléments clés de la lutte contre le criquet pèlerin. Lors d'un atelier organisé en mai 2004 à Nouakchott sur les plans d'action prévisionnels en matière de lutte contre le criquet pèlerin, il a été constaté que les alertes précoces concernant les recrudescences constituaient encore un problème et ne pouvaient être déclenchées que dans un délai d'un mois, sans grande fiabilité. Les recrudescences ne pouvaient être prévues que trois mois à l'avance sans véritable fiabilité. Quand à elle, la période de prévision d'une invasion, était de six mois, mais la fiabilité était supérieure. Le délai très court qui précède une alerte précoce signalant le début d'une résurgence ou d'une recrudescence acridienne montre qu'il est important de disposer de plans d'action prévisionnels réalistes permettant aux pays de réagir rapidement et de manière appropriée (FAO, 2004)¹⁴.

D. STRUCTURES ORGANISATIONNELLES DE LA LUTTE ANTIACRIDIEUNE

117. Les unités nationales de lutte antiacridienne des pays situées dans la zone de rémission acridienne sont les structures de base des opérations de lutte et de surveillance. Elles sont responsables de la surveillance des populations acridiennes, de la transmission des données nécessaires au Service d'information sur le criquet pèlerin géré par la FAO et des opérations de lutte contre les populations acridiennes grégaires.

118. Presque tous les pays situés dans la zone de rémission sont membres de l'une des trois commissions régionales de lutte contre le criquet pèlerin. Il s'agit de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale, la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale et la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région orientale. Les obligations des membres des commissions régionales sont les suivantes:

- Les membres s'efforcent d'établir, par l'intermédiaire du Secrétaire de la Commission, un échange régulier d'informations sur la situation acridienne en cours et les progrès des campagnes de lutte dans leurs pays, et également de transmettre de telles informations régulièrement au service d'information de la FAO sur le criquet pèlerin, basé à Rome.
- Les membres s'engagent à prendre toutes les mesures possibles pour lutter contre les invasions acridiennes dans leurs pays et à réduire les dégâts causés aux cultures en adoptant des procédures agréées conjointement. Ces procédures incluent notamment la création d'une unité nationale autonome de lutte contre le criquet pèlerin.

119. Les commissions régionales ont été créées dans le cadre du Comité de lutte contre le criquet pèlerin (DLCC) qui compte actuellement soixante-cinq pays membres. Elles font rapport au Directeur général de la FAO sur des questions liées aux politiques et aux techniques. Le DLCC est un forum qui rassemble une fois tous les deux ans l'ensemble des pays et organisations intéressés. L'objectif affiché est d'examiner la situation des populations acridiennes et de promouvoir la coordination globale des travaux réalisés par les diverses commissions et organisations nationales et régionales antiacridiennes.

120. Pour que l'approche du problème acridien soit plus efficace, la FAO s'est vue progressivement confier la responsabilité de fournir de l'aide et des avis techniques aux pays

¹⁴ FAO, 2004. Rapport Huitième Sessions du Groupe Technique du Comité de Lutte contre le Criquet Pèlerin. Atelier sur les Plans d'Action Prévisionnels pour la Lutte contre le Criquet Pèlerin. Nouakchott, Mauritanie, 2 au 7 mai 2004. FAO, Rome.

membres dans le but de prévenir ou d'atténuer les dégâts causés par les invasions acridiennes. Ces efforts ont redoublé depuis le milieu des années quatre-vingt-dix grâce au programme EMPRES. Un Centre d'intervention antiacridienne d'urgence (ECLLO) a été créé dans les années quatre-vingt pour gérer la campagne 1986-89, et il a été remis en fonction en août 2004.

121. Le Groupe acridiens et autres migrants nuisibles de la FAO surveille la situation mondiale des populations acridiennes, sur la base de rapports transmis par les unités antiacridiennes nationales, et tient les pays et les donateurs concernés des évolutions prévues. Le Service d'information sur le criquet pèlerin (DLIS) présente ces informations sous la forme d'une analyse de la situation liée à des résurgences ou des recrudescences possibles aux niveaux national, régional et international. Ce service publie régulièrement des bulletins mensuels, des prévisions et des avertissements, et fournit aux pays des images de télédétection. D'autres espèces d'acridiens font également l'objet d'une surveillance, mais elle est moins détaillée et moins systématique que celle du criquet pèlerin.

122. La FAO a les responsabilités suivantes concernant les opérations de lutte et de prévision antiacridiennes:

- Un forum de discussion favorisant l'élaboration des politiques, stratégies et plans appropriés. Principalement géré par le Comité de lutte contre le criquet pèlerin, ce forum est appuyé par le Groupe Technique du Comité de Lutte contre le Criquet Pèlerin et le Groupe consultatif sur les pesticides, mais également au niveau régional par l'intermédiaire des commissions régionales.
- La coordination des connaissances et des informations liées à la distribution et à l'abondance des criquets pèlerins. Ce travail est réalisé par le Service d'information sur le criquet pèlerin susmentionné, sur la base des informations transmises par les pays.
- Renforcer les unités nationales de lutte antiacridienne et promouvoir la collaboration au niveau régional, dans le cadre des commissions régionales de lutte contre le criquet pèlerin.
- Déclarer les urgences acridiennes, organiser l'aide internationale et fournir des avis techniques à l'appui des activités de lutte.

123. Cependant, la capacité de la FAO d'assumer ces responsabilités est limitée, parce que seules quatre personnes du Siège s'en occupent, dont une est affectée au Service d'information sur le criquet pèlerin. Il est également possible de se soucier du manque de progrès dans la préparation des plans d'action prévisionnels et des lacunes dans le développement des moyens de surveillance et de lutte contre le criquet pèlerin. Il doit être souligné que la FAO ne coordonne pas les opérations de lutte au niveau du terrain. Il s'agit de la responsabilité des pays sur lesquels la FAO n'a pas de contrôle direct.

III. Planification et mise en œuvre de la campagne de lutte 2003-2005 contre le criquet pèlerin

A. FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE LUTTE

124. Les pays touchés sont les premiers responsables de l'organisation de la campagne de lutte. Ils font appel à la communauté internationale des donateurs et à la FAO lorsqu'ils n'ont pas les ressources requises pour effectuer la surveillance nécessaire et/ou adopter les mesures de lutte qui s'imposent. La FAO et les donateurs s'efforcent de réagir par une approche planifiée aux priorités hiérarchisées. La FAO tient compte des directives de politique des organes directeurs et des avis du Comité de lutte contre le criquet pèlerin et des Commissions régionales de lutte antiacridienne.

125. Les approches actuelles et les relations structurelles sur lesquelles s'appuie la FAO pour s'engager dans des crises aussi importantes que les urgences acridiennes ne sont pas précisément définies. Il en découle que la communication sur les responsabilités de chacun est quelque peu brouillée et a besoin d'être améliorée.

126. Les demandes d'aide reçues par la FAO sont évaluées aux niveaux administratif et technique. Si une demande est considérée comme méritant une réponse et si elle est conforme aux critères du Programme de coopération technique de la FAO, si elle est viable du point de vue opérationnel, si elle s'inscrit dans les possibilités financières du PCT, l'Organisation approuve l'aide au titre du PCT et de ses ressources, en attendant l'arrivée d'une aide plus conséquente des donateurs.

127. Il faut, pour traiter efficacement les résurgences et les recrudescences acridiennes, disposer de plans d'action prévisionnels parfaitement élaborés aux niveaux national, régional et international, et ces plans, pour la plupart, manquaient au début de la campagne 2003-2005. Ils doivent, aux niveaux national, régional et international, poursuivre les objectifs suivants:

- poser précisément le problème, ses conséquences sur l'agriculture, la sécurité alimentaire, les moyens d'existence des populations vulnérables et l'économie nationale;
- décrire la mise en place de structures de coordination assurant une synergie efficace entre tous les acteurs et les parties prenantes, y compris la coordination des donateurs;
- définir les étapes à suivre pour faire face aux exigences spécifiques d'une urgence acridienne;
- déterminer les responsabilités des divers acteurs et parties prenantes;
- fournir les spécifications techniques détaillées des intrants nécessaires pour la campagne;
- décrire dans ses grandes lignes le soutien logistique exigé pendant les opérations de lutte;
- indiquer l'affectation budgétaire nationale de tous les éléments de la campagne de lutte et fournir une estimation des coûts des ressources supplémentaires exigées, ainsi que les sources de financement potentielles;
- spécifier les mesures à adopter pour mobiliser rapidement les ressources existantes et supplémentaires (aéronef, personnel, pesticides, etc.) ainsi que les estimations indicatives du niveau des ressources exigées dans le cadre de différents scénarios;
- identifier les problèmes critiques susceptibles de limiter la réponse et élaborer des approches pour réduire ou éliminer ces contraintes.

B. APPELS DE FONDS POUR FINANCER LES OPERATIONS DE LUTTE ET LA MOBILISATION DES RESSOURCES

128. Les demandes d'aide pour lutter contre le criquet pèlerin ont été transmises par les pays à la FAO en 2004, lorsque la situation créée par la recrudescence a exigé des ressources supérieures à celles disponibles sur le plan national. À la suite de consultations entre les pays membres de la CLCPRO, les demandes qui avaient une dimension subrégionales, régionale ou interrégionale ont également été admises. La FAO a fini par approuver vingt-deux projets au titre du Programme de coopération technique, d'un montant total de 6 millions de dollars EU, à l'appui de la campagne de lutte contre le criquet pèlerin dans les pays et les régions concernées.

129. Malgré les efforts concertés pour répondre aux diverses demandes d'aide au titre du programme PCT de la FAO, il est devenu rapidement évident que l'ampleur du problème dépassait largement la capacité de ce programme. La FAO a donc procédé à une mobilisation de ressources, au nom des pays concernés, en lançant des appels de fonds adressés aux donateurs. Il est cependant à noter que si la procédure de traitement des demandes d'aide d'urgence émanant des pays touchés par une invasion est clairement définie et suivie à la lettre en ce qui concerne le PCT de l'Organisation, il ne semble pas que celle qui est appliquée pour les appels de fonds adressés aux donateurs dans le cas d'urgences extrêmes soit aussi nettement définie.

130. Dans ces cas précis, l'Organisation doit respecter rigoureusement les principes et les directives adoptés pour les appels de fonds par le Comité permanent interorganisations, dont la FAO est un membre à part entière. Ces directives décrivent les différentes étapes logiques de l'analyse de la crise en cours, l'évaluation des besoins, l'élaboration des scénarios, la détermination des objectifs, l'identification des rôles et des responsabilités et la planification de la réponse, ponctuées par l'appel de fonds. Rien ne prouve que le Comité permanent interorganisations ait à quelque moment que ce soit considéré que la recrudescence acridienne était une urgence complexe ou extrême et que les coordinateurs résidents des Nations Unies présents dans les pays concernés aient par la suite estimé qu'elle méritait une réponse dans le cadre des processus d'appels consolidés.

131. Néanmoins, cette urgence, qui semblait au départ de proportion limitée, est devenue extrême si l'on en juge par le degré d'implication de la direction générale de la FAO dans le processus de lancement des appels de fonds et dans la planification ultérieure des opérations de lutte contre le criquet pèlerin. Étant donné qu'au début de la campagne l'objectif principal était de réduire l'invasion de criquets en faisant appel au soutien technique de la FAO sans faire intervenir d'autres organisations des Nations Unies, il n'a pas été considéré que cette urgence exigeait une réponse multisectorielle transcendant le mandat de la FAO. Comme elle le fait habituellement dans les situations d'urgence, la FAO a néanmoins contacté le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) afin d'obtenir un financement préalable du CERF¹⁵, celui-ci pouvant avancer des fonds à un donateur lui en ayant fait la demande par écrit. Cela a permis d'agir en attendant les transferts de fonds qui avaient été approuvés par les donateurs. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a également été invité à contribuer à l'évaluation des besoins d'aide alimentaire et des préjudices causés aux moyens d'existence des communautés locales.

132. Compte tenu de la nature technique de la lutte antiacridienne, la FAO a décidé d'écrire et de s'adresser directement aux donateurs pour solliciter leur aide au nom des pays concernés. Dans ce contexte, l'Organisation a lancé trois demandes d'aide. La première, datée du 23 février 2004, était une lettre adressée par le Sous-Directeur général chargé du Département de la coopération technique aux divers pays donateurs. Les fonds demandés au nom de la Mauritanie (6 millions de

¹⁵ Le CERF correspond au Fonds central autorenouvelable d'urgence des Nations Unies. Géré par l'OCHA, il a pour objectif d'aider les organisations et les organismes ayant fait l'objet d'appels de fonds pour des situations d'urgence extrême à débloquer des fonds très rapidement.

dollars EU), du Mali, du Niger et du Tchad (1 million pour chaque pays) s'élevaient au total à 9 millions de dollars EU. Cette lettre, qui indiquait, certes, que la situation acridienne pouvait s'aggraver et se transformer en une invasion généralisée en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord, insistait surtout sur le manque de pesticides dans ces quatre pays. Le 8 avril 2004, le Directeur général, qui présidait une réunion des donateurs, a adressé un second appel de fonds d'un montant de 17 millions de dollars EU, soit les 9 millions prévus à l'origine, auxquels s'ajoutaient 8 millions pour le Maroc.

133. Le troisième appel était une lettre datée du 7 juillet 2004 adressée par le Directeur général de la FAO aux chefs d'État des pays donateurs et aux chefs des institutions financières. Dans sa lettre, il demandait, au nom des pays concernés, 30 millions de dollars EU pour financer des mesures d'urgence à grande échelle en vue notamment de protéger la santé humaine, l'environnement et d'éviter l'accumulation de pesticides obsolètes.

134. La première lettre d'appel de fonds a eu peu d'écho (l'Italie a versé 370 029 dollars EU et la Norvège 143 351 dollars EU) bien qu'elle ait été suivie de réunions diverses rassemblant des représentants de pays donateurs à Rome. Il doit être noté qu'au moment où l'appel de fonds a été adressé, plus de 700 000 dollars EU étaient déjà disponibles au titre d'une subvention de l'Agence pour le développement international (USAID), utilisables à cet effet.

135. Lors d'une réunion ministérielle des pays concernés, tenue à Alger en juillet 2004, les participants ont estimé que les financements nécessaires se situaient entre 58 millions de dollars EU et 83 millions de dollars EU, selon l'évolution de la situation acridienne. Parmi les autres réunions organisées par les pays touchés, citons:

- Une réunion organisée sous l'égide du Président du Sénégal le 31 août 2004 a permis de présenter les demandes de financement adressées au nom du Burkina Faso, du Cap Vert et de la Gambie pour un montant total de 54,5 millions de dollars EU.
- Une réunion organisée sous l'égide de la Tunisie le 6 novembre 2004 avec la participation des ministères de l'agriculture de l'Algérie, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Mauritanie, du Maroc et de la Tunisie a permis d'évaluer que les besoins de financement de la campagne d'hiver s'élevaient à 97 millions de dollars.

136. Il est permis de se demander pourquoi les donateurs n'ont pas réagi comme convenu lorsque les premières demandes ont été adressées. Les réponses figurant dans le questionnaire que l'équipe d'évaluation leur avait envoyé indiquent que les alertes initiales n'ont pas suffisamment décrit le contenu des plans à mettre en œuvre, les activités à engager et les coûts à imputer, et qu'elles n'ont pas pris en compte les préoccupations concernant la santé humaine et l'environnement. Il est également permis de se demander en quoi cet appel initial différait des demandes d'urgence acridienne des années précédentes, lesquelles n'avaient pas produit de crises humanitaires. Il a été suggéré qu'une description réaliste aurait pu être fournie concernant l'impact éventuel de l'invasion sur la sécurité alimentaire si des mesures appropriées n'étaient pas prises. Par ailleurs, une meilleure communication dans les pays par le biais de la FAO aurait pu inciter les donateurs à s'engager davantage au niveau du terrain. Les donateurs ont déclaré que les décisions concernant la mobilisation des ressources en vue d'obtenir une aide officielle au développement sont généralement prises localement.

137. Le système d'alerte précoce de la FAO et les procédures d'appel ont été jugés « non satisfaisant » par 44 pour cent des donateurs et « mieux que satisfaisant » par 56 pour cent d'entre eux. Les détails concernant les divers aspects de ces activités sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2.

Question	Jugement
Rapidité de l'alerte	Mieux que satisfaisant
Qualité des informations techniques fournies dans les alertes	Mieux que satisfaisant
Rapidité des appels de fonds	Mieux que satisfaisant
Justification des demandes de financement	Non satisfaisant
Efficacité de la communication relative aux appels	Non satisfaisant
Spécification des besoins	Non satisfaisant
Spécification des coûts	Non satisfaisant

1-5 = non satisfaisant; 6-10 = mieux que satisfaisant

138. Parmi les donateurs ayant répondu, 50 pour cent considèrent que les retards survenus entre la première alerte d'octobre 2003 et le début des opérations de lutte à grande échelle en août 2004 ont considérablement augmenté les coûts des opérations de lutte; 40 pour cent sont plus réservés et 10 pour cent ne sont pas d'accord. En ce qui concerne les dégâts causés par les acridiens, 56 pour cent estiment qu'ils ont augmenté dans de très fortes proportions à cause des retards.

139. Par ailleurs, les donateurs ont estimé que si des alertes et des séances d'information avaient eu lieu en dehors de Rome, par le biais notamment du Groupe de travail de liaison humanitaire ou de séances de coordination, d'appels ou de plans décidés avec des partenaires importants du domaine humanitaire tels que le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial et le Centre conjoint de logistique des Nations Unies auraient pu servir à signaler au Système humanitaire des Nations Unies qu'il s'agissait d'une réponse humanitaire. En ne justifiant pas suffisamment ces appels ainsi que l'augmentation rapide des fonds demandés, la FAO a laissé penser aux donateurs qu'elle réagissait aux événements au coup par coup, d'où leur scepticisme et leur lenteur à réagir.

140. Les informations et les communications d'ordre technique fournies par la FAO sur le développement de la situation acridienne pendant la campagne ont été jugées satisfaisantes par 75 pour cent des donateurs. Il a été suggéré que la communication pourrait être améliorée en s'appuyant davantage sur les médias internationaux, les stations de radio rurales et les chaînes de télévision des pays touchés par le criquet pèlerin, ainsi que sur les représentations des donateurs sur le terrain. Les pays de la ligne de front doivent avoir les moyens et le matériel pour mener régulièrement des enquêtes et être capable d'adresser eux-mêmes des alertes en temps utile. La visibilité des donateurs dans les projets de la FAO doit être améliorée.

141. L'utilité du Service de renseignements de la FAO sur le criquet pèlerin (DLIS) a été considérée comme « plus que satisfaisant » par 93 pour cent des pays concernés qui ont répondu au questionnaire; 87 pour cent ont noté que les informations fournies par la DLIS étaient d'actualité et pertinentes. Les avis techniques fournis par la FAO étaient également jugés « plus que satisfaisant » dans 93 pour cent des cas. Une courte majorité de pays a estimé que la FAO était moyennement efficace pour mobiliser les ressources. L'efficacité globale de la FAO a également été considérée comme moyenne. Près de la moitié des pays membres des Commissions régionales a noté le manque d'efficacité de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale.

142. Pendant les premières phases de la recrudescence, les donateurs ont estimé qu'il ne semblait pas y avoir de système en place à la FAO capable de donner une image globale des besoins réels, des allocations prévues et de la mobilisation des ressources nécessaires aux opérations de lutte. Des améliorations ont été apportées ultérieurement, notamment en ce qui concerne la clarté des informations et la fréquence de leur diffusion, et en particulier la possibilité

d'y accéder en ligne. Il a manqué également une présentation plus claire des rôles et des responsabilités spécifiques des différents acteurs de la campagne. Davantage d'informations sur les besoins et les donations auraient dû être communiquées pendant la campagne aux représentations des donateurs sur le terrain. Les flux d'informations en provenance de Rome étaient insuffisants souvent tardifs.

143. Le Bulletin de la FAO sur le criquet pèlerin a été un bon outil de communication, ainsi que les séances d'information organisées par la FAO à l'attention des donateurs. Le site web de la FAO a également fourni des informations de bonne qualité, mais il a manqué une description claire de l'impact potentiel des acridiens sur la sécurité alimentaire et les économies nationales. Les médias se sont surtout intéressés aux moments les plus critiques de la recrudescence acridienne, délaissant rapidement ce sujet pour d'autres thèmes. La FAO aurait dû continuer de fournir du matériel aux médias internationaux pendant toute la durée de la campagne, et aider les autorités des pays en développement et la presse à accéder et à utiliser les informations sur cette question. Il a été recommandé de renforcer le Service de renseignements sur le criquet pèlerin.

144. Dans la seconde moitié de 2004, les donateurs ont réagi très positivement en approuvant 46 projets pour un budget total de 74,3 millions de dollars EU. En outre, un montant de 6,2 millions de dollars EU a été approuvé dans le cadre de 22 projets du Programme de coopération technique de la FAO. Cette réaction positive des donateurs ne doit pas plonger la FAO dans l'autosatisfaction, elle doit au contraire lui rappeler avec insistance qu'elle doit mieux formaliser les processus d'appels de fonds. Par ailleurs, la FAO pourrait rappeler aux donateurs que cette Organisation est la leur, qu'elle dispose des compétences nécessaires, et qu'elle est prête à continuer à jouer le rôle traditionnel d'un intermédiaire neutre et honnête dans les opérations de lutte contre le criquet pèlerin.

Il est donc recommandé:

1. à la FAO de définir en termes clairs les différentes catégories d'urgences et d'établir des critères pour décider quelles sont celles qui pourraient utiliser le processus d'appel consolidé pour lequel des directives ont été publiées par le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires. Lorsqu'une urgence n'est pas considérée comme complexe, l'Organisation doit également édicter les règles spécifiques qui s'appliqueront et les faire connaître à tous ceux qui sont concernés.

C. OPERATIONS DE LUTTE ET DE SURVEILLANCE

145. Nonobstant le fait que les signaux d'un accroissement de l'activité acridienne avaient déjà été observés au cours de l'été 2003, les pays de la ligne de front n'ont pas pris les mesures adéquates pour traiter le problème. Les raisons en sont les suivantes:

- l'absence de structures indépendantes antiacridiennes dans plusieurs pays clés;
- l'insuffisance, voire l'absence de moyens humains, matériels et financiers pour démarrer la campagne;
- l'inaccessibilité de certaines zones de reproduction saisonnières du criquet pèlerin, principalement due à l'insécurité;
- le manque de plans d'action prévisionnels pour gérer le risque aux niveaux nationale, régional et international;
- le retard dans la mise en œuvre du programme EMPRES dans la région occidentale.

146. Au début de la campagne de 2003-2005, seules une dizaine d'équipes de surveillance et de lutte étaient opérationnelles sur l'ensemble de la région du Sahel, y compris six équipes en Mauritanie. Ces équipes, qui avaient une capacité de lutte maximale de 1 000 hectares par jour, pouvaient conduire des opérations de surveillance et de lutte principalement grâce à l'aide

financière de la CLCPRO, de la FAO et des subventions accordées par l'Agence pour le développement international par le biais de la FAO. Par la suite, l'aggravation de la situation a été confirmée et le besoin de renforcer la capacité de lutte est devenu une priorité. Le manque critique de personnel qualifié, de véhicules, de matériel de surveillance et de pulvérisation, de GPS et de cartes, de vêtements de protection, d'aéronefs et de fonds opérationnels est devenu apparent.

147. Lorsque les donateurs sont devenus convaincus de la gravité de la situation et ont commencé à apporter leurs contributions, dans certains cas, le manque de planification et de coordination effectives à entraîner la duplication des efforts, notamment dans le cas des pesticides et des aéronefs. Au Sénégal, par exemple, le nombre d'aéronefs était de vingt à la mi-octobre 2004 alors que les cibles des pulvérisations avaient déjà considérablement diminué parce que les essaims avaient migré en Mauritanie et au Maghreb.

148. Un groupe de coordination des donateurs a été créé dans dix pays, soit plus de 80 pour cent des pays concernés faisant rapport sur cette question. Cependant, la coordination des donateurs a été considérée comme médiocre dans plus de 50 pour cent des pays. Cinquante-quatre pour cent des pays estiment que la recrudescence acridienne aurait pu être contrôlée plus tôt si les campagnes nationales de lutte avaient démarré plus tôt. La situation aurait pu être meilleure si les opérations de lutte avaient démarré plus tôt dans les pays avoisinants. Tous les pays estiment à l'unanimité que cela aurait permis d'enrayer plus tôt la recrudescence acridienne. Dans 83 pour cent des cas, les pays ont considéré que les opérations effectuées dans les délais dans leurs propres pays auraient eu un effet positif dans les pays avoisinants. Ces avis confirment que l'efficacité de la lutte antiacridienne doit être basée sur une approche régionale parfaitement coordonnée.

149. Bien que versées tardivement, les contributions des organismes de financement ont comblé une partie importante des besoins et permis de renforcer la capacité des pays à enrayer l'invasion. En Mauritanie par exemple, le nombre d'équipes d'intervention au sol a atteint le nombre maximal de 32 en octobre 2004 et le nombre d'équipes de lutte aérienne est passé d'une à six pendant la campagne. Résultat: la capacité quotidienne de traitement a nettement augmenté, atteignant 41 000 hectares par jour. Il a donc été possible de traiter, au total, 1 384 000 hectares, dont 80 pour cent par voie aérienne.

150. Pendant les deux campagnes de lutte 2003-2004 et 2004-2005, les traitements ont été effectués sur près de 12,9 millions d'hectares, ce qui représente une quantité totale de 13 millions de litres de pesticides pulvérisés dans les dix pays de la région occidentale. L'Algérie et le Maroc ont traité à eux seuls 9 430 404 hectares, soit 75 pour cent des surfaces traitées. La lutte aérienne utilisée par les deux pays a permis d'éviter que les principales zones de culture soient dévastées. Au Maroc, 95 pour cent des surfaces ont été traitées par une flotte de 46 avions pendant la première campagne et de 62 pendant la deuxième. L'Algérie a mobilisé 12 avions pour la première campagne et 52 pour la deuxième.

151. Les opérations de lutte ont nécessité pour l'ensemble de la région occidentale la mobilisation de près de 280 millions de dollars pour l'acquisition de pesticides, le déploiement d'aéronefs, le matériel de pulvérisation et de communication, les véhicules, les vêtements de protection, etc.

D. EFFICACITE DES OPERATIONS DE LUTTE

152. Les objectifs de la campagne de lutte sont de protéger les cultures et les pâturages des communautés touchées par l'invasion, et d'enrayer l'invasion en détruisant le criquet pèlerin avec des pesticides et d'autres moyens. Au niveau des pays, les informations officielles reçues par l'équipe d'évaluation des services nationaux responsables de la lutte antiacridienne montrent que les pertes subies du fait de l'invasion acridienne sont généralement considérées comme limitées. Cependant, l'équipe a noté que la nature de certaines stratégies adoptées par les pays et le manque de moyens de lutte efficaces dans les pays du Sahel sont responsables des dégâts importants qui se sont produits dans plusieurs endroits, et que la sécurité alimentaire n'a pu être garantie que dans une partie des communautés touchées par le fléau dans ces pays.

153. Deux stratégies de lutte différentes ont été mises en œuvre pendant la campagne 2003-2005:

- Les pays du Maghreb, notamment l'Algérie et le Maroc, disposent généralement d'unités nationales de surveillance et de lutte antiacridiennes opérationnelles et efficaces. Leurs activités de surveillance et de prospection sont donc périodiques et efficaces, notamment au printemps pendant les rémissions, et au cours de l'année pendant les urgences. La Tunisie et la Jamahiriya arabe libyenne augmentent le nombre d'enquêtes en cas de menace d'invasion. Ces enquêtes leur permettent de suivre la situation acridienne dans les zones de reproduction saisonnière et, si nécessaire, de lutter contre le criquet pèlerin en dehors des zones cultivées. La protection des cultures dans ces pays s'est avérée efficace et les dégâts causés ont été généralement très limités. Cela étant, d'importantes populations acridiennes ayant survécu dans les zones non cultivées situées dans les régions méridionales de ces pays ont envahi de nouveau le Sahel de juin 2004 à août 2004.
- En revanche, les équipes de surveillance et de lutte des pays du Sahel n'ont pas eu les ressources suffisantes pour mener à bien régulièrement les opérations de surveillance et de lutte. Incapables de lutter contre les énormes essaims acridiens, elles ont été contraintes de limiter leurs interventions de destruction aux zones de culture. Bien qu'ils aient reçu par la suite une aide externe, la plupart des exploitants agricoles ont subi des dégâts importants à cause de l'arrivée tardive de l'aide.

154. Selon les chiffres fournis par les autorités concernées, les activités de lutte ont permis d'épargner 24 000 hectares de cultures vivrières et plus de 75 000 hectares de pâturages au Tchad, près de 63 000 hectares de cultures vivrières et 49 000 hectares de pâturages au Burkina Faso, et de protéger près de 30 000 hectares de plantations de citronniers et 20 000 hectares de cultures vivrières au Maroc, principalement destinées aux exportations. L'Algérie a réussi à préserver les principales zones de production situées dans le nord du pays.

155. Les pays concernés ont déclaré que les estimations des dégâts causés par l'invasion acridienne ont été effectuées dans 54 pour cent des pays, notamment dans ceux où l'infestation a été particulièrement grave. La Guinée, le Niger et le Sénégal ont signalé que les moyens d'existence des femmes et des enfants ont été plus touchés par les infestations acridiennes que ceux des hommes. Dans 70 pour cent des cas, une réponse n'a pas été donnée à cette question. Seuls le Mali, le Maroc et le Sénégal ont fait savoir que les estimations ont porté sur les cultures préservées grâce aux opérations de lutte. Dans l'avenir, la surveillance des dégâts causés par les acridiens doit être intégrée dans les plans d'action prévisionnels globaux des pays.

156. Les hypothèses de travail suivantes peuvent donc être formulées en ce qui concerne les cultures préservées au Tchad et au Burkina Faso:

- Le sorgho et le millet sont les plantes les plus cultivées dans les zones infestées par le criquet pèlerin, et les rendements moyens estimés sont d'environ 600 kg/ha: la campagne 2003-2005 de lutte contre ce ravageur a évité la perte de près de 14 400 tonnes de céréales au Tchad et de 37 000 tonnes de céréales au Burkina Faso.
- La capacité de charge des pâturages situés dans les zones infestées est d'environ 250 kg pour 5 hectares: la campagne a préservé des pâturages pour près de 15 100 animaux au Tchad et 9 700 animaux au Burkina Faso.

157. Ces résultats n'ont été possibles que lorsque les opérations de lutte ont pu être menées d'une manière rapide et efficace, immédiatement au début de l'invasion dans les zones concernées. Dans la plupart des zones infestées par le criquet pèlerin, faute de moyens, la lutte tardive n'a servi qu'à éviter la propagation ultérieure de l'invasion. Dans ces zones, les cultures et les pâturages ont souvent subi de graves dégâts. Par exemple, dans certaines provinces de la région sahélienne du Burkina Faso, les dégâts causés par le criquet pèlerin ont été estimés à 58 832 tonnes, y compris 49 049 tonnes de millet, 9 782 tonnes de sorgho blanc et 4 325 tonnes de pois à vache. Au Sénégal, les pertes attribuées aux attaques acridiennes ont été proches de 47 500 tonnes.

158. Lors des visites en Algérie et au Maroc, l'équipe d'évaluation a examiné s'il était possible d'utiliser les capacités de lutte de ces pays pour aider les pays de la ligne de front au Sahel d'une manière organisée et rapide en cas de nouvelles urgences. La mise en place d'une approche et d'un dispositif de ce type pourrait s'appuyer sur l'expérience acquise lors de l'aide fournie pendant la recrudescence 2003-2005. Les deux pays ont accueilli favorablement cette idée et estimé qu'elle méritait d'être examinée de manière plus approfondie. En conséquence, une recommandation concernant l'aide fournie par les pays du Maghreb est présentée dans la Section V.

E. SENSIBILISATION DU PUBLIC, COMMUNICATION ET FORMATION

Sensibilisation du public et communication

159. La lutte contre le criquet pèlerin ne peut pas être gagnée sans l'engagement des communautés locales dans les campagnes. La formation, la sensibilisation et la communication sont des éléments essentiels en la matière, comme l'ont déclaré unanimement les pays concernés visités par l'équipe d'évaluation. En conséquence, pendant la campagne 2003-2005, des activités d'information et de sensibilisation ont été conduites au profit des populations, dans le but d'attirer l'attention sur les risques liés à l'utilisation des pesticides et de fournir des informations détaillées aux populations sur l'évolution de la menace acridienne et sur les zones à traiter.

160. Selon les réponses des pays au questionnaire d'évaluation, les populations locales ont été informées des risques sanitaires et environnementaux dans 82 pour cent des 14 pays ayant répondu. La plus grande partie des pays ont utilisé la radio et la télévision, ainsi que la presse écrite et l'affichage à cette fin. Ces activités auraient permis, dans 50 à 75 pour cent des cas, aux personnes concernées d'être informées des problèmes potentiels, et 12 pays ont conclu que ces résultats étaient « plus que satisfaisants ».

161. Bien que l'importance de la participation des populations locales et des communautés à la lutte antiacridienne soit unanimement reconnue, la forme de cette participation fait, quant à elle, l'objet d'un désaccord entre ceux qui sont favorables et ceux qui sont défavorables à la participation des communautés concernées aux opérations de lutte chimique. Pour ces derniers, la participation des populations doit être limitée à la surveillance acridienne, l'information des autorités concernées et la lutte mécanique, car la manipulation des pesticides est considérée comme trop dangereuse pour la santé humaine. En 2005, la FAO a élaboré une politique décourageant le recours aux exploitants agricoles et aux villageois dans l'application des pesticides. Cependant, cette politique n'a pas été largement relayée en dehors des divers forums portant sur le criquet pèlerin.

162. Dans le cadre des campagnes d'information et de sensibilisation, de nombreux et divers moyens ont été utilisés, y compris la radio et la télévision (programmes dans les langues officielles et nationales), les imams dans les mosquées, les crieurs aux marchés et les enseignants dans les écoles, la presse, les notices, les brochures et les affiches imprimés. Le personnel des services de vulgarisation et de protection des plantes, ainsi que les membres des équipes de surveillance et de lutte ont eux aussi transmis directement les instructions nécessaires aux populations locales. Il est intéressant de noter qu'au Tchad, dans le but de cibler les groupes de femmes, des femmes sélectionnées comme animatrices ont reçu une formation et ont été équipées de postes de radio fonctionnant sans batteries, également distribués à d'autres villageois.

163. Les pays n'ont pas traité l'information et mené leurs campagnes de lutte de la même manière. Pour illustrer ces différences, deux cas sont présentés: l'un dans lequel l'information n'a pas été diffusée, l'autre dans lequel l'information a été largement diffusée au grand public.

L'exemple de la Tunisie, et la stratégie consistant à limiter la diffusion d'informations pour éviter d'alarmer les populations

164. Cette stratégie a consisté à travailler dans le plus grand secret, intimant l'ordre de « rester calme, discret et efficace ». Afin d'éviter la propagation de rumeurs alarmantes et infondées, les efforts déployés pour informer les populations (notamment les apiculteurs et les gardiens de troupeaux) dans les zones infestées ont été réduits au strict minimum. En fait, ces derniers n'ont été avertis des effets secondaires potentiels que par le personnel régional.

165. La lutte étant considérée comme une question technique, les informations n'ont été accessibles qu'aux acridologues, et leur diffusion a été limitée autant que possible aux niveaux local, national et international. En conséquence, ni la FAO ni les médias n'ont été informés au début de la menace acridienne. L'ordre de conserver le silence a été si scrupuleusement respecté que la campagne s'est achevée sans que, dans certains cas, les habitants des zones infestées et le personnel du ministère concerné n'aient été mis au courant de la tournure des événements.

166. La lutte contre le criquet pèlerin a été conduite uniquement par le personnel du service de protection des végétaux qui, selon les déclarations des autorités, a appliqué rigoureusement les directives de la FAO. La participation des communautés rurales s'est limitée à la fourniture de tracteurs et de réservoirs d'eau.

L'exemple du Mali et le choix d'une information massivement diffusée

167. La stratégie adoptée au Mali a mis l'accent sur les activités suivantes:

- La création d'un espace d'information spécial au Bureau de la radio et de la télévision du Mali qui avait pour mission de transmettre quotidiennement des informations sur les zones infestées, les zones traitées, les moyens de contrôle utilisés et enfin sur les contributions de personnes diverses à la campagne;
- les interventions périodiques du ministre de l'environnement et de l'hygiène après chaque réunion interministérielle. Porte-parole du gouvernement, il informait les populations de la situation et annonçait les nouvelles mesures adoptées;
- l'organisation d'une caravane de presse pour faire en sorte que les réalités du terrain soient bien montrées et qu'une vision équilibrée des efforts des populations rurales, des donateurs et des autorités soient présentée.

168. Il est possible de conclure de ces deux exemples ci-dessous qu'une campagne d'information et de sensibilisation des populations rurales bien ciblée et limitée peut s'avérer efficace dans le cas d'une invasion de faible à moyenne importance. En revanche, dans les pays qui font l'objet d'infestations acridiennes généralisées, il est impératif de mettre en œuvre des programmes intensifs de formation, de communication et de sensibilisation.

169. Les campagnes de sensibilisation et d'information ont été conduites dans différents pays avec plus ou moins de succès. Cependant, l'élaboration d'une stratégie de communication particulière ou le recours à des experts pour conduire les campagnes ont été des cas rares, à cause notamment des lacunes suivantes:

- Les études d'impact n'ont pas été réalisées, et compte tenu de l'absence d'études de suivi, il est pratiquement impossible d'évaluer le véritable impact des méthodes de communication employées pendant la campagne. Cependant, on peut s'interroger sur l'impact réel de distribuer des brochures en français à des personnes qui sont illettrées pour la plupart, ce qui est arrivé plusieurs fois.
- Dans certains cas, des problèmes de transport ont empêché des supports d'information de parvenir à leurs destinataires.
- À l'exception du cas tchadien susmentionné, les femmes d'autres pays n'ont pas, semble-t-il, reçu d'informations directement. Elles étaient en général envoyées aux hommes, qui étaient censés transmettre les messages aux femmes.

170. Pour être plus efficaces, les campagnes d'information et de sensibilisation doivent s'appuyer sur une stratégie de communication. Cette approche permettrait notamment d'identifier les canaux les mieux adaptés pour atteindre les groupes cibles, en particulier les femmes.

Formation

171. Il est indispensable de disposer de ressources humaines convenablement formées pour réussir la mise en œuvre des activités de surveillance et de lutte antiacridiennes. Chaque unité antiacridienne nationale doit avoir une équipe qualifiée et expérimentée composée d'un personnel d'encadrement, de techniciens et d'exécutants afin de conduire les opérations de surveillance et de lutte avec la régularité et l'efficacité qui conviennent. Pendant les invasions acridiennes 2003-2005, la pénurie de personnel qualifié dans tous les domaines, notamment de spécialistes expérimentés en acridologie, aux niveaux national, régional et international, est devenue évidente. Les raisons principales sont les suivantes:

- la réticence des pays à appuyer la formation due aux lapses de temps très longs qui séparent les activités acridiennes de forte intensité (10-20 ans);
- l'absence de stratégies nationales de lutte préventive encourageant la création et le maintien d'unités nationales de lutte antiacridienne efficaces et favorisant le développement de ressources humaines spécialisées;
- l'intérêt limité des universités pour ce type de formation;
- le manque de ressources financières.

172. Quelques pays, comme le Burkina Faso, ont organisé des formations pour les brigades de village, ce qui a facilité leur participation aux opérations de lutte chimique. Dans ce pays, la direction du Service de protection des végétaux défend l'idée que la campagne n'aurait pu se dérouler de manière appropriée sans la participation des brigades de village¹⁶. Il est intéressant de noter que l'équipe chargée du soutien technique de ces brigades comptait des techniciennes dans ses rangs. Passé un moment de surprise, elles ont été acceptées sans difficulté par les communautés locales.

173. Le Niger¹⁷ a également choisi de faire participer des brigades phytosanitaires, mais l'équipe d'évaluation n'a pas pu recueillir d'informations sur les activités de formation au cours de ses visites de terrain dans ce pays. Au Sénégal, dans les régions de Louga, Saint-Louis et Matam, un projet en faveur de la production animale a prévu un montant de 20 000 dollars EU pour former les membres des comités de lutte contre les feux de brousse, qui se sont transformés pendant la campagne en comités de lutte antiacridienne. Le projet a également encouragé les gardiens de troupeaux à participer à la lutte et à transmettre les informations nécessaires.

174. La région occidentale ne compte actuellement que 20 acridologues, dont seule la moitié possède l'expérience requise. En outre, l'âge moyen des cadres et des enquêteurs expérimentés est d'environ 45 ans. Lors de la prochaine invasion, qui aura lieu dans dix ou vingt ans, la quasi-totalité de ce personnel expérimenté sera à la retraite. Le remplacement ne peut être assuré que si les activités de formation sont immédiatement renforcées. Pour résorber, au moins en partie, ce manque, la CLCPRO et le DLCC financent une bourse de thèse, ce qui, toutefois, n'est pas suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins actuels. Un programme plus ambitieux doit être mis sur pied, incluant des projets spéciaux pour former des spécialistes et des techniciens participant aux opérations de surveillance et de lutte. Un tel programme permettrait à terme de:

¹⁶ La question des brigades de village divisant l'opinion, la Commission européenne, pour y voir plus clair, a prévu de conduire une étude en mars 2006 sur les brigades de village au Niger, dont l'objectif est d'identifier les moyens requis pour inclure ces brigades dans certaines opérations de protection des plantes, dont la privatisation est planifiée.

¹⁷ Au Niger, le Service de protection des plantes (PPS) supervise le renforcement des capacités des brigades phytosanitaires depuis leur création en 1974. Trois cents brigadiers seulement ont participé à la campagne 2003-2005 de lutte antiacridienne, alors que le Niger en compte 40000. Les brigadiers sont considérés comme les représentants du Service de protection des plantes au niveau du village. Il s'agit d'exploitants agricoles spécialement formés. Selon le Service de protection des plantes, ils maîtrisent parfaitement les techniques de lutte chimique.

- conduire des opérations de surveillance et de lutte conformément aux normes d'efficacité, de qualité et de sécurité requises;
- mettre à niveau les capacités du personnel sur la base des résultats dus au progrès scientifique et technique en matière de biologie acridienne, d'insecticides, de transmission de données, d'imagerie satellitaire, de SIG, etc.;
- développer un réseau d'acridologues dans la région, chargé de traiter le problème acridien dans le cadre d'une approche harmonisée, tout en mettant l'accent progressivement sur la prévention, parce qu'elle est encore le meilleur moyen de lutte;
- conduire des recherches débouchant sur une amélioration de la lutte contre le criquet pèlerin;
- disposer d'un groupe de spécialistes pouvant être utilisés aux niveaux régional et international.

175. Tirant les enseignements de la campagne de lutte antiacridienne de l'été 2004 et bénéficiant des contributions des donateurs, la FAO a pu préparer et exécuter un grand programme de formation du personnel engagé dans les opérations de surveillance et de lutte menées dans dix pays du Sahel, conformément aux recommandations adoptées à la première réunion du Comité exécutif de la CLCPRO (Niamey, Niger, 16 au 16 juin 2004). Les éléments détaillés de ce programme (voir Annexe IV), qui reposait sur les programmes de formation élaborés par le programme EMPRES de la région centrale, ont été élaborés par un consultant international, en collaboration étroite avec le personnel de la FAO. Ce programme visait notamment une formation de type « formation de formateurs ».

F. ROLE ET ACTIVITES DES PAYS CONCERNES

176. L'équipe d'évaluation a visité tous les pays concernés par la campagne de lutte 2003-2005 contre le criquet pèlerin. Des rapports détaillés ont été rassemblés dans un document séparé. Les informations ci-après proviennent des visites de pays et du questionnaire d'évaluation adressé aux pays concernés.

177. Tous les pays de la région centrale ont une unité nationale de lutte antiacridienne. C'est le cas pour treize pays de la région centrale, y compris quatre pays de la ligne de front. Cependant, dans la plupart des cas, ces unités font partie de la structure existante de protection des plantes et n'ont pas l'autonomie financière et opérationnelle requise.

178. Dans tous les pays de la ligne de frontière, une structure de coordination a été créée, et dans 90 pour cent d'entre eux, un plan d'action national a été élaboré; Dans huit pays, ce plan a été mis à jour au moins tous les trois mois, dans un pays au moins tous les six mois et dans cinq pays, une fois par an.

179. Sept pays sur seize ont signalé qu'ils disposaient de fonds d'urgence pour les opérations de lutte antiacridienne. Il s'agit de l'Algérie, de l'Érythrée, du Maroc, de l'Arabie saoudite, de la Tunisie et du Yémen. Selon les missions de terrain, ces fonds ont permis de conduire les opérations de lutte d'une manière rapide.

180. Neuf pays ont indiqué qu'ils avaient élaboré des plans d'action prévisionnels, notamment cinq pays de la région occidentale qui ont subi de très graves infestations acridiennes¹⁸. Ces plans sont un instrument important pour enrayer plus efficacement les infestations acridiennes. Cependant, pour que les opérations de lutte soient efficaces, il faut que les alertes concernant les résurgences, les recrudescences et les invasions soient fiables, et que les ressources humaines, opérationnelles et financières soient suffisantes, ce qui n'est pas le cas dans les pays du Sahel.

¹⁸ Le Groupe chargé des acridiens de la FAO a classé les pays selon le niveau d'infestation atteint pendant la campagne 2003-2005, comme suit: Faible: Cap Vert, Erythrée, Guinée-Bissau et Yémen; moyen: Burkina Faso, Tchad, Egypte, Gambie, Guinée, Libye, Arabie saoudite, Soudan et Tunisie; élevé: Algérie, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger et Sénégal.

181. Pendant les périodes de rémission, dans les pays de la région occidentale abritant des zones de reproduction saisonnière, les opérations de surveillance et de lutte antiacridienne sont menées par les unités nationales de lutte antiacridienne lorsqu'elles existent, ce qui est le cas en Algérie, en Jamahiriya arabe libyenne, en Mauritanie et au Maroc. Au Tchad, au Mali et au Niger, de telles unités ont été créées au sein des services de protection des plantes mais elles n'ont pas d'autonomie suffisante.

182. Pendant les périodes d'invasion, les campagnes de lutte sont souvent gérées de manière centralisée. Le « Poste Central de Commandement » (PCC) est une structure que certains pays ont créée, notamment au Maghreb. Le mandat de ce PCC est de gérer et de coordonner l'ensemble des opérations de surveillance et de lutte, en fournissant les ressources nécessaires et en prenant les mesures appropriées pour que l'utilisation des moyens de lutte terrestres et aériens soit le plus efficace possible. Le PCC fonctionne selon un calendrier rigoureusement défini. Au plus fort de la crise, il intervient souvent vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Il fait appel à l'aide de diverses structures gouvernementales, notamment les départements des ministères de l'agriculture, de l'intérieur, de l'environnement, de la santé et des transports, des services de télédétection et de météorologie, et de l'armée.

183. Le PCC est généralement dirigé par le ministre de l'agriculture ou son représentant, mais il peut être également placé sous la responsabilité de la « Gendarmerie Royale » comme au Maroc, ou de l'unité nationale de lutte antiacridienne, comme en Mauritanie. Ces PCC sont complétés par ces centres de lutte régionaux, qui ont la responsabilité première de coordonner les opérations de lutte dans des zones particulières. Parfois, les comités interministériels sont créés sous la présidence du Premier ministre, comme au Mali. D'autres comités ont été créés, par exemple, pour faciliter l'échange d'informations entre les autorités nationales et la communauté des donateurs.

184. Au niveau opérationnel, les moyens de lutte antiacridienne sont fournis en premier lieu par le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et parfois l'armée. Les populations rurales sont sollicitées dans tous les pays pour signaler la présence des acridiens. Ces populations ont également participé dans les opérations de lutte chimique à l'exception de l'Algérie, de la Mauritanie, du Maroc et de la Tunisie. Les équipes de lutte terrestre et aérienne des pays du Maghreb ont contribué aux opérations de lutte menées dans les pays du Sahel. Il doit être noté que les populations du Mali et du Sénégal ont été mobilisées d'une manière exceptionnelle et ont fourni une aide matérielle et financière importante.

G. SOUTIEN APORTE A LA CAMPAGNE

185. Au total, l'aide multilatérale fournie par le biais de la FAO pour la campagne de lutte 2003-2005 contre le criquet pèlerin s'est élevée à 74,3 millions de dollars EU, dont 50,4 millions de dollars EU avaient été décaissés au titre des projets FAO à la fin de 2005, en complément des propres ressources de la FAO s'élevant à 6,2 millions de dollars EU. Ces fonds, versés sous la forme de contributions en espèces de 40 000 dollars EU à environ 30 millions de dollars EU, ont été fournis par les donateurs suivants: Banque africaine de développement, Agence Intergouvernementale de la Francophonie, Australie, Autriche, Belgique, Canada, République tchèque, Commission européenne, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Fonds international pour le développement agricole, Irlande, Banque islamique de développement, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Arabie saoudite, Espagne, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord, Programme de développement des Nations Unies et États-Unis d'Amérique du Nord. Les appels lancés par la FAO ont été favorablement accueillis par des donateurs n'appartenant pas au cercle des donateurs traditionnels de l'Organisation. De l'aide a ainsi pu être reçue d'entités, comme l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, qui n'avaient jamais fourni d'aide au secteur agricole par l'entremise de la FAO.

186. En ce qui concerne l'aide multilatérale fournie par le biais de la FAO, la Communauté européenne a été le donateur le plus important. En effet, son budget a été de près de 30 millions de dollars EU pour des projets d'urgence menés dans cinq pays – le Tchad, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal – à compter d'octobre 2004. Cette contribution très importante a fait suite à la décision de chacun des cinq pays touchés par l'invasion acridienne d'utiliser les fonds affectés à l'Enveloppe B de leurs programmes indicatifs nationaux avec la Communauté européenne, qui peuvent être mobilisés pour des opérations d'urgence. Outre la fourniture des moyens de lutte antiacridienne, de pesticides et la location d'aéronefs, le programme antiacridien de la Communauté européenne a également inclus le soutien aux activités de coordination et environnementales.

187. L'assistance bilatérale a également été fournie aux pays concernés, notamment un certain nombre de pays africains tels que la Gambie, la Mauritanie et le Sénégal. Les réponses au questionnaire d'évaluation adressé aux donateurs, ainsi que les informations collectées dans les pays, indiquent que les donateurs qui n'ont fourni qu'une aide bilatérale incluaient le Brésil, la Chine, la République de Corée, le Maroc, le Soudan et l'UEMOA. La Communauté européenne, la France, les Pays-Bas et l'Agence des États-Unis pour le développement international ont fourni une aide bilatérale et multilatérale, tandis que la Banque africaine de développement, l'Autriche, le Canada, la Finlande, le Royaume-Uni et le PAM ont apporté toutes leurs contributions au titre de l'aide multilatérale, par le biais de la FAO. Il manque des informations détaillées concernant deux donateurs. Dans un certain nombre de pays, différentes ONG ont apporté une contribution spécifique aux opérations de lutte.

188. Le montant total de l'aide bilatérale fournie aux pays concernés est difficile à évaluer avec précision. Les données disponibles indiquent qu'elle s'est élevée à 50 543 838 dollars EU, soit près de 60 pour cent de l'aide multilatérale mobilisée par le biais de la FAO, et pratiquement le même montant que celui dépensé par la FAO jusqu'à fin 2005. L'aide bilatérale était supérieure à celle des campagnes précédentes.

189. Les pays du Maghreb, l'Algérie (20 millions de dollars EU), la Jamahiriya arabe libyenne (4 millions de dollars EU) et le Maroc (8 millions de dollars EU) ont fourni 32 millions de dollars EU d'assistance bilatérale aux pays du Sahel, ce qui a permis de renforcer diverses activités de lutte antiacridienne du début de la campagne de 2003 à la fin de 2004, et s'avéra une ressource cruciale avant l'arrivée de l'aide multilatérale. Elle a également permis à plusieurs équipes de remettre à jour leurs connaissances.

190. La Banque mondiale a apporté les deux contributions financières suivantes: **(i) le Projet d'urgence de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique (AELP)** de 60 millions de dollars EU en crédits IDA auxquels sept pays (Tchad, Niger, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Sénégal, et Gambie) ont pu accéder en utilisant la politique opérationnelle de la Banque pour les opérations de secours d'urgence (OP8.50). La contribution du gouvernement à ce projet est évaluée à 13 millions de dollars EU. La décision de préparer le projet a été prise le 9 septembre 2004, et le 22 septembre, 12,4 millions de dollars EU ont été débloqués sous forme d'avances de crédit. Le but du projet est de « *réduire la vulnérabilité des pays concernés afin de prévenir toutes les infestations futures en appuyant des stratégies améliorées de prévention, d'alerte précoce, de réaction et d'atténuation, aussi bien au niveau national que régional* ». Les fonds ont été débloqués pour la lutte d'urgence contre le criquet pèlerin, le secours d'urgence pour redresser la productivité agricole des populations concernées, les opérations de lutte préventive, et la gestion de projet. Des dispositions ont été adoptées pour accélérer la procédure d'achats, notamment la sélection d'une source d'approvisionnement unique, les achats étant effectué par le biais de la FAO. Les pays ont préparé des plans de gestion des nuisibles et des évaluations de l'impact social et environnemental, conformément aux politiques de protection sociale et environnementale de la Banque mondiale. Dans le cadre des contrats juridiques liés au projet, les pays se sont engagés à exécuter le projet en coordination avec la FAO, EMPRES, et la CLCPRO, ainsi que d'autres pays de la région. La Banque a coordonné la mise en œuvre de l'AELP en étroite coopération avec la FAO, notamment en ce qui concerne les besoins du projet. Elle a, par exemple, contribué à

déterminer la quantité de pesticides nécessaire (en 2004-2005, la Banque a refusé en trois occasions d'acheter des pesticides parce que les pays n'avaient pas suffisamment justifié leurs besoins). (ii) **Dans le cadre du Projet d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes (PASAOP)**, une réallocation de 3,7 millions de dollars EU au bénéfice de la lutte antiacridienne a été effectuée en août 2005.

191. Les réponses au questionnaire des donateurs indiquent que deux des douze donateurs ont considéré que leurs propres organismes avaient réagi à l'urgence acridienne d'une manière non satisfaisante et dix (83 pour cent) d'une manière plus que satisfaisante (1-5: non satisfaisant; 6-10 plus que satisfaisant). On trouvera des précisions supplémentaires dans le tableau 3.

Tableau 3.

Question	Jugement moyen	
	Nombre de réponses	Évaluation
Pertinence de l'aide fournie	9	bonne
Rapidité de la réponse	8	satisfaisante
Rapidité de déblocage des fonds	8	satisfaisante
Qualité des intrants	8	satisfaisante
Respect des aspects liés à l'environnement	8	satisfaisante
Respect des aspects liés à la santé humaine	8	satisfaisante
Coordination avec d'autres donateurs	9	satisfaisante
Liens avec les réponses à d'autres urgences, notamment la sécheresse	9	bonne

médiocre 1-3, satisfaisante 4-7, bonne 8-10

192. Les déclarations des pays concernés figurant dans le questionnaire d'évaluation indiquent que l'aide bilatérale était considérée comme non satisfaisante dans 45 pour cent des cas, notamment par les pays qui subissent une infestation d'une gravité moyenne. Dans de nombreux cas, l'aide a été fournie tardivement et n'a pas correspondu aux priorités du pays. Les mêmes problèmes se sont produits avec l'aide fournie par le biais de la FAO, qui n'a correspondu avec les besoins prioritaires que dans 23 pour cent des pays, et qui est arrivée tardivement dans 45 pour cent d'entre eux. Des retards ont été surtout observés dans la fourniture de divers entrants: pesticides, équipement de lutte, et aéronefs. Dans quelques cas, les intrants planifiés n'ont jamais été livrés. Les pays concernés étaient d'avis que si l'aide avait été plus rationnelle et coordonnée, la plupart des problèmes logistiques et techniques auraient pu être traités d'une manière beaucoup plus efficace.

193. Les efforts déployés par les pays du Maghreb pour appuyer les pays du Sahel ont confirmé l'efficacité des relations nord-sud et la solidarité régionale, et sont conformes aux objectifs de la CLCPRO. Les autorités du Maghreb estiment à l'unanimité que la meilleure façon de protéger leurs pays contre d'éventuelles invasions acridiennes est de lutter efficacement contre ce fléau dans les pays du Sahel situés sur la ligne de front. Ils considèrent qu'un hectare traité au moment opportun évite de traiter de dix à quinze hectares dans leurs propres pays. Les pays du Maghreb sont donc prêts à aider les pays du Sahel en leur fournissant des équipes d'intervention, des équipements, des pesticides et des heures de vol, et en menant des opérations communes dans les zones frontalières pendant les périodes de rémission. L'Algérie a également fourni des cartes satellitaires, ce qui a permis aux pays de la ligne de front de mieux planifier leur campagne.

194. Il n'a pas toujours été possible d'obtenir un aperçu détaillé de la totalité des coûts de la campagne. Le tableau 4 donne les chiffres rassemblés pendant les visites de terrain effectuées dans la plupart des pays. On peut considérer qu'ils représentent les montants minimaux dépensés pour les opérations de lutte et le renforcement des moyens de lutte nationaux. Si on leur ajoute les coûts approximatifs de la campagne en Jamahiriya arabe libyenne (6 455 380 dollars EU) et en Tunisie (5 527 560 dollars EU) calculés sur la base des zones traitées, il apparaît que les coûts globaux de la campagne pour l'ensemble de la région occidentale se sont élevés à 280 millions de dollars EU. D'autres fonds importants provenant des pays concernés et de la communauté internationale ont été dépensés pour aider les populations touchées, notamment par le biais d'une aide alimentaire complémentaire (plus de 90 millions de dollars EU) et de la remise à niveau des moyens d'existence. Au total, les coûts de la campagne, y compris le redressement et l'aide après recrudescence, sont estimés à environ 400 millions de dollars EU.

Tableau 4.

Pays	Zone traitée (ha)	Dépenses totales (US\$)
Algérie	4 600 000	101 000 000
Burkina Faso	24 865	1 621 556
Tchad	27 265	4 700 000
Mali	339 764	10 173 000
Maroc	4 854 211	79 000 000
Mauritanie	1 255 882	18 176 000
Niger	272 428	7 600 000
Sénégal	765 987	42 400 000
Total	12 140 402	264 353 496

195. Lorsque l'aide des donateurs passait par la FAO, les donateurs ne participaient pas directement aux activités prévues. La FAO a exécuté les projets pertinents en coopération avec les pays bénéficiaires. De façon générale, les donateurs ont estimé que la FAO n'avait pas mis leur contribution suffisamment en relief. Les donateurs bilatéraux étaient engagés plus directement et faisaient en sorte que leur aide soit opérationnelle au niveau du pays, notamment lorsque les équipes de lutte étaient envoyées aux pays bénéficiaires.

196. Une grande partie de l'aide bilatérale a été effectuée indépendamment des autres efforts déployés, ce qui a empêché la FAO de connaître et de coordonner les efforts en cours et d'éviter, par exemple, la duplication des efforts de soutien, la non-conformité aux produits et procédures standardisés, l'accumulation inutile de stocks de pesticides, la non-utilisation d'heures de vol contractualisées. Cette question mérite d'être sérieusement étudiée dans l'avenir afin d'améliorer les flux d'information, la planification et la synergie entre les activités effectuées aux niveaux bilatéral et multilatéral. S'il avait existé un comité directeur/de coordination pays/donateurs pouvant coordonner l'assistance extérieure en fonction des besoins de chacun des pays touchés, cela aurait pu être évité. Dans le cas des opérations antiacridiennes, ce comité est généralement établi conjointement par le pays hôte et la FAO.

197. De nouveau, les réponses au questionnaire des donateurs montrent que certains d'entre eux ont estimé qu'une meilleure réponse à la campagne aurait pu être donnée si un fonds d'urgence avait été créé en vue de couvrir les catastrophes agricoles. Le renforcement des réseaux entre les donateurs et les divers partenaires, et l'amélioration de la coordination au niveau régional pourraient être également importants à cet égard. Le manque de données et d'informations fiables a ralenti les temps de réponse. Dans 50 pour cent des cas, les donateurs ont utilisé leurs propres experts pour obtenir des avis sur les questions liées à la lutte antiacridienne.

198. Compte tenu de la volonté et de la détermination des donateurs bilatéraux et des pays africains de fournir une aide à la campagne 2003-2005 de lutte contre le criquet pèlerin.

Il est recommandé:

2. de faire en sorte que dans les campagnes futures, dans les pays concernés, par le biais des comités appropriés, un échange d'informations efficace puisse avoir lieu entre les diverses parties prenantes engagées, afin d'éviter le chevauchement des efforts et les coûts inutilement élevés.

199. L'Annexe V contient d'autres détails de l'aide fournie pour la campagne.

H. ROLE ET ACTIVITES DE LA FAO

Gestion de projet et opérations

Accords des donateurs

200. Comme la liste ci-dessus l'indique, 27 donateurs ont participé à la campagne de lutte contre le criquet pèlerin par le biais de la FAO, appuyant ensemble 46 projets bénéficiant à 18 pays aux niveaux national, régional et interrégional. Il a donc fallu élaborer des accords de donateurs distincts pour chacun des 46 projets pour un budget total de 74,3 millions de dollars EU. Dans un certain nombre de cas, les donateurs ont utilisé les accords généraux déjà conclus avec l'Organisation comme moyen de débloquent les fonds. Ce mécanisme a été le plus efficace. Dans un autre groupe, des accords de donateurs spécifiques ont été élaborés pour que les fonds puissent être versés au titre de l'urgence acridienne. Une troisième catégorie de donateurs a conclu des accords de financement avec la FAO pour la première fois. Il a donc fallu valider de nombreux aspects contractuels, notamment juridiques, opérationnels et financiers, et la mise au point définitive des contrats a pris du temps. Lorsque les accords de donateurs étaient signés avec la FAO, l'étape suivante était de les traduire en documents opérationnels sous la forme de documents de projet et d'un plan des opérations.

Documents de projet

201. Certains donateurs ont exigé que les demandes de financement soient accompagnées d'une proposition de projet suffisamment détaillée pour qu'elle puisse être analysée du point de vue technique et, dans une certaine mesure, opérationnelle. Les documents de projet en résultant n'avaient pas besoin d'être signés s'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un accord de donateur déjà signé. Il fallait néanmoins que la FAO les valide du point de vue de la cohérence financière et opérationnelle, et que les autorités des pays bénéficiaires les signent avant qu'ils soient déclarés opérationnels. Cependant, dans de nombreux cas, l'exécution des projets a commencé bien avant que le document de projet soit terminé. L'approche suivie a été d'engager le financement des donateurs dès la réception d'un accord de donateurs écrit.

202. La Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE) est la division qui est chargée de la gestion budgétaire des projets d'urgence lorsqu'ils sont déclarés opérationnels, et de leur exécution. Cette division est donc responsable, en collaboration étroite avec d'autres unités du Siège de la FAO et des bureaux décentralisés, de la fourniture des intrants prévus et de la réalisation des objectifs du projet.

203. Le Service des opérations d'urgence (TCEO), qui était l'unité, à l'intérieur de la TCE et de l'ECLO, responsable de la préparation des documents de projet et de leur soumission ultérieure pour approbation, n'a pas estimé qu'il y avait eu des retards démesurés dans la préparation et l'approbation des documents de projet. Des gains de temps considérables ont été réalisés dans la préparation et l'approbation des documents de projet en élaborant des modèles convenant aux besoins respectifs des donateurs. Lorsque le personnel chargé de la préparation et de la validation des documents de projet s'est familiarisé avec les divers modèles, les documents ont pu être traités assez rapidement.

204. En principe, les documents de projet sont signés entre la FAO et le pays bénéficiaire concerné à la suite d'un processus de consultation bilatérale en bonne et due forme. Dans le document, il est souligné que le pays est pleinement responsable des activités prévues. L'obligation d'obtenir la signature des bénéficiaires n'a pas été appliquée systématiquement pour les documents de projet préparés concernant la lutte antiacridienne régionale ou interrégionale. Cette pratique a pu être, et a été, contestée par les bénéficiaires lorsqu'ils se sont rendus compte de ses conséquences du fait qu'ils étaient responsables des activités prévues et qu'ils s'étaient engagés à les mener à bien.

205. Une énorme quantité de travail aurait pu être évitée s'il avait été possible de fonctionner à l'intérieur d'un cadre de projets multidonateurs, et non sur la base d'un projet par donateurs, comme cela a été le cas. Il est possible que les donateurs auraient répondu positivement s'ils avaient été sensibilisés aux avantages que représente le fait d'apporter une réponse multidonateurs aux projets d'urgence, lorsque les lettres d'appel de fonds ont été envoyées.

206. Les documents de projets ont généralement été considérés comme préparés d'une manière satisfaisante par 75 pour cent des donateurs. Les bonnes et les médiocres opinions ont été relativement rares sur cette question. L'évaluation détaillée des projets est présentée au tableau 6. De manière surprenante, tous les critères sont jugés « non satisfaisants ». Moins de la moitié des donateurs ont envoyé leurs observations sur ces questions.

Tableau 5.

Question	Opinion
Qualité des documents de projet	Non satisfaisant
Rapidité de la formulation de projet	Non satisfaisant
Niveau de détail	Non satisfaisant
Détails sur les intrants	Non satisfaisant
Détails sur le budget	Non satisfaisant
Flexibilités sur les intrants	Non satisfaisant
Flexibilité sur la durée	Non satisfaisant

1-5 = non satisfaisant; 6-10 = plus que satisfaisant

207. Quatre donateurs ont indiqué qu'ils avaient alloué des fonds aux projets d'urgence parce qu'ils avaient pris en compte la gravité de la situation et qu'un plan détaillé n'était pas une priorité. Les autres donateurs ont estimé que la qualité des projets devait être améliorée, notamment en ajoutant des informations sur les stratégies de lutte adoptées. Il a également été noté que les documents de projets devaient être basés sur les besoins réels des pays. La moitié des donateurs ou presque (44 pour cent) ont déclaré qu'ils souhaitaient contribuer à un programme régional de lutte mais estimaient inutiles de rédiger des documents de projets pour chacune des contributions des donateurs.

208. *Un donateur a noté que dans le cas d'une urgence caractérisée par des « cibles mouvante » et une situation en évolution constante, la définition d'une stratégie, de méthodes et d'instruments de lutte semblait plus importante qu'une planification détaillée à élaborer au début du projet. Des aspects insuffisamment pris en compte comme la santé humaine, la formation et l'environnement ont freiné la conduite des diverses activités. Par ailleurs, un document de projet d'urgence aurait pu être préparé pour chaque pays concerné, et un chef de projet de la FAO aurait pu être nommé, ce qui aurait permis d'éviter qu'un projet soit conçu pour chaque contribution reçue.*

209. *Les objectifs du projet devraient être mieux définis, ainsi que les besoins réels. Les documents de projet devraient respecter une approche axée sur les résultats et comprendre un calendrier des réalisations incluant des indicateurs quantifiables. Un donateur a noté qu'il n'avait pas l'impression d'avoir reçu un document de projet reposant sur des études préparatoires détaillées ayant fait l'objet d'évaluations financières ex-ante. Cependant, ce donateur a également fait remarquer que cette pratique est relativement courante dans le financement des urgences, pour lesquelles les besoins normaux des projets de donateurs ne s'appliquent pas.*

210. Pour gagner du temps dans le traitement des accords de financement des donateurs et la préparation ultérieure des documents, plan d'opérations et protocoles d'accord concernant les opérations d'urgence,

Il est recommandé:

3. à la FAO de lancer des discussions avec les donateurs pour qu'un format commun soit adopté pour les accords de financement et les documents de projets qui en découlent. Ces formats doivent être aussi simples et conviviaux que possible, mais suffisamment détaillés pour que les parties intéressées comprennent bien la nature des enjeux;
4. à la FAO de lancer des discussions avec les donateurs en vue d'étudier la possibilité d'avoir un ou deux projets multidonateurs et que de tels projets soient considérés comme régionaux du point de vue de la couverture géographique, afin de faciliter le traitement d'un ravageur qui ne connaît pas de frontières nationales. Une attention accrue doit être accordée pendant les négociations sur la manière dont la visibilité des donateurs, les préférences, ainsi que les exigences applicables en matière de réglementations et de politiques, doivent être prises en compte dans les arrangements multidonateurs qui sont conclus.

Planification du travail et fourniture d'intrants

211. Le document de projet est l'instrument qui régit l'exécution du projet, en définit les objectifs et les résultats de fin de projet prévus. Chaque document de projet inclut généralement un plan de travail préliminaire qui est élaboré de manière plus précise dès que l'approbation opérationnelle a été accordée.

212. Au départ, la responsabilité managériale de la campagne antiacridienne avait été confiée, par le biais de l'ECLLO, conjointement aux directeurs de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE) et de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP). Cependant, lorsqu'il a fallu désigner un responsable du budget et affecter des responsabilités aux projets connexes, la FAO a confié ces deux responsabilités au seul directeur de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation. On pouvait en déduire que cette division allait piloter le processus de préparation et de mise à jour des plans de travail détaillés, mais, en vertu du statut spécial accordé aux opérations de lutte antiacridienne d'urgence par la

création de l'ECLLO, le processus en question est devenu un effort conjoint des deux divisions susmentionnées.

213. Pour que les projets convenus puissent démarrer, les fonds approuvés par le donateur concerné doivent être déposés sur le compte bancaire de la FAO. Cependant, dans plusieurs cas, le délai séparant la signature du projet et le dépôt des fonds sur le compte bancaire de la FAO a été trop long pour une urgence. Une analyse de 44 projets approuvés avant le 10 mars 2005 a montré un délai moyen de 58 jours entre la date d'approbation du projet et la réception des fonds sur le compte bancaire de la FAO. Il a été inférieur à 30 jours pour 22 projets, mais il a quand même atteint 100 jours pour 8 projets.

214. L'exécution des projets dans le contexte des urgences est un processus piloté par les événements. Dans le cas de la lutte contre le criquet pèlerin, ce processus dépend toujours de l'évolution rapide de la situation, au point qu'une réponse uniquement fondée sur une approche de fourniture d'intrants adoptée sans appui technique conduirait inévitablement à un désastre. Le besoin d'associer la rapidité, la ponctualité, la logistique, la flexibilité et la qualité technique rend les opérations de lutte antiacridienne relativement complexes, bien que reposant essentiellement sur la fourniture d'intrants. Ces projets exigent donc d'être rigoureusement planifiés.

215. Au niveau du terrain, les représentations de la FAO ont généralement manqué des capacités techniques nécessaires pour jouer un rôle décisif dans la coordination et le soutien technique de la campagne. L'exécution du projet était entièrement centralisée au Siège de la FAO. Pour remédier en partie à cette situation, la FAO a recruté durant la campagne des consultants internationaux en logistique/acridiens pour aider les pays touchés et soutenir les représentations de la FAO. Les défauts de l'approche centralisée de la FAO ont été fréquemment mentionnés au cours des diverses discussions avec les autorités nationales et les représentants des donateurs. En ce qui concerne l'exécution des opérations de lutte antiacridienne, 62 pour cent des donateurs ont déclaré dans les questionnaires que la participation de la FAO devait se limiter principalement aux activités de coordination et d'information. Un seul donateur a estimé que la FAO devait être principalement engagée dans l'exécution des projets, et 31 pour cent étaient favorables aux deux types d'activités.

216. On estime cependant au sein de l'ECLLO que la menace acridienne évolue si vite et souvent de manière si imprévisible qu'on ne gagne pas grand-chose à planifier ou à programmer de manière détaillée les mesures de lutte correspondantes. La décision de la FAO de créer l'ECLLO est en contradiction avec ce sentiment et souligne au contraire la nécessité de disposer d'une entité dotée de suffisamment de pouvoir et de ressources pour être en mesure d'adopter une approche planifiée et stratégique relative aux opérations de lutte antiacridienne.

217. Cette hypothèse de base, l'ECLLO ne semble pas s'y être conformée. Résultat, la campagne a été menée selon les modalités applicables aux autres projets d'urgence que la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation traite habituellement. Même si cette division a parfaitement pris conscience que la situation spéciale représentée par les opérations de lutte antiacridienne exigeait une stratégie d'exécution commune, un programme et des plans opérationnels détaillés, il est vrai que les décisions techniques entre la Division de la production végétale et de la protection des plantes et la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation ont eu constamment du mal à aboutir en matière d'exécution du projet. La direction de l'ECLLO semble s'être contentée de gérer deux entités placées sous sa tutelle, à savoir le Groupe responsable des acridiens de la Division de la production végétale et de la protection des plantes et l'unité chargée des opérations d'urgence de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation, lesquelles ont coexisté sans véritablement collaborer. Le fait que l'ECLLO soit en grande partie une entité basée au Siège ou sans représentation sur le terrain a beaucoup contribué à l'incapacité de fournir une réponse rapide et de prendre des mesures immédiates.

218. Les résultats positifs obtenus par l'ECLLO pendant cette campagne semblent être dus davantage au dévouement et aux efforts de tout le personnel engagé qu'à la conception. En fait, l'ECLLO aurait sans doute beaucoup de mal à présenter le plan qu'elle a adopté pour obtenir les résultats escomptés et, de manière plus importante, le catalogue des enseignements tirés et la manière dont ils pourraient être utilisés pour renforcer les mesures visant à prévenir et enrayer les futures résurgences et recrudescences acridiennes.

219. En l'absence de plans de travail détaillé pour le projet, la plupart des unités ayant collaboré n'avaient, pour travailler, qu'une copie du document de projet ou le formulaire administratif demandant une intervention. Ce n'est que lorsque la situation est devenue plus claire que davantage d'efforts ont été déployés pour définir la spécificité des mesures à prendre et les délais escomptés pour leur mise en œuvre. Il est probable qu'à ce moment-là, le responsable était déjà probablement en mode panique et concluait que les procédures de l'organisation en la matière étaient contraignantes et complexes à utiliser.

Achats

220. Il a été suggéré qu'une accélération des procédures d'achats pour les situations d'urgence imposait à la FAO d'accepter de prendre des risques après avoir évalué très soigneusement les niveaux de risques et d'avantages qu'elle souhaitait accepter. Il est certain qu'une culture davantage axée sur l'optimisation des ressources et moins sur le respect des règles édictées dans les manuels de l'Organisation rendrait très certainement le processus d'achats plus proactif.

221. Les données relatives à 29 projets ont été rassemblées afin de déterminer le temps passé entre le dépôt des fonds à la FAO et la remise des intrants au pays bénéficiaire. En ce qui concerne ces projets, il a fallu en moyenne 48 jours pour livrer les intrants. À la fin de 2005, les intrants de cinq projets n'avaient pas été livrés après 125 jours, voire plus. En ce qui concerne les projets d'urgence, ces retards semblent excessivement longs.

222. Ces retards sont, dans une certaine mesure, dus à l'absence d'un plan global des activités. En outre, certains achats devaient être financés par plusieurs projets, ce qui a compliqué énormément la gestion financière. Les achats locaux, qui auraient pu être faits localement, n'ont pas été encouragés, en partie parce que l'approche du Service de la protection des plantes (AGPP) à l'égard des spécifications techniques était trop stricte.

Il est recommandé:

5. à la FAO de transformer les besoins relativement spéciaux en systèmes et méthodes propres à la lutte antiacridienne et aux opérations d'urgence analogues dans lesquelles la FAO est engagée, ce qui avait déjà été recommandé par le groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin au début de mai 2005 lors de son atelier sur la planification des mesures prévisionnelles concernant la lutte antiacridienne.

Personnel (opérations)

223. En ce qui concerne la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation, la recrudescence acridienne a entraîné la mobilisation de ressources supplémentaires, principalement par le biais du recrutement de consultants et de personnel à court terme, afin de pouvoir prendre en charge les nouvelles activités opérationnelles. La Division a enregistré de ce fait une certaine rotation du personnel, et l'équipe constituée n'était pas pleinement en adéquation avec la nature et la complexité des opérations antiacridiennes.

Personnel (technique)

224. En ce qui concerne le soutien professionnel et technique, l'équipe de base du Groupe des nuisibles migratoires et des acridiens de l'AGP s'intéresse plutôt aux niveaux d'activités pendant les périodes de rémission et moins aux périodes de recrudescence. Lorsqu'une recrudescence se produit, des ressources techniques supplémentaires sont trouvées par le biais d'embauches de consultants et, dans certains cas rares, d'experts à contrat déterminé n'appartenant pas au personnel de la FAO.

225. Compte tenu de la nature très spécialisée, quasiment unique et intermittente des opérations de lutte antiacridiennes, le nombre d'experts en ce domaine est limité à un cercle restreint de quelques personnes. L'AGP doit essayer d'adopter une approche proactive pour trouver une solution à ce problème en établissant, à l'avance et en collaboration étroite avec le TCE, une liste élargie et actualisée d'experts potentiels, et d'évaluer leur disponibilité et leurs conditions. Si leurs conditions diffèrent des procédures actuelles en matière de personnel et d'administration, des négociations doivent être entamées en amont afin de parvenir à un *modus vivendi* et, en cas de nécessité, d'obtenir des dérogations les concernant bien avant qu'ils soient susceptibles d'être envoyés sur le terrain.

Il est recommandé:

6. à la Division de la production végétale et de la protection des plantes de la FAO de planifier et d'établir une liste argumentée de candidats qualifiés, expérimentés et fiables pour occuper des postes d'experts dans le domaine de la lutte antiacridienne, et d'essayer de faire en sorte que leurs conditions soient connues et acceptables par la FAO.

Formation

226. L'irrégularité des recrudescences acridiennes soulignée ci-dessus laisse entendre que la mémoire institutionnelle au sein de la FAO, de la communauté des donateurs et au niveau des pays concernant la manière de traiter ces calamités est susceptible d'être limitée, notamment au niveau opérationnel. Il est donc impératif de faire en sorte en amont que ceux qui prennent part aux opérations soient informés des dernières techniques de lutte contre ce danger et qu'ils aient une vision unanime sur cette question. Le groupe responsable des acridiens au sein de l'ECLLO investit à l'heure actuelle dans la formation des formateurs au niveau des pays. Il est intéressant de le noter, ainsi que les efforts déployés pour organiser, à Dakar, la réunion des représentants de la FAO dans les pays touchés par l'invasion acridienne, bien que cette réunion survienne tardivement dans la crise.

Fonctionnalité des procédures et des systèmes

227. La FAO est-elle dans une position privilégiée pour assurer elle-même la fourniture à apporter dans le cadre des opérations d'urgence, en ce qui concerne en particulier la logistique à mettre en place pour faire face à un risque tel que le criquet pèlerin, dont la fréquence est pratiquement imprévisible. On s'est beaucoup interrogé à ce sujet et on a notamment préconisé de modifier les règles, réglementations et procédures de l'Organisation concernant son administration et la gestion de son personnel, afin de les aligner plus étroitement sur les exigences des projets d'opérations d'urgence en cours d'exécution. Lors des entretiens individuels organisés avec les fonctionnaires qui participent aux activités de l'ECLLO, ces derniers ont eu des difficultés à faire ressortir des goulets d'étranglement spécifiques à éliminer dans les opérations, les procédures ou le système. Les problèmes cités fréquemment étaient la durée s'écoulant entre le début et la fin d'une procédure en raison du grand nombre d'autorisations nécessaires, et les retards observés dans certaines étapes.

228. La plupart des procédures sont longues et ont une durée minimale incompressible. Ce qui est important, c'est de veiller à ce que le déroulement des opérations ne soit pas ralenti par un trop grand nombre d'étapes et ne soit pas bloqué par des goulets d'étranglement. Vu le développement technologique actuel et étant donné que l'ensemble du personnel du Siège est relié par réseau, il devrait être possible de trouver des moyens d'accélérer le processus et de limiter la circulation d'exemplaires papier pour l'obtention des autorisations. Par exemple, dans le Service des opérations d'urgence (TCEO), six autorisations étaient nécessaires pour prolonger la mission d'un consultant sur le terrain, alors qu'à la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP), les descriptifs de projets devaient être approuvés par le chef de l'unité antiacridienne, le chef du Service de la protection des plantes (AGPP) et le Directeur de la Division.

229. En ce qui concerne les retards, il semblerait que certains d'entre eux ne soient pas dus à des faiblesses des procédures ou du système, mais qu'ils soient plutôt imputables à une pénurie de ressources humaines et financières. La FAO dispose pourtant d'un mécanisme permettant d'avancer les fonds afin de faciliter le démarrage d'opérations de projets financés par des fonds fiduciaires, en attendant le versement des fonds par les donateurs. Le CERF a été utilisé pour mobiliser un financement anticipé, comme indiqué précédemment.

230. Les achats de pesticides ont été traités de manière plus efficace: des études de marché ont été réalisées afin d'identifier, avant l'établissement des bons de commande, les fournisseurs en mesure de livrer, dans des délais corrects et à un prix raisonnable, les pesticides nécessaires pour la lutte antiacridienne.

231. Il est peut-être possible de réduire les retards par un bon choix des priorités. Les fonctionnaires participant directement aux activités de l'ECLC savaient quelles étaient leurs priorités, en revanche il n'en va pas de même pour les autres unités de la FAO pour lesquelles la campagne n'était pas l'activité principale. En cas d'urgence, toutes les personnes constituant des maillons de la chaîne des opérations doivent avoir la même conception des choses et donc adapter leurs priorités à l'urgence qui se présente. Lorsque ces unités administratives ont été interrogées sur les raisons pour lesquelles elles n'avaient pas répondu plus rapidement aux demandes qui leur avaient été faites par l'ECLC, elles ont répondu que cela était dû à un manque de personnel. Ces unités ont affirmé toutefois que dès qu'elles se rendaient compte que la demande qui leur avait été soumise pour traitement relevait d'une opération d'urgence, elles lui donnaient la priorité presque au détriment de leurs tâches quotidiennes.

232. La délégation est un autre élément essentiel, nécessaire pour accélérer la prise de décisions et donc planifier de manière efficace. Plus la délégation descend bas dans la hiérarchie, mieux c'est, en particulier lorsque l'on agit en mode d'urgence. Dans le cas de la lutte antiacridienne, étant donné le cercle limité d'experts dans ce domaine et le fait que la livraison d'intrants tourne autour de l'approvisionnement d'un petit nombre de pesticides, de matériel de pulvérisation, d'outils et de tenues de protection, et que la sous-traitance porte essentiellement sur l'affrètement d'avions et d'hélicoptères, il devrait être relativement facile de définir un cadre spécifique pour la délégation de pouvoirs dans ce domaine.

Il est recommandé:

7. qu'une délégation de pouvoirs soit accordée par la FAO au plus bas niveau possible pour les activités opérationnelles pour toute la durée de la campagne antiacridienne.

L'ECLLO en tant qu'entité fonctionnelle

233. À sa création par la FAO en 1986, l'ECLLO avait pour mission de s'occuper des responsabilités de l'Organisation dans la campagne de lutte contre la recrudescence acridienne, qui était en cours à ce moment-là. L'ECLLO de 2004 devait renforcer la réponse de la FAO à une situation d'exception. La nuance entre ces deux objectifs peut avoir conduit par la suite à placer l'ECLLO sous une double direction, sans avoir la « délégation de pouvoirs étendue qui permet la prise de décisions rapide et l'accélération des opérations, notamment les approvisionnements », prévue initialement.

234. L'ECLLO ne semble pas avoir profité de l'occasion qui lui était donnée de fonctionner comme une unité unifiée et continue, ce qui aurait été difficile dans tous les cas avec la double direction (Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP) et Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE)). Alors que les fonctionnaires d'AGP engagés directement dans les opérations de lutte contre le criquet pèlerin et autres migrants nuisibles étaient affectés au Centre, ce dernier, selon la terminologie utilisée dans le Bulletin du Directeur général portant création de l'ECLLO, n'était censé être assisté que par du personnel opérationnel de la Division TCE. Le personnel TCE a néanmoins effectué un bon travail de rassemblement et ensuite de distribution des sommes conséquentes mises à disposition pour mener la campagne de lutte antiacridienne.

235. Il ne fait aucun doute que si l'ECLLO avait eu une Direction unique et non pas double et s'il avait eu également carte blanche sur le plan de la délégation de pouvoirs comme en 1986-1989, les aspects opérationnels liés au recrutement du personnel, aux achats et à la sous-traitance des moyens de lutte, par exemple, auraient pris moins de temps.

236. Cela aurait également entraîné une amélioration dans le déroulement de certaines transactions mises en place par des chargés d'opérations car ces derniers auraient tous convergé vers un seul point au lieu de deux pour obtenir les autorisations. Le fait que le Directeur de la Division TCE, responsable du budget des projets de lutte antiacridienne, ne puisse pas prendre d'engagement sans l'autorisation technique d'AGP est excessivement lourd et inutile. Cela a donné lieu également à des tendances excessives à protéger son propre territoire.

Il est recommandé:

8. d'octroyer à un futur ECLLO une direction unique et unifiée et une délégation de pouvoirs élargie et de le reconnaître comme une entité opérationnelle, disposant de son propre code comptable, et non pas de celui du Bureau des opérations spéciales de secours (OSRO), de faciliter l'identification d'ouvertures de crédits du budget ordinaire et de crédits extrabudgétaires, mis à sa disposition par l'Organisation.

Suivi et établissement de rapports

237. Au moment de la création de l'ECLLO fin août 2004, le Système d'information sur la gestion du Programme de terrain (FPMIS) a été adapté aux besoins particuliers d'établissement de rapports sur les activités de l'ECLLO de la direction de la FAO, des représentations et du personnel de l'ECLLO. D'autres informations sur le financement offert par les donateurs ont été diffusées régulièrement par le site Internet de la FAO. Par la suite, l'accès aux projets antiacridiens du FPMIS a été étendu aux pays touchés par le criquet pèlerin et aux donateurs.

238. De nombreux donateurs, en quête de visibilité et de reconnaissance de leurs contributions à la campagne de lutte antiacridienne, ont été cités dans les médias comme ayant versé des fonds

pour apporter leur aide, mais il existait trop souvent un écart entre les contributions annoncées publiquement et l'accord écrit conclu entre la FAO et le donateur et les fonds déposés ultérieurement. Les données extraites manuellement ont montré qu'une bonne partie de l'aide est arrivée lorsque la recrudescence acridienne se trouvait à un stade très avancé, ce qui laisse supposer que si l'aide était intervenue plus tôt, il aurait peut-être été possible de circonscrire cette recrudescence.

239. L'autre aspect touchant au suivi, que le Siège a dû traiter en priorité, consistait à mesurer le taux d'exécution des projets par rapport aux budgets approuvés, les intrants prescrits et à vérifier si les actions avaient été menées en temps voulu compte tenu des dates convenues de démarrage et d'achèvement des projets.

240. Ce suivi était également censé permettre de veiller à la façon de répondre aux besoins au fur et à mesure de l'exécution des projets et prévoir, sur la base de l'analyse des besoins réalisée au début des opérations, les besoins futurs et les ajustements qu'il convient d'apporter aux plans d'exécution pour éviter l'accumulation de pesticides dans le pays et/ou d'autres facteurs tels que les heures de vol des avions. Toutefois, en l'absence d'un plan d'intervention global pour l'ensemble de la campagne et de plans de travail détaillés pour les projets, il n'a pas été possible de traduire ces attentes en réalités.

241. Les commentaires indiqués ci-après ont été fournis par des donateurs sur l'exécution des projets et l'établissement de rapports les concernant. Ces deux aspects assurés par la FAO ont été considérés comme laissant à désirer par 60 pour cent des donateurs. La fourniture des intrants en temps utile, la qualité des rapports, le respect des délais d'établissement des rapports et la visibilité relative à la contribution de l'institution donatrice ont tous été jugés non satisfaisants, voire insuffisants. L'exécution des projets pourrait être améliorée en renforçant la communication sur le terrain, en déléguant les décisions opérationnelles au niveau du pays et en simplifiant les procédures de la FAO.

242. L'établissement de rapports a été considéré comme un point faible par la plupart des donateurs. Il conviendrait de l'améliorer en respectant les délais de présentation des rapports et en donnant une meilleure image de tous les acteurs. *Les pays concernés devraient être plus étroitement associés à la préparation des rapports. Un donateur a fait observer qu'il avait été très peu informé de l'opération, et pourtant il avait demandé à la FAO de lui confirmer que sa contribution avait été bien utilisée, aucune information, pas même officielle, ne lui avait été donnée. Des informations lui avaient été promises début 2005, mais elles ne lui étaient parvenues qu'en octobre 2005. Un autre donateur a souligné que ses services de suivi sur le terrain lui avaient fait savoir que la livraison d'intrants et la fourniture de services de soutien technique n'étaient pas optimales. N'ayant reçu aucun rapport de projet officiel de la FAO, il lui était donc difficile de juger en particulier comment la situation pouvait s'améliorer.*

243. *On a observé que pour établir des rapports de qualité dans des domaines tels que les opérations d'urgence de lutte contre les organismes nuisibles, il manquait souvent des interprétations analytiques sur les incidences et/ou les conséquences de ces opérations sur la sécurité alimentaire, la santé humaine, l'environnement, le pays hôte, les capacités régionales et autres le cas échéant. Cela avait une incidence sur la qualité des rapports, en particulier dans des domaines où des résultats effectifs mesurables selon des indicateurs spécifiques auraient pu introduire une différence significative.*

244. *L'autre aspect méritant une plus grande attention est la visibilité des contributions des donateurs. Il n'est pas rare de rencontrer un bénéficiaire national et/ou régional et de l'entendre dire que les contributions des donateurs sont inexistantes ou négligeables et que la plus grande partie de l'assistance provient directement de la FAO. Ce point a été soulevé et discuté à diverses occasions, mais les contributions des donateurs n'ont pas encore été pleinement reconnues.*

Révision des projets

245. Dans la mesure où les crises complexes, et en particulier celles qui touchent à des phénomènes d'ordre biologique, évoluent extrêmement vite et peuvent en conséquence donner naissance à des besoins qui évoluent tout aussi rapidement, il convient d'intégrer systématiquement aux accords négociés avec les bailleurs de fonds des dispositions permettant de faire face à une possible variation du scénario prévu à l'origine. La FAO pourra ainsi adapter ses interventions à ces changements et, par exemple, en informer les bailleurs de fonds par simple courrier électronique, sans avoir à engager de longues négociations.

246. Une telle démarche suppose cependant que les bailleurs de fonds soient tenus informés étape par étape du déroulement des opérations, et qu'ils ne soient pas pris par surprise à l'approche de la date d'achèvement du projet. Les bailleurs de fonds doivent voir dans les propositions de révision qui leur sont soumises une réaction à des changements imprévus et non des ajouts de dernière minute motivés par le souhait de l'Organisation de mettre à profit les fonds inutilisés dont elle dispose encore.

247. Grâce aux effets conjugués des opérations de lutte antiacridienne menées dans le nord-ouest de l'Afrique au cours de l'hiver 2004-2005 et des conditions météorologiques particulières observées à cette période dans la région, la recrudescence du criquet pèlerin a été rapidement contenue. Il en a résulté une économie estimée à 25 millions de dollars à la fin de 2005, sur une enveloppe totale de 74 160 068 dollars. Le solde inutilisé sera réparti entre une trentaine de projets. Des négociations sont en cours pour obtenir des bailleurs de fonds qu'ils approuvent le décaissement de ces fonds aux fins d'activités axées notamment sur: le renforcement des capacités de prospection des équipes nationales pendant la phase de rémission; la récupération et l'élimination, dans des conditions adaptées, des conteneurs de pesticides; la poursuite des activités visant à évaluer les impacts négatifs éventuels sur l'environnement des produits chimiques utilisés; et l'intensification des recherches sur des mesures de lutte antiacridienne plus respectueuses de l'environnement et susceptibles d'être utilisées lors de futures invasions.

248. D'aucuns se sont inquiétés du peu d'attention portée à l'option consistant à investir les fonds inutilisés dans des projets visant à améliorer les moyens d'existence des populations agropastorales qui tentent de remettre en état leurs capacités de production, détruites par les acridiens. Les appels de fonds relatifs aux opérations de lutte antiacridienne n'ont pas été suffisamment exhaustifs et n'ont pas été coordonnés avec d'autres volets des stratégies de secours/remise en état/développement, si bien qu'aujourd'hui, il pourrait s'avérer difficile de convaincre les bailleurs de fonds de la nécessité de mettre à profit les fonds inutilisés pour répondre à ces besoins au cours de la phase de révision en cours.

La mission d'évaluation recommande que:

9. La FAO s'efforce de présenter aux bailleurs de fonds, et dès le lancement des appels, une stratégie claire, intégrée au continuum secours/remise en état/développement, et axée non seulement sur les problèmes immédiats liés à l'élimination des criquets pèlerins, mais aussi sur des problèmes connexes touchant à des aspects humanitaires et à la protection des moyens d'existence des populations.

I. PRINCIPAUX ENJEUX POUR LES PAYS TOUCHES ET LES BAILLEURS DE FONDS

249. D'après les réponses au questionnaire envoyé aux pays touchés, les principaux enjeux de la lutte contre le criquet pèlerin se présentent comme suit:

- mise en place d'un fonds de crise;
- mobilisation rapide des ressources;
- amélioration de la coordination des interventions à l'échelle régionale;
- formation de personnel dans les pays de l'aire de rémission;
- élaboration de plans d'action nationaux.

250. Les bailleurs de fonds, de leur côté, estiment que les activités ci-dessous revêtent un caractère hautement prioritaire en matière d'amélioration des activités de surveillance et de lutte contre le criquet pèlerin:

- renforcement de la surveillance du criquet pèlerin aux niveaux national, régional et international;
- renforcement des capacités nationales et régionales de lutte contre le criquet pèlerin;
- amélioration des activités de planification d'urgence;
- mise en place d'un cadre coordonné d'intervention rapide auquel les bailleurs de fonds seront associés;
- meilleure prise en compte de l'environnement;
- meilleure prise en compte de la santé humaine;
- meilleure prise en compte des effets sur les moyens d'existence des populations des dégâts causés par les criquets et des besoins liés à la remise en état des capacités de production;
- définition plus précise du rôle des institutions;
- mesures visant à éviter la fourniture de pesticides en quantités excessives;
- adoption de procédures d'achat plus efficaces dans les pays touchés.

251. Les bailleurs de fonds estiment par ailleurs que la surveillance du criquet pèlerin, la dynamique des populations et la lutte antiacridienne, la protection de l'environnement et de la santé publique, les impacts socioéconomiques, la lutte biologique, les mécanismes institutionnels et les opérations de lutte antiacridienne sont autant de domaines qui appellent des recherches approfondies.

252. Par ailleurs, à la fin du questionnaire adressé aux bailleurs de fonds figurait une série de questions sur les principaux enjeux liés à l'amélioration des modalités relatives aux opérations de lutte contre le criquet pèlerin. Les réponses reçues sont résumées ci-dessous.

253. **La stratégie de lutte contre le criquet pèlerin vous paraît-elle suffisamment claire pour être efficace?**

- e) *La stratégie de lutte préventive est la seule qui permette d'éviter une invasion de criquet pèlerin. Elle a été adoptée par l'ensemble des pays concernés au cours des réunions du Comité de lutte contre le criquet pèlerin et par le Conseil de la FAO au titre du programme EMPRES, garant de la bonne coordination et de l'efficacité des opérations de lutte antiacridienne.*
- f) *La stratégie de lutte contre les invasions de criquets pèlerins doit être clarifiée, à l'intention des bailleurs de fonds et des pays bénéficiaires. Par ailleurs, si la stratégie de lutte préventive est clairement définie, elle doit encore être mise en œuvre. Il convient de renforcer la base opérationnelle de la stratégie de lutte contre le criquet pèlerin de la FAO. La façon dont s'articulent les trois phases stratégiques (lutte préventive, lutte contre les invasions et activités consécutives aux invasions) doit être définie de manière plus précise, au même titre que les rôles respectifs des différents partenaires intervenant aux niveaux national, sous-régional, régional et international.*

- g) *Certains bailleurs de fonds ont fait valoir que les stratégies de lutte antiacridienne devaient être assorties de dispositions claires sur la prise en compte d'aspects économiques, sociaux et environnementaux et sur la façon dont les différentes options envisagées peuvent contribuer à limiter l'impact des opérations de lutte dans ces trois domaines.*
- h) *Compte tenu des caractéristiques du criquet pèlerin et de l'importance de son aire de répartition, les stratégies de lutte intégrée, en dépit de leur popularité, sont souvent difficiles à appliquer. Si les différentes composantes de cette démarche se sont révélées efficaces et applicables dans une certaine mesure, l'approche intégrée est loin d'être opérationnelle, et il en sera probablement ainsi pendant un certain temps. Les efforts déployés par la FAO (dans le cadre du programme EMPRES), le projet AELGA (Africa Emergency Locust/Grasshopper Assistance, ou Assistance for Emergency Locust and Grasshopper Abatement), les unités nationales des pays du Sahel et du Maghreb et d'autres intervenants ont donné des résultats prometteurs et méritent d'être encouragés et soutenus.*

254. Les criquets pèlerins peuvent se déplacer rapidement d'un pays ou d'une région à un(e) autre, ce qui suppose d'utiliser des méthodes de lutte suffisamment souples. Comment y parvenir, compte tenu de la complexité des procédures administratives d'allocation des ressources?

- a) *Les réponses reçues montrent que, lorsque des demandes de financement ou d'allocation budgétaire accompagnées de tous les justificatifs nécessaires sont présentées suffisamment tôt, elles peuvent être traitées avec plus de souplesse. La mise en place d'un fonds pour les situations de crise assorti de procédures de contrôle souples devrait être envisagée. Il ne s'agit pas seulement d'une question de contraintes administratives: les priorités des bailleurs de fonds, qui peuvent souhaiter financer des interventions dans des zones géographiques ou des pays bien précis, ont aussi leur importance. Il est très difficile, pour des raisons d'ordre administratif, de réaffecter des fonds d'un programme national à un autre. En conséquence, les campagnes de lutte contre le criquet pèlerin doivent être planifiées dès le départ dans le cadre de programmes régionaux, plutôt que de programmes nationaux spécifiques.*
- b) *Les organisations régionales et sous-régionales comme le CLCPRO, qui entretiennent de bonnes relations avec les administrations nationales et ont su mettre en place des liens institutionnels constructifs, sont les mieux à même de coordonner les composantes transfrontalières des opérations de lutte antiacridienne et d'assurer un contrôle efficace et responsable des interventions.*

255. Quelles sont les principales raisons du retard avec lequel les bailleurs de fonds ont répondu aux demandes de financement relatives à la campagne de lutte antiacridienne, et comment accélérer la mise à disposition des fonds?

- a) *À l'évidence, au début de la phase de recrudescence du criquet pèlerin, les bailleurs de fonds n'ont pas pris suffisamment conscience de la gravité de la situation et du risque de propagation du fléau. Les bailleurs de fonds sont saisis de multiples demandes de financement et ont donc tendance à ne réagir qu'en cas de crise avérée, et une fois seulement que leurs opinions publiques sont suffisamment sensibilisées par les médias internationaux. Les procédures de prise de décision et de décaissement des fonds des bailleurs eux-mêmes expliquent aussi cette situation. Les règles en vigueur à la FAO doivent être modifiées, de sorte qu'elle puisse engager une partie des interventions prévues dès réception des annonces de contribution et ne soit pas contrainte d'attendre que les fonds soient effectivement décaissés.*
- b) *Il aurait fallu parler davantage, et dès le début, de la recrudescence du criquet pèlerin. Les documents envoyés aux donateurs ne contenaient pas suffisamment d'informations et d'explications. Ces documents doivent contenir des informations en rapport avec les politiques de développement des bailleurs de fonds. En fait, les*

bailleurs de fonds sont plus prompts à réagir si les informations qui leur sont communiquées sont suffisamment convaincantes, et si le contexte global est clairement défini. En l'absence de mécanismes efficaces de coordination nationale, régionale et internationale, ils préfèrent généralement intervenir à titre bilatéral. Ils peuvent aussi opter pour l'approche bilatérale pour des raisons d'ordre politique.

256. **Comment renforcer rapidement les capacités en réponse à une crise?**

- a) *On peut améliorer les capacités en élaborant des plans d'intervention d'urgence adaptés et en créant une banque de pesticides. La FAO doit également mettre en place un fonds d'intervention ciblée dont le fonctionnement sera régi par des directives claires, et qui lui permettra d'engager sans délais les activités nécessaires. Ce fonds sera alimenté par les bailleurs de fonds, qui seront informés de la justification des financements demandés.*
- b) *La planification préalable et le renforcement des capacités dans les pays touchés sont des aspects essentiels. Il convient notamment de renforcer les capacités institutionnelles et d'accroître les investissements dans les domaines de la recherche et de la surveillance, afin que les invasions de criquets pèlerins puissent être prévues en temps utile. Il faut pour cela instaurer un dialogue continu entre les chercheurs et les utilisateurs finals. Les nouvelles méthodes de lutte antiacridienne doivent par ailleurs faire l'objet d'essais pendant les phases de rémission.*
- c) *Des dispositifs d'alerte et d'intervention rapide capables de détecter ce type de menace, et reposant notamment sur le recensement des spécialistes de la lutte antiacridienne doivent être mis en place. Le Fonds central d'intervention d'urgence doit être utilisé de manière efficace et rationnelle. La FAO doit s'employer à renforcer sa capacité opérationnelle à organiser des programmes de formation, de sorte que les capacités requises soient en place en cas de besoin.*
- d) *On pourra apporter une réponse plus adaptée aux besoins en matière de renforcement des capacités dans le cadre d'une approche plus réaliste et à plus long terme, intégrée à la stratégie de lutte intégrée contre les acridiens. L'accent doit être mis sur la mise en place des capacités nécessaires à l'élaboration de stratégies préventives de nature à réduire sensiblement la nécessité d'engager des interventions d'urgence tardives. En principe, une stratégie de lutte intégrée bien pensée devrait contribuer à étoffer et à renforcer les capacités d'intervention rapide des pays touchés.*
- e) *Il faut aussi faire preuve de plus de réalisme dans la formulation de stratégies d'intervention à court, moyen ou long terme. Dans la plupart des pays du Sahel, où les ressources techniques, matérielles et financières sont souvent très limitées, les interventions d'urgence seront à l'avenir de plus en plus probables et de plus en plus fréquentes, ce qui exigera inévitablement l'adoption d'un plan d'urgence axé sur la mise en place, dans les pays touchés, des capacités renforcées nécessaires pour faire face à un brusque accroissement des besoins.*

257. Les neuf recommandations présentées dans cette section appellent, de la part de la FAO, des mesures appropriées pour garantir qu'elle est bien préparée pour faire face à de futures infestations de criquets. Les unités techniques et administratives de la FAO élaboreront les propositions nécessaires, en consultation avec les parties intéressées.

IV. Analyse de la campagne de lutte antiacridienne

A. IMPACT DE LA CAMPAGNE SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LES MOYENS D'EXISTENCE DES COMMUNAUTES TOUCHEES

258. La quasi-totalité des pays touchés affirment officiellement que les invasions de criquets pèlerins ont un impact très limité. Pourtant, les données recueillies par la mission d'évaluation indiquent qu'elles ont eu des répercussions majeures sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations. Deux principaux facteurs expliquent cette contradiction apparente.

259. Premièrement, les régions à faible potentiel de production agricole, où vivent le plus souvent des communautés rurales vulnérables pratiquant l'agriculture à des fins de subsistance, n'ont pratiquement pas été intégrées aux campagnes de lutte antiacridienne. Ces dernières se sont concentrées sur les régions à fort potentiel de production comme la vallée du Souss au Maroc, qui s'étend sur quelque 2000 000 hectares consacrés en grande partie à la production d'agrumes et de légumes destinés à l'exportation; le nord de l'Algérie, principale zone de production agricole du pays, qui représente environ 30 pour cent de la superficie nationale; et la vallée du fleuve Sénégal, où l'agriculture irriguée est très répandue.

260. Deuxièmement, le volume total des pertes dus aux dégâts causés par les criquets pèlerins aux cultures et aux pâturages n'a pas fait l'objet d'évaluations systématiques. Cette situation est due à l'absence d'une méthode d'évaluation consensuelle permettant de déterminer l'ampleur des pertes en temps utile et en fonction des besoins, et à la participation insuffisante des structures nationales compétentes aux activités de surveillance et d'évaluation des impacts économiques, sociaux et nutritionnels des infestations de criquets pèlerins.

261. Les cultures et pâturages des régions à faible potentiel agricole ont subi des dégâts d'ampleur variable qui ont entraîné: i) des déficits vivriers relativement importants; ii) de fortes fluctuations des prix sur les marchés agricoles; iii) une pénurie de pâturages; iv) des difficultés telles que les populations ont été contraintes de vendre à perte certains de leurs animaux pour se procurer de quoi subvenir à leurs besoins et nourrir les autres animaux; v) la transhumance précoce des troupeaux; vi) de vives tensions entre les éleveurs nomades et les agriculteurs locaux et l'aggravation des pressions s'exerçant sur les zones de transhumance du fait de la présence des troupeaux; vii) un fort exode rural.

262. À la lumière des données recueillies auprès de diverses sources au cours de ses déplacements dans les pays touchés, la mission d'évaluation a estimé à plus de 8 millions le nombre de personnes ayant souffert, à des degrés divers, des invasions de criquets pèlerins dans les pays du Sahel. Les populations concernées se répartissent comme indiqué au tableau ci-dessous.

Tableau 6.

Burkina Faso	500 000
Mali	1 000 000
Mauritanie	1 300 000
Niger	3 000 000
Sénégal	1 580 000
Tchad	1 000 000
Total	8 380 000

263. La situation alimentaire des populations locales n'a fait qu'empirer avec les invasions de criquets pèlerins, qui ont contribué à aggraver la pauvreté et la vulnérabilité des ménages vivant déjà dans la plus grande précarité. En fait, les criquets ont, à de nombreux égards, fortement accentué les carences chroniques, voire structurelles, observées dans la plupart des régions touchées.

264. Les infestations de criquets pèlerins ont non seulement aggravé les difficultés que rencontrent les ménages pour se procurer de quoi se nourrir, mais également entraîné l'apparition de poches de famine dans l'ensemble des pays du Sahel, ce qui a exigé des interventions d'urgence. Plusieurs exemples illustrent l'ampleur du phénomène. Au Sénégal, selon le rapport d'une mission d'évaluation PAM/FAO entreprise en 2004, quelque 124 300 ménages ruraux, soit 20 pour cent de la population considérée, ont eu besoin d'une aide agricole d'urgence. Une étude du PAM réalisée en Mauritanie à la même période a montré que près de 60 pour cent des ménages interrogés étaient en situation d'insécurité alimentaire ou de plus en plus menacés d'insécurité alimentaire, et que les personnes ayant reçu de l'aide sous une forme ou une autre étaient au nombre de 400 000, soit environ un septième de la population nationale.

265. Les ménages les plus durement frappés par l'infestation de criquets étaient dans la plupart des cas ceux en situation de vulnérabilité chronique. Si la mission d'évaluation n'a pas eu la possibilité de réaliser des entretiens avec les ménages dirigés par des femmes, il ne fait guère de doute que ces ménages, qui souffrent davantage de la pauvreté, sont dans une situation encore plus critique que ceux placés sous la responsabilité d'hommes. Leur plus grande pauvreté est due à l'impossibilité dans laquelle se trouvent les femmes d'exercer un contrôle sur les ressources productives et sur les avantages qui en découlent.

266. Le déficit pluviométrique et les précipitations mal distribuées enregistrés en 2004 n'ont fait qu'accroître l'impact des invasions de criquets pèlerins, en particulier sur les cultures. Dans ces systèmes de production agricole où l'on pratique principalement l'agriculture non irriguée, les effets conjugués des infestations de criquets et de la situation climatique ont eu de très fortes répercussions sur la production de céréales, de légumineuses (légumes secs) et de fruits et légumes. Après le passage des criquets, la situation s'est aggravée, et les cultures, auxquelles le manque de pluie n'avait causé que des dégâts limités, ont été en grande partie ravagées. Les cultures de millet, de sorgho et de niébé, principales cultures vivrières de la région, ont subi des pertes allant de 60 pour cent à 90 pour cent; dans certains cas, elles ont été complètement détruites. Si l'ampleur de ces pertes est relativement limitée à l'échelle de l'économie nationale, leurs conséquences au plan local ont été catastrophiques pour les communautés touchées.

267. Les exemples qui suivent sont révélateurs de la gravité de la situation. Au mois de novembre 2004, la production agricole dans les zones sahéliennes du Burkina Faso a chuté de 90 pour cent dans la province d'Oudalan, de 78 pour cent dans celle de Seno et de 74 pour cent dans la province de Soum par rapport à 2003, principalement en raison d'infestations massives de criquets pèlerins. Le volume total des pertes causées par les criquets pèlerins a été estimé à 58 832 tonnes (49 049 tonnes de millet, 9 782 tonnes de sorgho blanc et 4 325 tonnes de niébé¹⁹).

268. Dans le nord et le nord-est du Mali, les principales cultures (niébé, millet et sorgho) ont été très durement touchées: ainsi, dans le district de Nassa, les pertes sont estimées à 75 pour cent de la production totale. Dans le cas du niébé, la culture la plus utilisée en période de disette, les pertes ont atteint 100 pour cent. Elles étaient de l'ordre de 50 à 80 pour cent dans le cas des autres cultures de base.

¹⁹ Direction générale pour la provision de la sécurité alimentaire, enquête dans les zones touchées par le criquet pèlerin du 5 au 14 novembre 2004.

269. En Mauritanie, les criquets pèlerins n'ont épargné aucune région, et le déficit céréalier a été estimé à 187 000 tonnes. Si l'ampleur des pertes varie d'une région à l'autre, toutes les cultures, y compris les céréales, les fruits et légumes et les palmiers-dattiers, ont été touchées. Selon les estimations, les cultures non irriguées auraient été détruites à plus 70 pour cent. S'agissant des palmiers-dattiers, le rendement a chuté de 80 pour cent en raison des invasions de criquets pèlerins qu'ont subies de nombreuses régions du pays (Adrar, Inchiri, Tiris Zemour et Tagant).

270. Au Niger, les effets conjugués de la sécheresse et des infestations de criquets pèlerins ont provoqué des pénuries alimentaires dans 3 755 villages situés pour la plupart dans le nord du pays, dans les régions de Tillabéri, Maradi, Zinder et Tahoua. Le déficit céréalier a été estimé en 2004 à 27 pour cent, soit environ 223 487 tonnes. Plus de trois millions de personnes dans quelque 3 000 villages situés dans les zones agropastorales du centre et du nord du pays se sont ainsi trouvées en situation d'insécurité alimentaire.

271. Au Sénégal, les dégâts et les pertes causés par les criquets pèlerins aux cultures non irriguées de millet et de sorgho en particulier et, dans une moindre mesure, de niébé et d'arachides, ont été importants mais localisés et ont été de l'ordre de 30 à 70 pour cent. Les pertes ont été particulièrement importantes dans les régions agropastorales du nord et du centre du pays. Les régions de Louga, Matam, Dakar, Thiès et Diourbel ont été les plus durement touchées. Fort heureusement, le bassin arachidier, les régions de Kaolack, Kolda, Ziguinchor et Tambacounda et la vallée du fleuve Sénégal, où les cultures rizicoles et maraîchères sont d'importance vitale pour le pays, ont été épargnés par les criquets, ce qui a permis d'éviter une grave crise alimentaire. Selon un rapport du SMIAR²⁰, la production céréalière dans les régions dévastées par les criquets pèlerins ne représentait que 20 pour cent de la production nationale.

272. D'autres systèmes de production agricoles et cultures de saison sèche, notamment les cultures fruitières et maraîchères, traditionnellement dévolues aux femmes, ont également été touchés par les invasions de criquets pèlerins. Dans certains cas, les criquets ont ravagé des récoltes entières en quelques heures, privant les producteurs de revenus importants et aggravant leur situation alimentaire déjà très précaire. En règle générale, les cultures maraîchères sont une source de revenus d'appoint pour les populations périurbaines et rurales.

273. De nombreux exemples illustrent les conséquences dramatiques des infestations de criquets pèlerins. On citera en particulier celui d'un groupement d'agricultrices mauritaniennes que la mission d'évaluation a rencontrées. Leurs champs de faible superficie (environ 50 m²) plantés de cultures maraîchères ont été attaqués par les criquets pèlerins, et elles ont subi des pertes de l'ordre de 250 à 300 dollars qui les ont privées d'une part considérable de leurs ressources financières. Lorsqu'on sait que les femmes consacrent généralement leurs revenus à l'amélioration de l'alimentation et du bien-être de leurs familles, et en particulier de leurs enfants, on imagine aisément les conséquences d'une telle situation, notamment au plan nutritionnel.

274. Les invasions de criquets pèlerins ont eu des conséquences tout aussi catastrophiques pour les éleveurs, entraînant la destruction des pâturages et la réduction des déchets agricoles servant à l'alimentation du bétail. Ainsi, au Niger, la production de fourrage a diminué de 4 460 000 tonnes dans les zones infestées. À la mi-septembre 2004, des missions chargées d'évaluer les pertes ont estimé que les deux tiers des pertes subies étaient dues à la sécheresse et le tiers restant aux criquets pèlerins. Les invasions de criquets ont une autre conséquence négative: le bétail refuse de manger l'herbe des pâturages fortement contaminés par les déjections des criquets.

²⁰ Système mondial d'information et d'alerte rapide de la FAO

275. Face à cette situation et, dans certains cas, par peur que leurs animaux ne soient empoisonnés par les pesticides, les populations nomades ont choisi d'avancer la date de la transhumance. Il en a toutefois résulté une surcharge des pâturages et une aggravation des tensions entre les éleveurs nomades et les agriculteurs sédentaires locaux, qui n'avaient pas encore terminé leurs récoltes. La situation a également été à l'origine de conflits entre les éleveurs eux-mêmes, qui se disputaient les trous d'eau, les pâturages et les résidus de récolte devenus rares.

276. Les dégâts causés aux ressources naturelles forestières, et en particulier la destruction des dattiers du désert, des acacias et des jujubiers, ont eu un impact considérable sur l'état nutritionnel des femmes et des enfants, qui en font une grande consommation. Les difficultés que les populations rencontrent pour se procurer des plantes, des fruits, des feuilles et d'autres nourritures sauvages, qui constituent une source non négligeable de vitamines et de substances médicinales, peuvent avoir de graves conséquences nutritionnelles et sanitaires.

277. Une enquête a été réalisée en février/mars 2006 au Burkina Faso, au Mali et en Mauritanie. Elle avait pour but de compléter les travaux de la mission d'évaluation et de cerner l'impact de l'invasion de criquets pèlerins sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations rurales. Trois zones ont été sélectionnées au Burkina Faso et au Mali, et quatre en Mauritanie. Au total, l'enquête a porté sur 30 villages dans chaque pays. Les conclusions qui s'en dégagent sont présentées ci-après.

Pertes causées par les criquets pèlerins

278. On estime à 80 pour cent de la production céréalière prévue le volume des pertes liées à l'invasion de criquets pèlerins dans les zones du Burkina Faso où s'est déroulée l'enquête, à 90 pour cent au Mali, et à 90-100 pour cent en Mauritanie. S'agissant des cultures de légumineuses (niébé et arachides), les pertes sont de l'ordre de 85 à 90 pour cent de la production prévue en 2004 dans les trois pays. Un tiers des pâturages a été détruit dans les zones infestées du Mali et du Burkina Faso. Les pertes les plus importantes ont été enregistrées en Mauritanie, où près de 85 pour cent de la production fourragère a été touchée. Dans le cas des arbres fourragers et des produits destinés à la consommation humaine, les pertes ont atteint près de 50 pour cent au Mali et au Burkina Faso, et ont dépassé les 80 pour cent en Mauritanie.

279. De plus, les zones victimes de l'invasion de criquets pèlerins se caractérisent par un déficit pluviométrique chronique, et les précipitations y sont généralement très irrégulières. En 2004, des poches de sécheresse ont été observées dans le nord de la Mauritanie, et au Burkina Faso, les pluies ont été très mal distribuées au plan géographique, au point qu'il a fallu, dans certains cas, réensemencer. Cela étant, les pertes attribuables aux faibles précipitations ont été limitées dans l'espace (oasis en Mauritanie, zone de Gao au Mali). Dans plus de 80 pour cent des villages qui ont fait l'objet de l'enquête, les dégâts causés par les criquets pèlerins étaient la principale cause des pertes à la récolte et de la crise alimentaire survenue en 2004.

280. La majorité des personnes interrogées ont émis des critiques à l'égard de la campagne antiacridienne, jugées peu efficaces. Les problèmes les plus fréquemment cités étaient: la mobilisation tardive des ressources par les autorités et organisations concernées; le retard avec lequel les traitements insecticides ont été effectués, le plus souvent après le passage des criquets pèlerins; l'absence de pesticides ou l'efficacité très limitée des pesticides utilisés; et le nombre insuffisant des équipements de pulvérisation mis à la disposition de la population. Les pulvérisateurs à main utilisés par les populations locales ont été jugés inadaptés, compte tenu de l'ampleur de l'infestation, exception faite, toutefois, des traitements effectués sur de petites superficies, comme l'oasis d'Atar en Mauritanie ou les zones de production maraîchère situées en pays Dogon (Mali).

Sécurité alimentaire

281. En 2004, le déficit céréalier représentait 80 pour cent de la consommation des villages étudiés au Burkina Faso, 85 pour cent au Mali et 95 pour cent en Mauritanie. De plus, dans le cas des légumineuses de base, des arachides et du niébé, le déficit était de l'ordre de 80 à 95 pour cent. La pénurie alimentaire a entraîné une forte augmentation des prix et une pénurie chronique de certains produits de base sur les marchés locaux.

282. La majorité des ménages ont été contraints de réduire leur consommation alimentaire. Le nombre des plats quotidiens et les quantités consommées ont été revus à la baisse; au Mali et au Burkina Faso, les populations ont dû renoncer à certains plats traditionnels à base de millet. En 2004, la consommation de céréales a globalement diminué de 15 à 17 pour cent dans les trois pays considérés. Du fait de ces restrictions, la consommation de céréales a été ramenée à 145 kg/personne/an au Mali, 155 kg/personne/an en Mauritanie et 160 kg/personne/an au Burkina Faso. Ces quantités ne suffisent pas pour couvrir les besoins en calories des populations des pays du Sahel, où les céréales sont à la base de l'alimentation.

283. La réduction de la quantité de nourriture consommée a conduit à un déséquilibre important des rations alimentaires. La consommation d'arachides des ménages a chuté de 67 pour cent au Burkina Faso, et la consommation de niébé de 35 pour cent au Mali et de 20 pour cent en Mauritanie. Plus de la moitié des ménages considérés ont été contraints de rationner ou d'exclure certains produits de leur régime alimentaire. C'est notamment le cas de la viande et du poisson, de la salade et des légumes et de produits considérés comme un luxe (café, thé, épices). Certains ménages ont dû renoncer au lait et aux aliments pour bébés, à l'huile et à la farine enrichie.

284. Au Burkina Faso, 90 pour cent des ménages interrogés ont déclaré avoir bénéficié d'une aide extérieure en 2004, principalement sous forme de vivres. Ils ont reçu en moyenne 140 kg de céréales, ce qui correspond à 8 pour cent de leur déficit vivrier. Au Mali, 75 pour cent des ménages ont reçu en moyenne 300 kg de céréales, soit 15 pour cent de leur déficit vivrier. En Mauritanie, 65 pour cent des ménages ont reçu en moyenne 130 kg de céréales (10 pour cent de leur déficit vivrier). Les réseaux sociaux d'entraide (sous leurs diverses formes) ont porté secours à près de 10 pour cent des ménages au Burkina Faso et en Mauritanie et à 20 pour cent des ménages en Mauritanie. La solidarité familiale a beaucoup joué au Burkina Faso et surtout au Mali, où la moitié environ des ménages ont reçu de leurs proches de la nourriture ou de l'argent. Les éléments d'information que la mission d'évaluation a pu recueillir montrent que, pendant toute cette période, les fonds reçus de parents expatriés en Europe ont constitué la principale source de revenus de nombre des populations rurales du Mali et du Sénégal.

285. Bien que la saison agricole 2005 ait été relativement bonne, la consommation alimentaire n'a pas atteint le niveau enregistré avant la crise. Au Burkina Faso et en Mauritanie, la consommation de céréales et de légumineuses s'est stabilisée, pendant toute l'année 2005, à environ 10 pour cent en deçà du niveau de 2003. La consommation de céréales a même continué à diminuer dans les zones touchées du Mali, s'établissant à moins de 20 pour cent du niveau enregistré en 2003.

Pertes de capital et endettement des ménages

286. En 2004, les sommes que les ménages ont consacrées à l'achat de nourriture ont été multipliées en moyenne par trois ou quatre, selon les régions considérées. Pour faire face à l'augmentation de leurs frais, les chefs de famille ont dû limiter leurs autres dépenses (achats de vêtements, dépenses sociales, déplacements) et ont même dû, dans certains cas, réduire leurs dépenses de santé et les ressources consacrées à l'éducation de leurs enfants. Dans le même temps, ils ont tenté de se procurer d'autres revenus; certains sont allés chercher du travail dans les zones urbaines, d'autres ont mis à profit le développement de secteurs d'activité économique autre que l'agriculture, comme l'orpaillage au Burkina Faso.

287. Comme toutes ces stratégies se sont révélées insuffisantes, pour combler leur déficit vivrier et se procurer de quoi se nourrir, les chefs de famille ont dû se défaire d'une partie de leur capital, et notamment de leur bétail. Le Burkina Faso, pays qui comptait, jusqu'en 2003, le nombre le plus élevé de tête de bétail par ménage, a été le plus durement touché par ce phénomène. Depuis 2004, 85 pour cent des ménages ont dû vendre une partie de leurs animaux, et la tendance s'est confirmée en 2005. On estime qu'en moyenne, plus de la moitié des bovins, caprins, ovins, camélidés et volailles ont été vendus. Au Mali, 70 pour cent des ménages ont dû vendre une partie de leurs animaux, en particulier des petits ruminants et des volailles, dont le nombre a diminué de 35 à 40 pour cent (environ 20 pour cent dans le cas des bovins et des chameaux). En Mauritanie la situation est plus nuancée. Dans trois des quatre régions considérées, les ménages ont vendu massivement leurs bovins, chèvres, moutons, chameaux et volailles, ce qui a entraîné une diminution du cheptel de l'ordre de 40 pour cent à 55 pour cent. En revanche, dans la quatrième région, (Timbedra), certains petits éleveurs ont apparemment tiré profit de la situation, en rachetant des animaux à bas prix.

288. Pour faire face à cette crise alimentaire, de nombreux chefs de famille ont également été contraints de s'endetter. La Mauritanie est le pays le plus touché par ce phénomène, qui concerne 60 pour cent des ménages, contre 45 pour cent au Mali et 33 pour cent au Burkina Faso.

Groupes vulnérables: femmes et enfants

289. Le degré de vulnérabilité des individus touchés par cette crise alimentaire est fonction du sexe et du statut social et économique. En conséquence, la marge de manœuvre dont ils disposent et les stratégies de survie qu'ils utilisent varient d'un cas à l'autre. Si les hommes ont le plus souvent choisi de partir, les femmes, ont eu recours à tout un éventail de stratégies. L'enquête montre que ce fut plus particulièrement le cas en particulier au Burkina Faso et au Mali, où les femmes jouent un rôle de plus en plus important dans la gestion du ménage. Beaucoup ont vendu leurs animaux, notamment des volailles et de petits ruminants, et leurs effets personnels, en particulier des bijoux, ont trouvé du travail dans d'autres secteurs que l'agriculture (orpaillage au Burkina Faso, artisanat au Mali) et ont ramassé ou cueilli des nourritures sauvages pour subvenir aux besoins de leurs familles (Burkina Faso).

290. Les pénuries alimentaires de 2004 et 2005 ont eu des répercussions considérables sur la santé des femmes et de leurs enfants. Ainsi, 80 pour cent des femmes mauritaniennes et 40 pour cent des femmes burkinabè et maliennes interrogées à propos de leur état de santé en 2004 ont dit avoir perdu du poids et se sont plaintes d'un état de faiblesse général dû à la malnutrition, de fatigue liée à l'excès de travail, de grossesses et d'accouchements difficiles. Selon les régions considérées, entre 40 pour cent et 70 pour cent des enfants ont perdu du poids et eu des problèmes de santé liés à la malnutrition. Le fait que, dans le même temps, 20 pour cent des ménages du Burkina Faso, 25 pour cent des ménages maliens et 12 pour cent des ménages mauritaniens aient été contraints de réduire leurs dépenses de santé afin d'acheter de la nourriture n'a fait qu'aggraver les conséquences sanitaires de la pénurie alimentaire.

Impact à long terme de l'invasion de criquets

291. Les effets à long terme de l'invasion de criquets pèlerins ont été les mêmes dans l'ensemble des régions considérées: exode des jeunes, appauvrissement des ménages, diminution de la main d'œuvre agricole et aggravation de l'insécurité alimentaire. L'importance relative des différentes retombées de la crise varie d'un pays et d'une région à l'autre.

292. La crise de 2004 a provoqué un exode massif et durable des jeunes, qui sont allés chercher du travail en ville, et ont préféré renoncer aux activités agricoles, dont le rendement est trop incertain. Dans les communautés villageoises, le départ des jeunes a été perçu comme la plus grave des conséquences de la crise de 2004.

293. À cet égard, d'autres sources mettent en évidence l'émergence d'un phénomène nouveau au Burkina Faso: en 2004, des familles entières sont parties s'installer en ville. Cet exode massif a été fatal, dans certains cas, aux personnes les plus âgées et les plus faibles et aux jeunes enfants. De plus, ces mouvements migratoires risquent à terme d'entraîner le dépeuplement des zones agricoles et d'aggraver les problèmes liés à l'urbanisation.

294. L'appauvrissement des populations rurales est la conséquence de l'érosion globale du capital des ménages, qui découle de l'utilisation intégrale de leur épargne et de la vente de leurs animaux et de leurs biens. Globalement, au début de 2006, moins de 10 pour cent des ménages avaient reconstitué leur cheptel. Plus de 50 pour cent des ménages burkinabè, 30 pour cent des ménages maliens et 40 pour cent des ménages mauritaniens n'ont pas encore pu rembourser les dettes qu'ils ont contractées en 2004.

295. La réduction de la capacité de production agricole des ménages est due en premier lieu à la diminution de la main-d'œuvre agricole, liée à l'exode de certains membres de la cellule familiale, et en particulier des plus jeunes, ainsi qu'à la persistance de la famine, qui a un impact direct sur la capacité de travail. À l'échelle locale, le manque de semences, de moyens de production et d'eau d'irrigation contribue aussi à la réduction des surfaces cultivées. Dans l'ensemble, 40 des ménages burkinabè, 25 pour cent des ménages maliens 15 pour cent des ménages mauritaniens ont été contraints de réduire dès 2005 les surfaces qu'ils cultivent.

296. La réduction des capacités de production tient aussi à l'appauvrissement des pâturages et à la dégradation des espaces forestiers, provoqués à l'origine par l'invasion de criquets pèlerins et aggravés par la suite par la surexploitation des ressources forestières qui en a résulté.

297. À ce jour, seuls 10 à 20 pour cent des ménages ont réussi à reconstituer leurs réserves de céréales. La consommation alimentaire des ménages n'atteint dans aucune des régions considérées le niveau enregistré avant l'invasion des criquets pèlerins. La famine a continué jusqu'en 2005 et a touché 30 pour cent des ménages maliens et 40 pour cent des ménages burkinabè, alors que, dans le même temps, l'aide extérieure était progressivement retirée, la crise étant censément terminée. Le cheptel, qui sert en temps normal de filet de sécurité en cas de grandes difficultés, a été fortement réduit, accentuant la vulnérabilité des ménages face à l'éventualité de nouvelles crises.

298. S'agissant de l'impact de l'invasion de criquets pèlerins sur les marchés, les conclusions de la mission d'évaluation montrent que le déficit céréalier a eu des incidences majeures sur le prix des céréales, qui a augmenté dans des proportions considérables, au point que la grande majorité des ménages n'ont pas pu s'en procurer. Ainsi la mission d'évaluation FAO/PAM qui s'est rendue dans la région de Kaolack, au Sénégal, a constaté que le prix du kilo de millet était passé de 0,15 dollar E.U en septembre 2004 à 0,23 dollar en octobre de la même année. Au cours de la même période, le prix du maïs est passé de 0,14-0,16 dollar à 0,20 dollar.

299. Dans le cas des animaux d'élevage, on a observé le phénomène inverse: les agneaux, dont le prix se situait entre 60 et 80 dollars en 2003 se sont vendus en moyenne à 30 dollars. La chute du prix des animaux sur les marchés a entraîné une dépréciation sensible des troupeaux et une forte baisse du pouvoir d'achat des éleveurs, qui se sont trouvés dans l'impossibilité d'acheter les produits de consommation courante dont ils avaient besoin. La famine qui a sévi dans les zones pastorales du Niger en 2005 est un des exemples les plus frappants du lien entre la chute des prix du bétail, son impact sur les revenus des agriculteurs et la situation alimentaire des ménages.

300. Les multiples stratégies de survie adoptées n'ont pas été suffi à rétablir la sécurité alimentaire, ne fut-ce que progressivement ou lentement. La situation était d'une telle gravité qu'il a fallu faire appel à l'aide extérieure, fournie aux pays par de nombreux partenaires techniques et financiers, notamment dans le cadre de projets d'aide alimentaire d'urgence et de relèvement. Il est regrettable toutefois que la FAO, au titre de certains de ces projets, ait fourni des semences de qualité médiocre qui ne correspondaient pas aux variétés requises.

301. Les conséquences de la crise sont encore visibles en 2006, et seule une aide durable pourra ralentir la dégradation de la situation socioéconomique de nombreux ménages. Pourtant, comme le souligne la mission d'évaluation, compte tenu du peu d'attention portée à la dimension socioéconomique de la campagne de lutte contre les criquets pèlerins, l'aide fournie à ce jour n'a pas toujours été ciblée de manière satisfaisante.

302. Au vu de ce qui précède,

La mission d'évaluation recommande que:

10. les pays touchés adoptent des stratégies de nature à garantir que les opérations de lutte antiacridienne se déroulent à la fois dans les zones à fort potentiel de production et dans celles à faible potentiel de production, où l'agriculture est généralement pratiquée par des agriculteurs aux ressources très limitées.

B. AVANTAGES ECONOMIQUES ET COUTS DE LA CAMPAGNE

303. La mission d'évaluation ne disposait pas des moyens nécessaires pour mesurer l'impact, à l'échelle macroéconomique, de la recrudescence du criquet pèlerin et s'est concentrée, comme on l'a vu, sur ses retombées socioéconomiques. Cela étant, on s'accorde globalement à reconnaître l'importance de la lutte contre les criquets pèlerins en phase grégaire, même si l'on n'a encore jamais collecté de manière systématique des données précises sur les dégâts qu'ils peuvent causer. En conséquence, le calcul du rapport coûts-avantages de la lutte antiacridienne demeure un exercice purement spéculatif. Ainsi, un document de synthèse de la Banque mondiale sur la gestion des criquets pèlerins (Joffe, 1995)²¹ avance que les acridiens en phase grégaire ne sont pas des ravageurs particulièrement dangereux, et qu'il y a peu de risques, de nos jours, que les criquets pèlerins soient la cause d'une insécurité alimentaire généralisée.

304. Selon une étude de la FAO, les stratégies de lutte contre le criquet pèlerin appliquées actuellement sont conçues de manière à éviter tout risque. L'étude affirme par ailleurs que les pays concernés et la communauté internationale des bailleurs de fonds absorbent le coût économique net, du reste considérable, de ces interventions. Cette étude a été critiquée, notamment pour n'avoir tenu aucun compte de la dimension sociale de la menace que représentent les criquets pèlerins (FAO, 2000)²². Or, à la date de publication de cette étude, les données relatives aux aspects sociaux du problème étaient très limitées. D'après une étude plus récente des coûts et avantages économiques de la campagne antiacridienne menée dans l'est de l'Australie, le secteur agricole aurait été menacé si des mesures de lutte antiacridienne n'avaient pas été prises. L'étude met en évidence un rapport coûts-avantages de 6,5²³.

305. Les autres études sur l'impact des invasions d'acridiens ne sont guère concluantes. Toutefois, les données recueillies dans le cadre de la mission d'évaluation qui fait l'objet du présent rapport montrent que, dans les pays du Sahel touchés par la récente invasion, 10 à 50 pour cent de la population totale a subi des pertes directes ou indirectes importantes.

²¹ Joffe, S.R., 1995. *Desert Locust Management. A Time for Change*. World Bank Discussion Papers. Banque mondiale, Washington.

²² FAO, 2000. Rapport de la réunion sur les aspects économiques de la lutte contre le criquet pèlerin, FAO Rome, 28-30 juin 2000. Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES) pour la région centrale. FAO, Rome.

²³ Love, G. et D. Riwoe. 2005. *Economic costs and benefits locust control in Eastern Australia*. Australian Bureau of Agricultural and Resource Economics (ABARE), rapport établi pour le compte de l'Australian Plague Locust Commission, Canberra.

306. Si des doutes subsistent quant à l'impact économique des invasions de criquets pèlerins, les spécialistes conviennent malgré tout que la mise en place de mécanismes de surveillance et de lutte antiacridienne efficaces peut contribuer à prévenir les invasions et, par conséquent, à réduire considérablement le coût des opérations de lutte antiacridienne. Les investissements nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'alerte rapide et de lutte antiacridienne sont donc très rentables au regard du coût des opérations de lutte contre de nouvelles infestations.

307. C'est pour cette raison que la FAO a décidé en 1994 de lancer la composante axée sur la lutte contre le criquet pèlerin du programme EMPRES. EMPRES est pleinement opérationnel dans la région centrale, et des financements récemment approuvés vont permettre d'étendre le système à la région occidentale. Le programme EMPRES a pour but de renforcer les capacités et les moyens des composantes nationales, régionales et internationales du système de gestion des criquets pèlerins mis en place dans la région, en vue de l'application de stratégies efficaces de lutte préventive fondées sur un dispositif d'alerte rapide et des interventions à la fois rapides et respectueuses de l'environnement.

308. Dans la région centrale, en dépit de la forte activité des criquets observée en 2003 et au début de 2004, une résurgence du fléau a pu être évitée. Si l'on peut y voir la preuve de l'efficacité du programme EMPRES, il convient de préciser que les précipitations ont été beaucoup plus localisées et moins bien distribuées dans la région centrale que dans la région occidentale. Les avantages potentiels des systèmes d'alerte rapide sont aussi l'un des critères qui ont justifié la mise en œuvre, à compter de 2004, du Programme d'urgence de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique (projet AELP), financé par la Banque mondiale dans sept pays d'Afrique de l'Ouest.

309. Les données relatives aux cultures et pâturages que les opérations de lutte antiacridienne menée dans le cadre de la campagne 2003-2005 ont permis de sauver n'ont fait l'objet, dans aucun des pays touchés, d'une collecte systématique. En conséquence, le calcul du ratio coûts-avantages de la campagne ne s'appuie que sur deux éléments précis, présentés à l'Annexe VI.

310. Aux fins du calcul du rapport coûts-avantages des futures campagnes de lutte antiacridienne,

la mission recommande que:

11. les pays concernés mettent sur pied des mécanismes permettant d'estimer dans leur ensemble les avantages de la campagne de lutte antiacridienne (valeur de la production sauvée et avantages additionnels);
12. les structures nationales compétentes soient associées à la collecte des données requises et à l'établissement des estimations relatives aux avantages de la campagne de lutte antiacridienne (services des statistiques agricoles, etc.).

C. IMPACT SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

311. La lutte chimique a été la principale, voire la seule méthode utilisée au cours de la campagne de lutte antiacridienne 2003-2005, comme ce fut le cas lors des précédentes campagnes. Au total, on a utilisé dans l'ensemble des pays touchés quelque 13 millions de litres de pesticides, sur une superficie totale de 12,9 millions d'hectares.

312. À l'heure actuelle, il n'existe dans la région aucune autre méthode efficace de lutte antiacridienne susceptible de remplacer les pesticides de synthèse utilisés dans le cadre des opérations à grande échelle de lutte contre le criquet pèlerin. La solution consistant à utiliser dans

certains cas d'autres méthodes de lutte plus respectueuses de l'environnement a déjà été envisagée, mais la lutte biologique ne semble pas être une option viable. En effet, il faut plus de dix jours pour que les criquets traités avec les biopesticides actuellement disponibles meurent. Certains des produits récemment mis au point ont fait l'objet d'essais supplémentaires au cours de la campagne 2003-2005, et on espère que ces nouveaux essais permettront de recueillir des informations plus précises sur les conditions dans lesquelles ces produits sont efficaces.

313. Les réponses au questionnaire d'évaluation envoyés aux pays touchés indiquent que 12 d'entre eux ont adopté des directives nationales sur l'utilisation efficace et sans danger des pesticides antiacridiens. Tous ces pays ont dispensé une formation en cours d'emploi aux agents des services de lutte antiacridienne, en vue du renforcement des capacités de surveillance et de lutte contre les criquets pèlerins. La moitié des pays concernés ont précisé que plus de 75 pour cent de leurs agents suivaient une formation annuelle dans ce domaine. Dans l'ensemble, ces actions de formation sont jugées utiles.

314. Des indicateurs environnementaux et sanitaires ont été mesurés dans 64 pour cent des pays considérés, et dans tous les pays où les niveaux d'infestation étaient particulièrement élevés. Les réponses au questionnaire montrent par ailleurs que le nombre de cas de contamination par les pesticides enregistré à ce jour est très faible. L'absence de suivi environnemental a pour principales causes l'absence de règles de procédure et de plans d'action et la pénurie de ressources financières/logistiques et de compétences. Huit pays ont déclaré avoir suivi les instructions de sécurité relatives à l'utilisation des pesticides. Six pays ont mesuré l'incidence de l'exposition aux pesticides et procédé à des analyses de cholinestérase. Treize pays (87 pour cent) ont estimé que l'utilisation de vêtements de protection avait donné des résultats « plus que satisfaisants ». Les pays ont engagé des actions de sensibilisation aux risques environnementaux et sanitaires liés à l'utilisation des pesticides et se sont efforcés d'élaborer des directives en vue des opérations de lutte antiacridienne. La mission d'évaluation estime qu'à l'avenir, les pays devront s'employer à appliquer les règles et réglementation adoptées et à s'y conformer.

315. Les taux d'application de pesticides ont été mesurés dans 11 pays, et les conditions de stockage des produits ont été examinées dans 12 pays. Au total, 12 des pays considérés ont conservé sur leur territoire les stocks de pesticides non utilisés. Enfin, la qualité des pesticides a été analysée dans 8 pays. Le stockage des pesticides pose toujours problème, en particulier dans certains pays sahéliens. Ainsi, dans quatre des onze pays qui ont fourni des informations à ce sujet, les pesticides sont entreposés dans des quartiers résidentiels. Quatre pays ont indiqué que les pesticides étaient stockés à l'air libre. De manière générale, tous les pays conservent d'importantes quantités de pesticides depuis la dernière campagne de lutte antiacridienne, ce qui constitue un danger potentiel.

316. La moitié des pays ont fourni des informations détaillées sur la récupération des conteneurs de pesticides. En moyenne, 70 pour cent des conteneurs ont été récupérés. Dans 30 pour cent des cas, ces conteneurs sont stockés sans que toutes les conditions de sécurité requises soient réunies. Les conteneurs vides ont été détruits dans quatre pays et partiellement recyclés dans trois autres.

317. Au cours de la campagne 2003-2005, de réels progrès ont été accomplis en matière de protection de la santé humaine et animale et de l'environnement par rapport aux campagnes antérieures. À la suite de la création de ministères de l'environnement, dans les années 1990, des stratégies axées sur l'amélioration des mesures de protection sanitaire et de gestion de l'environnement ont été formulées, ou sont en cours d'élaboration, dans nombre des pays concernés. Des stratégies d'application et des programmes d'exécution ont été mis en œuvre (plans d'action nationaux pour l'environnement, codes de l'environnement, codes de gestion des ressources en eau, etc.). Par ailleurs, pendant la campagne 2003-2005, des règles et réglementations, basées le plus souvent sur les directives de la FAO pour la lutte contre le criquet pèlerin approuvées par le Comité de lutte contre le criquet pèlerin, ont été adoptées. Tous les projets mis en œuvre par la FAO comportaient un volet axé sur la santé humaine et l'environnement.

318. De fait, des règles et réglementations relatives à l'enregistrement des pesticides utilisés dans le cadre des opérations de lutte antiacridienne sont désormais en vigueur dans tous les pays membres du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel. Si elles définissent les principes fondamentaux qui doivent servir de point de départ à la formulation de stratégies efficaces de gestion de l'environnement et de la santé publique, ces règles et réglementations ne constituent malgré tout qu'une première étape.

319. Dans certains pays, l'élaboration de ces règles et réglementations n'a pas systématiquement fait intervenir l'ensemble des ministères concernés (agriculture, environnement, santé, etc.). En conséquence, elles sont souvent incohérentes et contradictoires, ce qui rend leur application difficile, voire impossible. En outre, certaines mesures réglementaires d'ordre technique ne peuvent être appliquées qu'au moyen de techniques coûteuses ou inexistantes dans les pays considérés. Elles sont donc matériellement difficiles à adopter et à mettre en œuvre.

320. La deuxième étape essentielle du processus consiste à appliquer la réglementation adoptée. Il faut pour cela que certaines conditions préalables soient réunies. On peut considérer que le cadre réglementaire en vigueur est respecté dès lors que les objectifs sanitaires et environnement souhaités sont atteints.

321. Durant la campagne de 2003-2005, la plupart des pays se sont employés de diverses manières à vaincre les obstacles à l'application des dispositifs réglementaires en vigueur. Ils ont le plus souvent lancé des actions de formation en vue du renforcement des capacités humaines et fourni une assistance technique aux pays les plus démunis dans les domaines de la santé publique et de la gestion de la qualité de l'environnement. Les médias ont également été mis à contribution et ont notamment participé à des campagnes d'éducation visant à informer le public des risques sanitaires et environnementaux que présentent les pesticides utilisés dans le cadre des opérations de lutte contre les criquets pèlerins. Au Niger, où l'on a enregistré un faible taux de récupération des conteneurs vides, les autorités ont eu recours à diverses incitations financières pour encourager les équipes phytosanitaires à appliquer les directives relatives à la réduction et à l'élimination des effets potentiellement néfastes de ces conteneurs sur les communautés locales.

322. Plusieurs pays du Maghreb (Algérie et Maroc) ont élaboré et mis en œuvre un plan d'application assorti d'une composante surveillance. Toutefois, la plupart des pays doivent encore se doter de systèmes adaptés pour renforcer de manière appropriée leurs capacités en matière de santé et de gestion de l'environnement et formuler des plans complets de surveillance et d'évaluation qui feront partie intégrante des bonnes pratiques de lutte antiacridienne. Par ailleurs, l'expérience des pays touchés montre que le simple fait de promouvoir le respect de la réglementation en vigueur ne suffit pas à garantir la protection de la santé publique et de l'environnement, dans la mesure où les stratégies axées sur l'application du cadre réglementaire doivent prévoir à la fois des mesures de promotion et d'exécution.

323. Ces mesures d'exécution constituent la troisième et dernière étape du processus de gestion durable de la santé et de l'environnement et consistent en une série de pratiques et procédures précises, inscrites dans la loi et axées sur la réduction et la prévention directe ou indirecte des risques sanitaires et environnementaux. Il s'agit de mesures visant à: i) amener les fabricants de pesticides et les professionnels de la lutte chimique à agir conformément à la réglementation en vigueur; ii) corriger ou interdire les activités dangereuses pour l'environnement et la santé publique. On constate dans la plupart des cas que les pays concernés par la lutte antiacridienne, et notamment la plupart des pays du Maghreb, n'ont pas encore pleinement atteint ce stade.

324. Plusieurs cas d'empoisonnement et de pollution par les pesticides ont été signalés par les populations locales des pays concernés, en particulier dans les pays sahéliens. Les effets néfastes des produits utilisés n'ont pas toujours été faciles à mettre en évidence. De plus, on observe un décalage entre les statistiques officielles et les informations recueillies dans les zones traitées. Toutefois, en l'absence d'un suivi régulier, effectué en temps utile, de l'impact des pesticides, il n'a pas été possible d'obtenir des données fiables. Contrairement aux pays du Maghreb, bon nombre des pays sahéliens n'ont pas de stratégie adaptée d'évaluation des effets des pesticides sur l'environnement et ne disposent ni de laboratoires spécialisés, ni de personnel qualifié.

325. Dans certains des pays touchés, comme le Burkina Faso et le Niger, les criquets pèlerins sont une source très appréciée de protéines et se vendent à un prix élevé au regard des produits alimentaires de base comme le riz ou le millet. Cela étant, compte tenu de l'absence de laboratoires capables de mesurer les résidus de pesticides, il est impossible de déterminer si les criquets vendus sur les marchés locaux contiennent ou non des pesticides.

326. Pour réduire les risques qui pèsent sur la sécurité et le bien-être des populations et garantir la protection de l'environnement,

La mission d'évaluation recommande que, dans les pays concernés:

13. les capacités des professionnels de l'environnement et de la santé soient renforcées par le biais de formations axées sur la compréhension et l'application des normes de qualité, des procédures et réglementations relatives à l'environnement et des mesures de précaution, de réduction et d'atténuation et que les professionnels de l'environnement et de la santé disposent des moyens logistiques et financiers nécessaires pour procéder à des tests de qualité et à des inspections sur le terrain;
14. les agents chargés de l'utilisation des pesticides soient formés et sensibilisés, afin de bien comprendre et d'appliquer les règles et réglementations relatives à l'utilisation des pesticides.

327. Il est fréquemment arrivé, en particulier dans les pays du Sahel, que les autorités compétentes ne soient pas toutes systématiquement associées à la planification et à l'organisation de la campagne et la planification des interventions d'urgence dès le début des opérations de lutte antiacridienne. Si les spécialistes de l'environnement, les services chargés de l'enregistrement et de l'utilisation sans danger des pesticides, les experts en communication et d'autres intervenants chevronnés avaient planifié ensemble, avant le lancement de la campagne, les activités à entreprendre, ils auraient pu intégrer beaucoup plus tôt les considérations environnementales et sanitaires à la formulation des différents programmes prévus.

328. Dans l'ensemble, les unités nationales de lutte antiacridienne des pays du Maghreb ont réussi à assurer la protection et le suivi médical des agents affectés à la campagne de lutte contre les criquets pèlerins. Ce fut notamment le cas au Maroc, où l'unité de lutte antiacridienne compte un médecin employé à plein temps qui assure la liaison entre les services décentralisés au niveau des provinces (*wilayas*) et les médecins du Ministère de la santé et veille à ce que les agents qui travaillent dans les antennes régionales des opérations de lutte antiacridienne (provinces) bénéficient d'un suivi médical. En Algérie, le centre national de toxicologie est chargé des analyses de cholinestérase pratiquées sur les agents de lutte antiacridienne.

329. Dans les pays du Sahel, rares sont les agents des services de protection des végétaux ayant pris part aux opérations de lutte antiacridienne qui ont subi avant le lancement de la campagne des analyses de cholinestérase, couramment pratiquées après la campagne. Or, en l'absence de valeurs

de référence, l'évaluation des effets éventuels du traitement antiacridien sur les niveaux de cholinestérase devient très hasardeuse. Compte tenu de leur nombre et de leur répartition à l'échelle des provinces, les brigades villageoises ont dû travailler dans des conditions de sécurité médiocres et ont bénéficié d'un suivi médical très limité.

330. Pour garantir la sécurité des agents participant aux opérations de lutte chimique contre les criquets,

La mission d'évaluation recommande que, dans les pays concernés:

15. le personnel spécialisé participant aux opérations de lutte chimique contre les acridiens fasse l'objet d'une surveillance médicale et soit notamment muni d'équipements de protection adaptés;
16. il soit mis fin, pour des raisons de sécurité, à la participation des brigades villageoises et phytosanitaires aux opérations de lutte chimique contre les criquets, mais que, dans le même temps, leurs capacités de surveillance des criquets soient renforcées.

331. De grandes quantités de pesticides restent disponibles dans les pays touchés par l'invasion du Criquet pèlerin. Estimées à 6,2 millions de litres, il s'agit soit de surplus de la campagne 2003-2005, soit d'achats effectués après cette campagne à titre préventif en vue d'une nouvelle invasion. Ces réserves sont souvent entreposées dans des conditions peu favorables, en particulier dans les pays du Sahel, ce qui peut avoir eu un impact négatif sur leur date de péremption. Ces produits pourraient donc encore contribuer aux quantités existantes de pesticides périmés, dont la maîtrise et la destruction posent d'ores et déjà un réel problème aux pays concernés. Il y a environ 20.000 litres de diflubenzurone, fourni par la FAO, au Mali et au Niger. L'effet corrosif de ce produit sur les équipement de pulvérisation embarqués a interdit son utilisation.

332. Dans certains pays comme le Niger et le Sénégal, une diminution conséquente de la quantité de pesticides restant après la fin de la campagne a été observée. Le stock sénégalais a diminué de 877.700 litres à 672.760 litres entre avril 2005 et décembre 2005, tandis que le stock nigérien passait de 232.495 à 187.590 litres. La mission d'évaluation n'a pu recueillir d'explication.

333. La mise en place d'une banque de pesticides au bénéfice des opérations visant le Criquet pèlerin, destinée à éviter l'accumulation de réserves excessives de produits, a été discutée en maintes occasions. Une telle banque pourrait prendre la forme d'accords contractuels avec les fabricants de pesticides, permettant d'assurer la disponibilité des pesticides à brefs délais et leur livraison là où et quand le besoin se fait sentir. Elle pourrait également comporter la promotion d'accords triangulaires aux termes desquels la FAO (par exemple) faciliterait le transfert de quantités données de pesticides d'un pays à l'autre. De tels accords, sous réserve qu'ils fonctionnent, apporteraient aux pays touchés l'assurance de disposer en temps voulu des quantités nécessaires de pesticides, évitant ainsi l'accumulation de réserves excessives exposées à devenir périmées. Une dernière possibilité serait la mise en place d'un fonds spécial et de procédures permettant l'achat d'urgence de pesticides.

334. Les informations recueillies dans les pays indiquent que seulement 30-80 pour cent des contenants de pesticides vides ont été collectés. Les meilleurs résultats de collecte ont été constatés sur les contenants de 100 à 200 litres, dans les pays où la lutte antiacridienne a été menée par des professionnels. Dans les pays du Sahel, où les brigades villageoises jouent un rôle clé dans les opération de lutte chimique, des bidons de 1 à 5 litres ont été distribués pour faciliter la manipulation des produits. Leur réutilisation à usage domestique a été fréquente, et souvent à l'origine de contaminations toxiques. Les activités de sensibilisation menées en direction des

populations pour montrer les risques associés à leur utilisation et inviter les agriculteurs à les retourner ne sont pas restées sans effet, mais ont eu des résultats décevants dans l'ensemble.

335. La gestion des contenants vides s'est révélée également préoccupante pour les pays touchés. Leur entreposage exige beaucoup de place. Quelle que soit la méthode de stockage utilisée, à long terme ils deviennent une source de contamination. Une solution efficace a été trouvée pour les fûts de 200 litres, le presse-fûts. Certains des pays touchés par le Criquet pèlerin ont pu se procurer ces équipements qui lavent, décontaminent et compriment les contenants métalliques, pour les envoyer en fonderie pour recyclage. Mais cette technologie récente ne peut être adaptée aux contenants plastique de toutes capacités.

336. Considérant les aspects susmentionnés,

Il est recommandé:

17. à toutes les parties concernées, d'éviter de commander et de distribuer des pesticides en emballages de capacité inférieure à 50 litres, et de ne procéder à l'achat de pesticides qu'en emballages métalliques de grande capacité, 100-200 litres.
18. L'introduction de presse-fûts dans tous les pays touchés par le Criquet pèlerin, afin de détruire les contenants métalliques. La promotion, par les unités nationales de lutte antiacridienne, du recyclage des contenants en fonderie après compression.
19. De conclure un accord, en collaboration avec la FAO et les pays de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale, avec les fabricants de pesticides, pour la récupération de leurs contenants.

D. ASPECTS INSTITUTIONNELS ET ORGANISATIONNELS

337. Tous les partenaires ont contribué, directement ou indirectement, à la stratégie d'ensemble de lutte contre le Criquet pèlerin durant la campagne. Cependant, la plupart des pays touchés, par manque d'expérience et de moyens, n'ont pu conduire les opérations de surveillance et de lutte requises avec l'efficacité nécessaire. Il y a eu des différences considérables entre les pays en ce qui concerne le type de personnel affecté à la lutte antiacridienne. Certains pays ont recouru exclusivement à des professionnels bien formés, tandis que d'autres faisaient appel à toutes sortes de gens à l'expérience limitée ou inexistante. L'équipe d'évaluation considère que les campagnes de lutte contre le Criquet pèlerin doivent être menées par du personnel convenablement qualifié.

338. Il y a eu des différences considérables en ce qui concerne la coordination des diverses activités au niveau national, depuis une quasi-absence d'arrangements spécifiques jusqu'à la mise en œuvre d'une série de comités à différents niveaux techniques et politiques. Les besoins des pays en la matière peuvent varier, mais la mise en place d'un comité national de coordination est une exigence minimale, de préférence sous la présidence du Ministre de l'agriculture, ainsi qu'un comité mixte administration/bailleurs de fonds.

339. Les bailleurs de fonds ont été interrogés, au moyen de questionnaires, sur leur perception des points forts et des points faibles de la coordination et du soutien internationaux apportés à la lutte antiacridienne, y compris en ce qui concerne la coordination entre les différents bailleurs de fonds et les pays touchés. Leurs réponses indiquent ce qui suit:

340. *Le rôle assigné à la FAO par ses pays membres en matière de lutte contre le Criquet pèlerin est de coordonner cette lutte et de renforcer le système d'information au niveau international. Ce n'est que faute de structures alternatives que la FAO s'est impliquée dans la*

mise en œuvre de projets. Cette structure alternative, dans le cadre de la Région occidentale, devrait être la CLCPRO, sous réserve qu'elle devienne une structure efficace au niveau opérationnel, qui serait chargée de mettre en œuvre les opérations de lutte contre le Criquet pèlerin en coopération avec les structures nationales.

341. *Dans la plupart des pays touchés, principalement au Sahel, la capacité fait défaut pour organiser et mettre en œuvre des opérations à grande échelle de lutte antiacridienne, que ce soit à titre préventif ou en réponse à une invasion, avec la logistique afférente. De plus, les programmes FAO de prévention et de coordination antiacridiennes, tels qu'EMPRES, ne sont pas pleinement opérationnels dans une des deux régions de mise en œuvre. En conséquence, l'existence de lacunes à combler est souvent inévitable. Si la FAO doit se limiter à la coordination, un rôle pour lequel elle a des capacités qui manquent à de nombreuses institutions, ou à l'exécution sur le terrain, il faut se tourner ailleurs pour combler ces lacunes. L'idéal à long terme est de voir les pays eux-mêmes, et leurs organisations régionales, prendre la responsabilité de la mise en œuvre opérationnelle.*

342. *Le problème du Criquet pèlerin se pose à l'échelle régionale, aussi est-ce une bonne chose que la FAO et les organisations régionales soient disponibles pour traiter des aspects à ce niveau. Le manque de clarté qui affecte le rôle des différents intervenants et leurs interactions constitue une faiblesse. Il peut en résulter des efforts faisant double emploi, et une perte de temps et de ressources. De plus, l'information est fréquemment insuffisante en quantité et en qualité. On citera, parmi d'autres points faibles, le manque de personnel qualifié, le manque d'équipement pour les unités nationales de lutte antiacridienne dans les pays de la ligne de front, et l'absence, dans les pays touchés, de budget annuel de lutte antiacridienne, qui seul peut assurer une surveillance préventive et des opérations défensives efficaces. La circulation de l'information sur le Criquet pèlerin entre les pays concernés doit, quant à elle, être mentionnée comme un point fort.*

343. *Certains bailleurs de fonds se sont refusés à jouer le jeu de la coordination, faisant transiter peu de fonds par la FAO et lui apportant peu d'information sur les activités qu'ils finançaient. Les pays touchés ont parfois également joué le jeu à leur manière, abattant la carte multi-bailleurs, rencontrant les bailleurs les uns après les autres sans leur donner d'informations sur l'objet des discussions avec les autres bailleurs, et donnant fréquemment la préférence au financement direct, que ce soit en raison de l'opinion publique ou pour d'autres raisons.*

344. *La FAO a un rôle important à jouer dans ce contexte et elle devrait être en mesure, d'une façon ou d'une autre, de renforcer son rôle de coordination au sein de la communauté internationale, y compris les organisations non gouvernementales. Si la FAO pouvait se consacrer davantage à la coordination et, dans toute la mesure du possible, laisser la mise en œuvre à d'autres organisations, sa crédibilité en tant qu'organisme de liaison et de distribution d'information en serait probablement renforcée. Il en résulterait que les pays touchés feraient davantage appel à la FAO et lui transmettraient des informations plus complètes sur les accords bilatéraux auxquels ils sont parties, et il en irait de même pour les pays donateurs et les organisations internationales.*

345. *Si on considère les résultats d'ensemble de la lutte antiacridienne durant la dernière campagne, la réaction de la communauté internationale, bien que tardive, a limité les dégâts. La coordination sur le terrain n'était pas chose aisée, tant en raison du nombre de partenaires impliqués que de l'absence de cadre général d'intervention. Les bailleurs de fonds ne se sont pas vus présenter de requêtes adéquates. La capacité d'intervention sur le terrain de la FAO et sa présence opérationnelle se sont révélées limitées.*

346. *La coordination proprement dite est une tâche qui n'a rien d'aisé quand il s'agit du Criquet pèlerin, compte tenu des superficies qu'il couvre et de la spontanéité de ses manifestations. S'appuyer entièrement sur une coordination centralisée pour la lutte antiacridienne n'est pas réaliste. Il est important de reconnaître que, même si la coordination centralisée est un bon moyen de communiquer avec les responsables sur le terrain, il existe un*

besoin justifié de coordination aux niveaux régional et national. Les efforts de la FAO, des organisations régionales et des administrations nationales pour mettre en place des comités régionaux ou nationaux de coordination doivent être redoublés, ces comités constituant la première ligne de communication avec les bailleurs de fonds dans les zones où se situent effectivement les vrais problèmes.

347. L'équipe d'évaluation estime que la FAO devrait continuer à être le choix le plus logique pour la mise en œuvre de projets multilatéraux de lutte antiacridienne. Cependant, elle devrait, dans ce contexte, évoluer vers un fonctionnement beaucoup plus décentralisé et laisser le personnel en charge des différentes activités de projet prendre des décisions et exercer ses responsabilités de façon simple et efficace.

Arrangements internationaux

348. Il est indispensable d'arriver à une bien meilleure compréhension des rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes, des pays touchés, des bailleurs de fonds et de la FAO, ainsi que de la façon dont le DLCC et les Commissions régionales promeuvent et assurent une surveillance et une lutte antiacridiennes efficaces. Par exemple, l'équipe d'évaluation est restée sous l'impression que, pour certains pays touchés par une situation d'urgence acridienne, les actions à entreprendre à cet égard sont en premier lieu de la responsabilité de la FAO et des Commissions régionales. De même, les bailleurs de fonds et les pays touchés considèrent les situations d'urgence acridiennes comme des événements plutôt isolés, exceptionnels. Il est essentiel d'admettre qu'entre la récession, la pré-urgence et l'urgence acridiennes, il n'y a pas de solution de continuité.

349. Limiter la fréquence et l'importance des recrudescences et des pullulations du Criquet pèlerin suppose un soutien effectif et général pour toute la chaîne d'activités associée à chacune de ces trois phases. Il n'est ni réaliste ni économique de prendre un contrat d'assurance incendie quand la maison est déjà en feu. Davantage de sérieux dans la prise en charge des différentes activités par les différentes parties concernées devrait permettre d'être mieux préparé quand l'urgence surgit, et limiter le genre de conséquences financières et socioéconomiques qui ont pu être observées durant la campagne 2003-2005.

350. Le Criquet pèlerin est et restera une menace permanente sur la sécurité alimentaire et sur les moyens d'existence des populations rurales qui vivent dans les rudes conditions des régions arides et semi-arides. Au cours des 50 dernières années, des moyens de surveillance et de lutte antiacridienne sont apparus, qui permettent de suivre de plus près la situation du Criquet pèlerin et de lutter plus efficacement contre lui. Dans cette mesure, l'importance de la menace qu'il pose peut être réduite de façon significative, pourvu que les conditions qui permettent de mettre en œuvre ces nouveaux moyens de façon optimale et effective soient réunies. Cela suppose que les pays concernés et la communauté internationale continuent d'accorder à cette menace une attention soutenue.

351. Comme le présent rapport l'a souligné, il est nécessaire de pourvoir en moyens et de mettre à exécution des stratégies opérationnelles et des programmes clairement définis. A court terme, pour la Région occidentale, cet aspect relève essentiellement du programme EMPRES. Mais il convient de s'assurer que les arrangements mis en place continueront d'être convenablement soutenus à plus long terme. De plus, le programme EMPRES pour la Région centrale a besoin d'être révisé.

352. Il revient aux pays membres de la CLCPRO de veiller à ce que les opérations de surveillance et de lutte antiacridiennes aux niveaux national et régional soient effectives et menées à une cadence soutenue. L'efficacité opérationnelle de la CLCPRO, ainsi que des autres Commissions régionales, dépend du sérieux de l'engagement de leurs pays membres. Compte tenu de la situation économique au Sahel, la communauté des bailleurs de fonds doit se tenir prête à apporter un complément aux efforts humains et matériels des pays eux-mêmes.

353. Il est essentiel que (i) l'idée que le Criquet pèlerin représente une menace majeure et permanente envers la sécurité alimentaire et les moyens d'existence de vastes segments de la population, dans des pays qui dépendent déjà lourdement de l'assistance internationale au développement, soit de plus en plus acceptée et reconnue; (ii) tant les pays concernés que la communauté internationale apportent un soutien fort, permettant de les mettre en œuvre de façon effective, aux activités indispensables de surveillance et de lutte antiacridiennes tout au long des phases de récession, de pré-urgence et d'urgence; et (iii) qu'un partenariat productif soit créé à cet effet avec le soutien actif et la pleine confiance de l'ensemble des parties concernées.

354. Le présent rapport contient des recommandations spécifiques sur cette question.

E. QUALITE TECHNIQUE ET ADEQUATION AUX BESOINS

355. Une des contraintes les plus importantes observées au cours de la campagne de lutte antiacridienne a été le manque de ressources humaines qualifiées dans la plupart des pays concernés, en particulier au Sahel. Dans une situation de crise, le personnel qui constitue la structure de base de lutte antiacridienne dans ces pays est amené à recourir au renfort de collègues de diverses directions techniques, qui le plus souvent n'ont pas les connaissances nécessaires pour entreprendre de façon adéquate des activités de surveillance ou de lutte antiacridienne. Les conséquences se sont fait sentir, en particulier au cours de la première partie de la campagne, au niveau de la qualité des informations collectées. Celle-ci laissait parfois fort à désirer, notamment pour la détermination des zones infestées et traitées, et pour les détails relatifs aux effets des traitements, qui eux-mêmes n'étaient pas toujours appliqués de façon efficace. Le mauvais état de l'équipement, surtout de l'équipement destiné aux opérations au sol mais également parfois de celui destiné à la lutte aérienne (cas du Niger), n'a pas toujours permis d'obtenir les résultats escomptés.

356. Les leçons tirées de la première partie de la campagne ont permis de prendre une série de mesures visant à améliorer la qualité technique des interventions, en mettant en œuvre des programmes de formation organisés soit par les pays eux-mêmes dans le cas du Maghreb, soit par la FAO dans le cas de la plupart des pays sahéliens. Les thèmes couverts par ces formations comprennent divers aspects de la lutte antiacridienne, y compris le suivi environnemental.

357. Dans le cadre de son assistance aux pays sahéliens confrontés à l'urgence acridienne, la FAO, avec le soutien financier des bailleurs de fonds, a recouru aux services de 22 consultants internationaux, dont neuf en assistance technique directe (conseil et assistance) dans les pays de la ligne de front. La FAO a également affrété 14 avions équipés du système de positionnement de précision DGPS (GPS différentiel) pour assurer un meilleur suivi qualité des opérations de lutte chimique. Outre la fourniture de 50 véhicules tous terrains, un nombre important de pulvérisateurs de type récent, mieux adaptés à la lutte antiacridienne, ont été montés sur les véhicules. Des équipements de communication à haute performance, en quantités significatives, ont été fournis aux pays concernés. Il en est résulté une amélioration très notable de la collecte et de la transmission des données de terrain relatives au Criquet pèlerin.

358. Malheureusement, la plupart des pays touchés par la recrudescence du Criquet pèlerin ne disposaient pas d'un plan d'urgence efficace pour la campagne. Le DLCC, lors de sa réunion extraordinaire tenue du 29 novembre au 2 décembre 2004, avait mis l'accent sur l'importance de se doter de tels plans pour pouvoir réagir avec précision, aux différents niveaux, à la menace acridienne. Son groupe technique avait organisé à Nouakchott, en Mauritanie, un atelier destiné à aider les pays à formuler de tels plans. Depuis, ces plans ont été encore retravaillés pour les pays de la ligne de front à l'occasion d'une réunion conjointe FAO-Banque mondiale organisée à Bamako, Mali, en avril 2005.

359. En ce qui concerne les pesticides, la quasi-totalité de ceux mis en œuvre durant la campagne de lutte antiacridienne appartenaient à la liste de produits recommandés par le Groupe consultatif sur les pesticides de la FAO. Les plus utilisés ont été le chlorpiryphos, le malathion, le fénéthion et la deltaméthrine. Le plus performant en termes d'effet de choc et de vitesse de dégradation est la deltaméthrine, mais son prix relativement élevé en restreint l'utilité aux attaques de cultures spéciales, comme c'était le cas au Maroc.

360. Tandis que les pays du Maghreb ont acquis de leurs propres deniers la presque totalité des pesticides nécessaires, les pays du Sahel ont reçu leurs pesticides, pour l'essentiel, à titre de dons, soit bilatéraux soit par le canal de la FAO. La FAO a veillé à l'application dans les pays concernés des réglementations en vigueur et n'a fourni que des produits officiellement approuvés. Ce qui n'a pas toujours été le cas pour les dons reçus localement.

361. La gestion des réserves de pesticides est devenue une préoccupation majeure pour les autorités responsables de la lutte antiacridienne, qui ont recouru à diverses mesures pour tenter d'optimiser leur entreposage avec les moyens du bord en attendant la construction d'entrepôts adaptés. Le meilleur exemple étant celui du Maroc, qui a pu entreposer ses produits dans des conditions répondant aux normes internationales.

362. L'efficacité et l'efficacé des opérations de lutte antiacridienne mises en œuvre dans les différents pays sont exprimées au mieux, toutes proportions gardées, par le rapport de leurs coûts à l'hectare. Malheureusement la mission d'évaluation a été dans l'impossibilité d'obtenir des comptes rendus détaillés des dépenses pour tous les pays, surtout en ce qui concerne les dépenses d'investissement. Néanmoins, le tableau qui suit a pu être élaboré pour la plupart des pays touchés, sur la base des données collectées par la mission. Il s'agit d'une première estimation, dans laquelle sont comparés des coûts qui, selon les pays, incluent ou non les coûts d'investissement et/ou financiers. Les coûts des opérations de lutte antiacridienne dépendent largement de l'efficacité de la planification de la campagne et de l'apport en temps et heure des différents produits et équipements nécessaires, en particulier pour les traitements aériens, mais ils dépendent également des infrastructures disponibles, comme par exemple de la distance entre les terrains d'aviation et les zones à traiter. Le tableau 8 montre que pour de nombreux pays, il existe un potentiel considérable d'amélioration.

Tableau 7. Coûts approximatifs, en dollars EU par ha, des opérations de lutte antiacridienne de la campagne 2003-2005

Pays	Superficie traitée (ha)	Total des dépenses (dollars EU)	Coûts de la lutte (dollars EU /ha)
Algérie	4 518 842	101 000 000	22,35
Burkina Faso	27 159	1 621 556	59,71
Tchad	22 816	4 700 000	206,00
Mali	385 591	10 173 000	26,38
Maroc	4 854 211	79 000 000	16,27
Mauritanie	1 383 499	18 176 000	13,14
Niger	224 604	7 600 000	33,84
Sénégal	774 591	42 400 000	54,74
Total/moyenne	12 191 313	264 670 556	21,71

363. La recherche est également un facteur d'amélioration de la lutte antiacridienne et de réduction de son coût. La mission d'évaluation considère que les principaux thèmes de recherche qui ressortent de la campagne 2003-2005 concernent les sujets suivants:

- utilisation améliorée des images satellite pour l'identification des aires favorables à la reproduction du Criquet pèlerin, en vue de la lutte préventive;
- détermination du potentiel reproductif du Criquet pèlerin dans les conditions naturelles, et du nombre exact de générations qu'il est susceptible de produire dans des conditions optimales;
- compréhension du comportement du Criquet pèlerin en phase solitaire, de la dynamique de ses populations et des facteurs conduisant à la grégarisation;
- amélioration des techniques de pulvérisation des pesticides, y compris la réduction du dosage;
- amélioration de l'efficacité des biopesticides, et détermination de leur impact sur la santé publique et l'environnement;
- impact socioéconomique des invasions acridiennes;
- causes de l'avortement chez les bovins ayant consommé des excréments de Criquets pèlerins.

364. Compte tenu de la large marge de variation des coûts des opérations de lutte antiacridienne entre les pays touchés durant la campagne 2003-2005,

Il est recommandé:

20. de mettre en œuvre une étude conjointe entre la FAO et les pays concernés, pour identifier les raisons des coûts élevés des opérations de lutte antiacridienne dans certains pays touchés, de façon à en tirer les éléments de recommandations pour une meilleure efficacité de la lutte antiacridienne.

F. EFFETS ET IMPACT DE LA CAMPAGNE DE LUTTE ANTIACRIDIEUNE

365. Les impressions qui suivent trouvent leur source principalement dans les visites de l'équipe d'évaluation dans les pays concernés. Il y a unanimité parmi les bailleurs de fonds, les pays touchés et les populations sur l'importance du potentiel dévastateur des invasions de Criquets pèlerins et leurs répercussions négatives, combinées à celles de la sécheresse, sur les activités de production et sur la sécurité alimentaire des ménages. Ils partagent également une même conclusion selon laquelle les coûts des opérations de lutte auraient été moindres, et l'impact de l'invasion plus limité, si les moyens de lutte avaient été disponibles plus tôt. Enfin, tous souhaitent voir, dans l'éventualité d'une nouvelle recrudescence, les pays concernés convenablement équipés pour mettre en œuvre les campagnes de lutte antiacridienne dans de meilleures conditions.

Les communautés rurales touchées

366. Comme il a été mentionné ci-dessus, si au niveau macro-économique les dégâts aux cultures et aux pâturages ont été considérés comme limités par les autorités nationales, au niveau micro-économique les capacités de production des populations locales ont été profondément ébranlées.

367. Nonobstant le fatalisme latent des populations locales, elles sont profondément convaincues que le désastre, à défaut d'être évité, aurait pu être significativement diminué si l'assistance avait été apportée au moment opportun. Ces groupes et communautés, dont les appels sont restés vains, ont eu l'impression d'être abandonnés par les autorités.

368. A l'échelon local, le jugement sur les résultats de la campagne est mitigé: si les populations locales reconnaissent l'impact irréfutable des opérations de lutte antiacridienne, elles sont mécontentes du retard à l'allumage et de ses graves conséquences. Certains ont perdu une partie considérable de leurs actifs productifs dans les deux premières heures de l'invasion. L'exemple des pertes en animaux subies par de nombreuses femmes d'un village (Damane) de la région d'Inchiri en Mauritanie en est une illustration significative; elles ont perdu plus d'un tiers de leurs moutons. Il n'est pas difficile d'imaginer les répercussions d'une telle calamité sur des gens vivant dans l'indigence et sur leur famille.

369. Bien loin d'accueillir passivement les événements, les populations locales ont utilisé tous les moyens à leur portée (par exemple, le creusement de tranchées pour piéger les larves, puis les détruire par le feu), et ceux qui en avaient les moyens financiers ont parfois investi des sommes importantes dans l'achat de pesticides. C'est ainsi qu'un paysan de la région de Louga, au Sénégal, a dépensé 500 dollars EU pour traiter 79 ha, sans résultat satisfaisant. Certains producteurs se sont déplacés au siège régional des services de l'agriculture pour demander de l'assistance, sans obtenir satisfaction.

370. La qualité de l'assistance postérieure à l'invasion a également donné lieu à des réclamations: plus de la moitié des ménages désignés pour bénéficier d'aide alimentaire l'attendent encore. Un autre exemple de soutien inadéquat est la distribution de semences inaptes à résister aux conditions locales et sans relations avec les besoins des populations. En ce qui concerne l'assistance agricole d'urgence, la mission d'évaluation a exprimé des doutes quant à l'équité des distributions de semences destinées aux ménages dont le chef est un homme, et à ceux dont le chef est une femme.

371. Enfin, il est nécessaire de mentionner les effets négatifs des traitements chimiques. Les populations interrogées ont indiqué que ces traitements ont entraîné la maladie et même la mort de têtes de bétail qui avaient consommé des criquets ou de la végétation traitée, ou été directement en contact avec les pesticides. Cependant, ces assertions ne peuvent pour le moment être confirmées.

372. En raison du fait bien réel qu'il n'est pas possible d'exclure une nouvelle résurgence du Criquet pèlerin, il est essentiel que les campagnes à venir comportent des mesures adéquates pour un meilleur ciblage des interventions, la prise en compte des questions de genre, ainsi que d'autres considérations. À cet égard, il conviendra de tenir le plus grand compte des recommandations présentées dans le chapitre sur l'impact socioéconomique.

Les pays touchés

373. Dans la plupart des pays, les dégâts auraient pu être moindres. L'importance qu'ils ont généralement revêtu est liée à un certain nombre de facteurs, en particulier le manque de ressources. Il est clair que l'importance de la résurgence des Criquets pèlerins a été sous-estimée par les ministères techniques, et que la rapidité de son évolution a pris par surprise les pays touchés. Ce manque de préparation a également entraîné une grande dépendance par rapport à l'assistance apportée par la communauté internationale, au sujet de laquelle les pays touchés ont déploré la lenteur de sa mise en place.

374. Certains des pays touchés ont rencontré de grandes difficultés pour informer de façon satisfaisante le grand public sur les retards affectant les opérations de lutte antiacridienne. Ces retards étaient principalement dus à une disponibilité insuffisante de moyens logistiques, financiers et humains, qui interdisait de s'opposer de façon réellement efficace aux invasions acridiennes. En conséquence, à l'irruption du fléau, les paysans, faute d'autres possibilités, se sont rabattus sur les méthodes traditionnelles de lutte, dans l'attente des équipes de lutte antiacridienne. Mais dans de nombreux cas celles-ci sont arrivées trop tard. Outre les bailleurs de fonds, la FAO a également été montrée du doigt pour sa responsabilité dans le retard à l'allumage des opérations de lutte antiacridienne. Si les carences présentées par les services nationaux de lutte antiacridienne et leurs capacités insuffisantes ont été volontiers reconnues par leur personnel technique, il n'en a pas été question au cours des entretiens avec les responsables de l'administration. Dans certains

pays affectés, l'équipe d'évaluation a pratiquement eu l'impression que les autorités estimaient que la lutte antiacridienne était d'abord et avant tout du ressort de la FAO et de la communauté internationale.

375. Outre la mise à disposition tardive des moyens de lutte, d'autres insuffisances se sont manifestées. On peut en particulier relier ces insuffisances à: (i) la façon dont ont été menées, dans certains cas, les campagnes de sensibilisation et d'information; et (ii) l'impréparation et le manque d'équipement et de trousse de protection dont souffraient les brigades villageoises et autres comités villageois de lutte antiacridienne. On a également associé le retard avec lequel certains pays ont présenté leurs demandes de financement à la lenteur et à la complexité des marchandages politiques auxquels elles ont donné lieu.

376. Concernant la gestion de l'après-crise, il a été admis dans de nombreux pays que celle-ci n'était pas exempte de critiques et les questions suivantes ont été soulevées:

- dans le cadre des actions entreprises pour atténuer les effets du fléau sur les populations touchées, comme l'aide alimentaire ou l'apport de semences, des efforts ont été faits pour éviter toute accusation de favoritisme, mais avec des résultats inégaux. Ainsi les ménages les plus vulnérables n'ont pas nécessairement été secourus;
- dans certains pays, les questions d'environnement et de santé publique ont été pratiquement ignorées;
- l'absence de statistiques agricoles fiables a été un obstacle à l'évaluation de l'impact des invasions acridiennes.

Les bailleurs de fonds

377. Du point de vue des bailleurs de fonds, nonobstant le retard apporté à la fourniture d'assistance, les objectifs de la lutte antiacridienne ont de façon générale été atteints, et la campagne est considérée dans son ensemble comme un succès, du fait que les opérations de lutte antiacridienne ont eu un impact sur les populations de criquets et ont limité les dégâts aux cultures et aux pâturages. Les bailleurs de fonds reconnaissent cependant que dans certains endroits les communautés rurales ont été durement touchées, et qu'une assistance à leur redressement était nécessaire. C'est dans ce but que toute une série de missions conjointes ont été menées dans les pays du Sahel. On peut citer, par exemple, une mission d'évaluation de la production agricole et de la disponibilité alimentaire, menée conjointement par la FAO, le PAM, le CILSS, et le Réseau du système d'alerte rapide contre la famine de USAID (FEWSNET), accompagnée par deux observateurs de la CE et de l'USAID, ainsi que par les Représentants de divers ministères.

378. La mission susmentionnée avait pour objectif l'évaluation de l'impact des invasions acridiennes sur les productions végétale, animale et biomassique, ainsi que sur le degré de vulnérabilité des ménages, et l'analyse de la situation qui en résultait en ce qui concerne la sécurité alimentaire en général. Il était prévu, sur cette base, de déterminer les besoins en aide alimentaire pour 2004/2005, en prenant en compte les importations et l'aide alimentaire déjà apportée par la communauté internationale. À la suite des missions de ce type, diverses interventions ont été menées, mettant en œuvre de l'aide alimentaire directe ou des projets de redressement. Dans ce contexte, il convient de mentionner qu'à en croire certains Représentants des bailleurs de fonds, la détermination des groupes cibles a parfois traduit des considérations moins humanitaires que politiques, et que les communautés ou les ménages les plus durement touchés n'ont pas nécessairement été ceux désignés pour recevoir des secours.

379. Les bailleurs de fonds estiment, comme les pays concernés, que le soutien matériel à la campagne de lutte antiacridienne a subi des retards, mais ils en offrent des explications différentes. Certains évoquent les lourdeurs administratives et les lenteurs des procédures de déboursement des pays donateurs; d'autres relèvent les carences de l'Organisation chargée de ce mandat. Les bailleurs reconnaissent avoir, au départ, accordé trop peu de crédit aux avertissements relatifs à l'importance de la résurgence acridienne et avoir largement ignoré les appels lancés par la FAO. Ils admettent que l'alarme a été donnée par la FAO en temps et heure. Cependant, ces appels n'ont pas été accompagnés d'une argumentation efficace, notamment en ce

qui concerne l'impact potentiel sur la sécurité alimentaire. En conséquence, les bailleurs de fonds ne pouvaient évaluer la gravité de la situation, et ne ressentaient pas l'urgence d'une réaction.

380. Une fois conscients de la crise en cours, qui dans certains pays avait pris des formes catastrophiques, les bailleurs de fonds étaient disposés à apporter les soutiens demandés. Mais certaines conditions préalables n'étaient pas remplies, relativement à la nécessaire information technique, et à la formulation dans les règles de requêtes adéquates. Du point de vue des bailleurs de fonds, cette situation trouvait son origine dans divers facteurs, au nombre desquels les déficiences structurelles, institutionnelles et opérationnelles des pays touchés, ce qui les a parfois conduits à une politique de *wait and see*, quand ce n'était pas d'immobilisme et d'inertie.

381. Les bailleurs de fonds considèrent qu'il n'y a pas de lien particulier entre le manque de clarté de la réaction des autorités nationales des pays touchés et les spécificités de la crise acridienne, du fait qu'une attitude similaire est également observée en réponse à d'autres situations d'urgence telles que le choléra. Il est possible, par exemple, qu'un désir de sous-estimer la gravité d'un fléau se manifeste en raison de considérations électoralistes. Il est certain que cette approche des désastres en général a joué un rôle dans l'indisponibilité des ressources au moment où le besoin s'est fait sentir, et, par la suite, dans les retards apportés au démarrage de la campagne. De plus, la plupart des pays touchés n'ont pas engagé dans la lutte les ressources financières et logistiques qu'on aurait pu en attendre. À l'exception de certains d'entre eux, il n'y avait pas de volonté de confronter la crise.

382. Dans certains pays, les bailleurs de fonds citent parmi les raisons des retards l'incapacité de la Représentation de la FAO, handicapée par la maigreur de ses ressources humaines, à jouer son rôle de coordination. Dans le meilleur des cas l'information arrivait trop tard, et dans le pire des cas elle était délivrée au compte-gouttes et ne répondait pas aux besoins. Dans d'autres pays au contraire, la Représentation de la FAO était citée comme une agence exemplaire, avec une remarquable capacité à sensibiliser, informer et mobiliser.

383. Tous comptes faits, les bailleurs de fonds reconnaissent:

- avoir sous-estimé l'importance de la menace acridienne en raison d'un manque d'informations convaincantes sur la situation du Criquet pèlerin;
- ne pas être, pour la plupart d'entre eux, des agences d'intervention d'urgence, et que leur fonctionnement n'est donc pas adapté au traitement d'une crise acridienne;
- avoir prêté trop peu d'attention aux aspects de suivi environnemental.

384. Nonobstant ces déficiences, l'aide apportée aux pays touchés sous forme de secours financiers, matériels ou institutionnels aura permis une lutte plus efficace contre les invasions de Criquets pèlerins et un renforcement des capacités de lutte des pays concernés.

385. À l'avenir, il sera essentiel:

- d'identifier pour la lutte antiacridienne des sources plus durables de moyens matériels;
- de tout faire pour être prêt à réagir au bon moment;
- d'intégrer les conséquences des opérations de lutte dans les projets d'assistance technique, de façon à améliorer la gestion de l'après-crise; et
- de veiller à ce que le soutien des structures et des moyens consacrés à une lutte préventive efficace soit mieux assuré, en gardant à l'esprit que le manque de soutien de la part des pays membres a déjà entraîné la disparition de structures similaires telles que l'OCLALAV.

V. Vers une lutte antiacridienne durable

386. L'équipe d'évaluation est arrivée à la conclusion que dans le futur, l'impact des invasions de Criquets pèlerins peut être fortement réduit, et même complètement évité, à condition que les recommandations générales qui suivent, et pour lesquelles le présent rapport propose par ailleurs des arguments supplémentaires, soient suivies d'effets. Il a été proposé de classer ces recommandations par ordre de priorité, mais l'équipe d'évaluation estime que pour obtenir des améliorations durables en matière de lutte antiacridienne il convient de les gérer dans leur ensemble, en urgence et en prenant les mesures de suivi qui s'imposent.

387. Pour être efficace, la lutte antiacridienne exige – par contraste avec la situation actuelle – une prise de conscience bien supérieure, et un engagement bien plus efficace et coopératif dans les différentes activités à mettre en œuvre, de la part des différents groupes concernés. Ceux-ci incluent la FAO, le DLCC, les Commissions régionales, les pays concernés et les bailleurs de fonds. Il importe que le processus de transition entre les différents stades de rémission du Criquet pèlerin, de pré-urgence et d'urgence acridiennes à grande échelle, ainsi que les liens entre ces stades, soit pleinement assimilé par l'ensemble des parties concernées pour leur permettre de réagir avec promptitude et efficacité. Ces différents stades sont trop souvent considérés comme des événements isolés et indépendants les uns des autres. Tant une meilleure compréhension de ce phénomène que la mise en place d'arrangements institutionnels adéquats pour y faire face sont des éléments essentiels de la mise en œuvre des recommandations présentées par le rapport de l'équipe d'évaluation.

388. Par ailleurs, compte tenu du fait que la présente évaluation a été limitée à une seule des trois grandes régions de l'aire concernée par l'invasion du Criquet pèlerin, l'équipe d'évaluation considère qu'outre la mise en œuvre des recommandations qu'elle présente dans son rapport, il conviendrait d'examiner l'impact éventuel de telles mesures sur les activités de surveillance et de lutte antiacridiennes dans les deux autres régions. C'est à la FAO qu'il appartiendrait, en liaison étroite avec les parties prenantes concernées, de prendre cette initiative.

Stratégie de lutte antiacridienne préventive à l'échelon national

389. L'Histoire démontre que l'épicentre des pullulations à l'origine de la formation des essaims qui ont envahi la Région occidentale a toujours été la Région centrale, et plus particulièrement les aires de reproduction saisonnières le long des côtes de la mer Rouge, ainsi que l'arrière-pays au Soudan et en Arabie saoudite. Cependant, la résurgence de 2003-2005, qui a son origine dans la Région occidentale indépendamment de la région centrale, est atypique dans l'historique des invasions acridiennes. La Région centrale offre également de vastes aires de reproduction qui peuvent causer, comme les événements récents l'ont démontré, des pullulations et des invasions à grande échelle quand les conditions écologiques deviennent favorables.

390. Les aires de reproduction saisonnières du Sahel sont essentiellement situées dans les pays dits de la ligne de front (le Tchad, le Mali, la Mauritanie, et le Niger). Une surveillance et un contrôle réguliers de ces aires de reproduction permettrait d'entreprendre la lutte contre les populations de Criquets pèlerins avant qu'elles n'infestent des superficies plus importantes et ne deviennent difficiles à contenir. À ce jour, seule la Mauritanie a mis en place le cadre institutionnel nécessaire pour la mise en œuvre d'une stratégie de lutte préventive. La composante antiacridienne du programme EMPRES (*Systeme de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes*) est en place dans la Région centre depuis 1997 et a eu des résultats très prometteurs. Ce programme a contribué à la réaction rapide qui, de concert avec des précipitations défavorables, a évité des pullulations et des invasions importantes dans la Région centrale durant la recrudescence 2003-2005. En revanche, le programme EMPRES de la Région occidentale n'était pas encore pleinement opérationnel durant cette recrudescence; une occasion manquée pour la région.

391. Au vu des enseignements à tirer de la recrudescence 2003-2005,

21. Il est recommandé:

- a) de mettre en place une stratégie efficace de lutte préventive antiacridienne dans l'ensemble des pays de la Région occidentale, là où se trouvent des aires de reproduction saisonnières, afin de réduire le risque de pullulations et de résurgences à l'avenir en assurant une détection précoce des situations de pré-urgence. La mise en œuvre d'une telle stratégie est de nature à éviter des dommages aux cultures et aux pâturages, et à réduire considérablement les coûts de la lutte antiacridienne en limitant les interventions à des opérations précoces et à petite échelle, tout en permettant le recours à des méthodes plus sûres et moins dommageables pour l'environnement.
- b) De créer dans chacun des pays de la ligne de front une structure nationale de lutte antiacridienne, autonome, et disposant de l'autorité nécessaire pour prendre des décisions administratives et techniques concernant la lutte antiacridienne. Cette structure doit jouir du soutien effectif, matériel, financier, stratégique de son gouvernement. Elle doit être en mesure de faire un plein usage des ressources matérielles, financières et techniques dégagées lors de la résurgence 2003-2005.
- c) D'inscrire au budget national un montant adéquat pour le fonctionnement de ladite structure nationale antiacridienne, de façon à assurer la durabilité de la stratégie de lutte préventive.
- d) D'assurer au programme EMPRES pour la Région occidentale un soutien effectif de la part des pays membres de la CLCPRO et des bailleurs de fonds.
- e) Que les pays du Sahel exposés aux invasions acridiennes conservent une capacité de lutte antiacridienne dans le cadre de leurs services de protection phytosanitaire, et veillent à ce que les leçons tirées de la campagne 2003-2005 soient analysées, disséminées et préservées dans un cadre approprié tel que la formation.
- f) De renforcer les capacités humaines en acridologie de façon à prendre la relève des spécialistes actuels en lutte antiacridienne, dont beaucoup atteindront l'âge de la retraite dans les prochaines 10-15 années.

392. Les détails des mesures à prendre pour un renforcement effectif des unités nationales de lutte antiacridienne ont été récemment définis à l'occasion de la première réunion du Comité de pilotage du programme EMPRES pour la Région occidentale, qui s'est tenue du 4 au 6 mars 2006 à Alger²⁴. Par exemple, le nombre minimum d'équipes de surveillance et de lutte antiacridiennes a été estimé à six pour le Mali, 10 pour la Mauritanie, cinq pour le Niger et quatre pour le Tchad. Les estimations de coûts pour la mise en place et le fonctionnement des unités nationales de lutte antiacridienne sont données dans le tableau 8 pour chacun de ces quatre pays.

²⁴ Programme EMPRES en Région occidentale. Rapport de la première réunion du Comité de pilotage. Alger, Algérie, 4-6 mars 2006. FAO, mars 2006.

Tableau 8. Coûts totaux de la lutte préventive antiacridienne (dollars EU)

Pays	2006	2007	2008	2009	Total
Tchad	2 258 230	519 384	615 184	834 884	4 227 682
Mali	2 962 205	642 895	770 895	840 135	5 216 130
Mauritanie	4 766 544	988 974	1 306 654	1 382 934	8 445 106
Niger	1 592 607	659 483	753 603	864 123	3 869 816
Total	11 579 586	2 810 736	3 446 336	3 922 076	21 758 734

393. Pour 2006, la plus grande partie de ces coûts est déjà couverte par des projets en cours, en particulier ceux financés par la Banque africaine de développement et la Banque mondiale. Le reliquat non couvert pour 2006 est estimé actuellement à 1.485.542 dollars EU, mais il devrait être au moins en partie comblé par les contributions nationales, qui n'ont pas encore été agrégées aux estimations. Pour les années suivantes, il reste un besoin substantiel de contributions supplémentaires des bailleurs de fonds. Les coûts pour 2006 comprennent une proportion significative d'équipement et de constructions.

394. Les estimations ci-dessus mettent en évidence qu'une prime d'assurance d'environ cinq millions de dollars EU par an peut permettre soit d'éviter une nouvelle résurgence du Criquet pèlerin, soit pour le moins d'en limiter les dommages à un niveau bien moindre que la recrudescence de 2003-2005..

Renforcement de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale

395. La CLCPRO est chargée, avec d'autres institutions, du renforcement des unités nationales de lutte antiacridienne, via ses propres programmes et en collaboration avec le programme EMPRES pour la Région occidentale. Cependant, le caractère limité du rôle et des responsabilités de la CLCPRO en ce qui concerne les opérations de lutte antiacridienne dans la Région occidentale, en comparaison avec les activités qui étaient celles de l' « Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire » (OCLALAV), nuit à sa visibilité et à sa reconnaissance tant par les pays membres que par les unités nationales de ces pays.

396. Afin de permettre à la CLCPRO de jouer son rôle et d'exercer ses responsabilités dans la région de façon plus efficace,

22. Il est recommandé:

- a) de procéder à une révision des responsabilités et du rôle du Secrétariat de la CLCPRO et de faire en sorte qu'il dispose des ressources nécessaires pour les exercer de façon efficace à moyen et long terme. Le Secrétariat de la CLCPRO doit être l'interface principale avec les pays de la région, que ce soit durant les récessions ou les urgences acridiennes.
- b) De déléguer au Secrétariat de la CLCPRO des responsabilités supplémentaires, financières et opérationnelles, en cas de nouvelle urgence acridienne.
- c) De procéder sans attendre au réalignement des différents composants du programme EMPRES pour la Région occidentale en les intégrant au mandat du Secrétariat, de la même façon que le programme pour la Région centrale a été incorporé à la structure de la Commission régionale de la Région centrale, et ce dans le but de renforcer la CLCPRO et de rendre plus effective l'exécution de ses activités.

397. Le programme EMPRES pour la Région occidentale, dont le Secrétaire de la CLCPRO est le coordinateur, est opérationnel depuis 2006. Il y a déjà là une opportunité pour la CLCPRO de jouer un rôle beaucoup plus efficace dans les activités de lutte antiacridienne préventive de la région. La FAO a choisi de mettre en poste à Dakar le second professionnel prévu par le projet de la BAD. L'équipe d'évaluation estime que cette décision ne tire pas le meilleur parti des ressources humaines disponibles et recommande de regrouper l'ensemble des composantes du programme EMPRES au sein du Secrétariat de la CLCPRO. Ce qui permettrait au Secrétariat de disposer des ressources humaines nécessaires pour exercer ses diverses responsabilités jusqu'à la fin du programme EMPRES, prévue en 2009.

398. La FAO devrait de toute urgence élaborer les plans nécessaires, y compris la façon dont le Secrétariat de la CLCPRO devrait être renforcé en période d'urgence acridienne, de façon à être effectivement en mesure d'exercer ces responsabilités supplémentaires.

Les responsabilités de la FAO

399. Le Criquet pèlerin constitue une menace pour la production agricole des pays africains du nord de l'Équateur, des pays du Proche Orient et de l'Asie du Sud-Ouest. Compte tenu du mandat général détenu par la FAO depuis plus de cinq décennies, relatif à la surveillance du Criquet pèlerin et aux activités de lutte antiacridienne, il est clair qu'elle a la responsabilité d'apporter à ces pays l'assistance nécessaire pour leur permettre de prévenir les pullulations acridiennes et de lutter efficacement contre les résurgences du Criquet pèlerin. Même si les activités que cela implique se situent aux niveaux national, régional et international, c'est au niveau national que le processus se met en route. Il en découle que les pays concernés doivent reconnaître la très haute importance que revêtent la surveillance et la lutte antiacridienne à leur niveau, prendre des mesures concrètes pour résoudre efficacement le problème, et être en mesure de déterminer à quel moment il est nécessaire de demander de l'assistance quand leurs capacités propres sont saturées.

400. Pour permettre à la FAO de continuer à exercer de façon efficace ses responsabilités relatives à la prévention et à la lutte antiacridiennes,

23. Il est recommandé:

- a) dans un premier temps, de renforcer les ressources humaines du Service d'information sur le Criquet pèlerin de la FAO, qui ne compte actuellement qu'un professionnel, tandis que serait procédé à un examen de la masse critique nécessaire à son Groupe Acridiens pour exercer efficacement son vaste éventail de responsabilités.
- b) Que la FAO et ses pays membres apportent au DLCC la considération et le soutien nécessaires et tirent parti du Groupe technique sur le Criquet pèlerin pour examiner les besoins en développement de moyens améliorés de surveillance et de lutte antiacridiennes, et préparer des propositions appropriées.
- c) Que toutes mesures soient prises afin de permettre aux Représentants de la FAO, en cas d'une nouvelle recrudescence acridienne, d'apporter aux pays membres une collaboration efficace et une assistance concrète dans le processus de coordination et de mobilisation de l'assistance internationale, en présentant des plans d'action clairement définis et assortis de propositions concrètes de mise en œuvre, ainsi qu'en déterminant les besoins en assistance internationale liés à l'exécution de ces plans.

401. Il revient à la FAO d'élaborer les plans et d'entreprendre les actions nécessaires à la mise en œuvre de la recommandation qui précède. Elle doit démontrer sa détermination à s'assurer des capacités nécessaires pour continuer d'exercer les responsabilités qui lui ont été confiées dans le cadre de la prévision et de la lutte antiacridiennes, et ce, de façon efficace et de façon efficiente. Les conséquences budgétaires d'un tel engagement sont substantielles, mais l'équipe d'évaluation les considère comme justifiées, s'agissant d'une fonction centrale de la FAO, qui doit donc être financée sur ses ressources propres. Il est possible que des activités moins essentielles doivent être abandonnées de ce fait.

Le soutien des bailleurs de fonds à la lutte antiacridienne

402. Lutter efficacement contre un ravageur migratoire comme le Criquet pèlerin, capable de passer d'un pays à un autre dans un délai mesuré en heures ou en jours, exige de la flexibilité dans la planification et la mise en œuvre des opérations de lutte.

403. Au cours de la campagne 2003-2005, les pays du Maghreb ont essentiellement utilisé leurs ressources propres pour mettre en œuvre leurs activités de lutte antiacridienne, alors que dans les pays du Sahel, l'essentiel des ressources mises à contribution contre le Criquet pèlerin provenait de la communauté internationale et des pays du Maghreb. Au Sahel, la campagne de lutte a subi le contrecoup d'un retard à l'allumage qui a démontré les insuffisances des procédures de financement en vigueur. L'utilisation efficace de telles ressources suppose de préférence qu'elles soient mises à la disposition des opérations de lutte couvrant l'ensemble des superficies envahies par le Criquet pèlerin, et non confinées aux activités sur le territoire d'un pays déterminé. Un document de travail sur de nouvelles propositions de procédures de financement des campagnes de lutte antiacridienne a été préparé par le secrétariat de la FAO en vue de la prochaine réunion du DLCC.

24. Il est recommandé:

- a) d'explorer la possibilité, en cas de nouvelle urgence acridienne, de mettre en place des fonds régionaux multi-bailleurs destinés à soutenir les programmes régionaux de lutte antiacridienne et à faciliter la mise en œuvre des campagnes de lutte à venir. Il conviendra de prendre soigneusement en compte les contraintes de visibilité et de préférences exprimées par les bailleurs, ainsi que les exigences pertinentes de nature stratégique ou réglementaire, afin de les intégrer à un tel arrangement multi-bailleur.
- b) Que le FAO et les bailleurs explorent la possibilité de mettre en place un mécanisme permettant une certaine flexibilité en réorientant et en modifiant la répartition des fonds apportés par les bailleurs avec un minimum d'obstacles administratifs, de façon à réagir aux urgences en fonction de leur apparition ou de leur évolution. Cet instrument devrait être mis en place au cours du processus de négociation budgétaire des projets, de telle sorte que les documents de projet mentionnent de façon explicite l'importance de cette flexibilité.
- c) D'inclure dans les futurs accords de projet relatifs à la lutte antiacridienne des dispositions réservant une partie des ressources financières à la mise en œuvre d'activités de redressement et d'aide alimentaire au bénéfice des populations touchées, dans l'éventualité où le besoin s'en ferait sentir.

404. La FAO devrait tirer parti de l'expérience acquise durant la récente campagne pour élaborer, en étroite coopération avec les bailleurs de fonds, les plans et les accords nécessaires à la mise en application de la recommandation qui précède. Elle doit prendre toutes dispositions, de concert avec la communauté des bailleurs de fonds internationaux et les pays touchés, pour être en mesure d'exercer ses responsabilités en matière de prévision et de lutte antiacridiennes avec efficacité et efficience.

La mise en œuvre des campagnes de lutte antiacridiennes d'urgence

405. Le traitement efficace des résurgences et invasions de Criquet pèlerin suppose que soient disponibles des plans d'urgence bien définis aux échelons national, régional et international, plans qui ont fait en général défaut durant la campagne 2003-2005. De tels plans, aux niveaux national, régional et international, doivent:

- poser le problème en termes explicites, y compris ses implications sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, les moyens d'existence des populations vulnérables, et l'économie nationale;
- décrire la mise en place des structures nationales de coordination destinées à permettre des synergies effectives entre tous les opérateurs et parties concernées, y compris la coordination entre bailleurs de fonds;
- définir les étapes à suivre pour faire face aux exigences spécifiques d'une urgence acridienne;
- déterminer les responsabilités des différents acteurs et parties concernées;
- apporter des spécifications techniques détaillées pour les intrants à utiliser au cours de la campagne;
- détailler la façon dont ces intrants seront utilisés, avec les précautions relatives à la santé publique et à la sauvegarde de l'environnement, et la façon dont elles seront contrôlées;
- donner le cadre général du soutien logistique à mettre en place durant les opérations de lutte antiacridienne; et

- indiquer les coûts des composants de la campagne de lutte à intégrer au budget national, ainsi qu'une estimation des ressources supplémentaires nécessaires, avec les sources potentielles de financement.

406. En conséquence, en vue d'une préparation adéquate à une nouvelle recrudescence acridienne,

25. Il est recommandé:

- a) de développer des plans d'urgence pour la gestion à moyen et long terme du risque acridien, y compris des plans d'action pour la surveillance et la lutte antiacridiennes aux échelons national, régional et international. Ces plans d'action devront comprendre (i) les principales activités à mettre en œuvre (y compris celles relevant de l'aide alimentaire et du redressement de la situation des populations touchées) et leurs coûts estimatifs, (ii) les ressources financières disponibles, leur origine (budgets propres, ressources extérieures) et les activités couvertes par ces ressources, et (iii) les besoins complémentaires en financement. Ces plans serviront de base à la préparation de plans de travail et budgets annuels.
- b) De baser les demandes de fonds lors des urgences à venir sur des plans d'urgence bien définis et de suivre à cet égard les principes et les recommandations approuvés par le Comité permanent inter-agences.
- c) D'adopter des stratégies précisant bien que les opérations de lutte antiacridienne doivent être menées dans les zones à haut potentiel de production, et également dans les zones à faible potentiel, où généralement l'agriculture est le fait d'exploitants disposant de très peu de ressources.

407. Pour une exécution réussie des plans d'urgence, il est essentiel que les activités de projet mises en œuvre pour les soutenir le soient avec promptitude, sous une direction sans faille et avec le maximum de délégation d'autorité. La FAO a montré durant la campagne 2003-2005 des difficultés à réunir ces conditions, en dépit des efforts considérables déployés par tous les personnels concernés.

26. Deux possibilités pour les actions à mener dans l'avenir:

- a) soit la FAO formule et met en œuvre des procédures appropriées pour faire face à de futures urgences acridiennes de façon plus efficace et plus prompte;
- b) soit il convient d'examiner la possibilité de sous-contracter l'essentiel de ses responsabilités opérationnelles.

408. En raison de ses responsabilités spécifiques relatives à la surveillance et à la lutte antiacridiennes, il revient à la FAO de prendre la tête pour élaborer les plans d'urgence nécessaires, en collaboration avec les différentes parties concernées. La FAO devra indiquer, dans ces plans, la façon dont les règles pour la présentation de requêtes d'assistance édictées par le Comité permanent inter-agences seront observées lors de futures urgences acridiennes. Dans le

même temps, la FAO devrait procéder à un réexamen de ses capacités à mettre en œuvre des projets d'urgence de lutte antiacridienne. Au cas où sa conclusion serait qu'elle doit continuer à le faire, il serait nécessaire qu'elle explore les voies et les moyens d'y parvenir de façon plus efficace. Dans le cas contraire, elle doit formuler des procédures permettant de sous-contracter ces activités de façon optimale.

Arrangements institutionnels

409. Au cours de l'évaluation, des doutes ont été exprimés quant à l'efficacité des arrangements institutionnels prévus pour la lutte contre le criquet pèlerin. Les recommandations susmentionnées se sont efforcées d'en lever quelques-uns. D'un point de vue plus général, il est essentiel (i) que soit davantage reconnue la menace représentée par le criquet pèlerin pour la sécurité alimentaire et les moyens d'existence d'un grand nombre de personnes vivant dans des pays dont le développement est déjà tributaire d'une aide internationale très importante; (ii) qu'un soutien marqué soit accordé par les pays concernés et la communauté internationale aux activités nécessaires de lutte et de surveillance antiacridiennes pendant les phases de rémission, de pré-urgence et d'urgence et (iii) qu'un partenariat productif soit créé avec le soutien actif et la confiance de toutes les parties engagées.

410. Il est indispensable d'arriver à une bien meilleure compréhension des rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes, des pays touchés, des bailleurs de fonds et de la FAO, ainsi que de la façon dont le DLCC et les Commissions régionales promeuvent et assurent une surveillance et une lutte antiacridiennes efficaces. Par exemple, l'équipe d'évaluation est restée sous l'impression que, pour certains pays touchés par une situation d'urgence acridienne, les actions à entreprendre à cet égard sont en premier lieu de la responsabilité de la FAO et des Commissions régionales. De même, les bailleurs de fonds et les pays touchés considèrent les situations d'urgence acridiennes comme des événements plutôt isolés, exceptionnels. Il est essentiel d'admettre qu'entre la récession, la pré-urgence et l'urgence acridiennes, il n'y a pas de solution de continuité.

411. Pour parvenir à ces objectifs,

27. Il est recommandé:

- a) de transformer le DLCC d'un comité essentiellement technique en un mécanisme au sein duquel toutes les parties concernées (pays touchés, bailleurs de fonds et FAO) s'accorderont sur la définition d'intérêts et d'activités communs, et élaboreront des programmes de travail conjoints en liaison directe avec les bailleurs de fonds.
- b) D'organiser régulièrement des réunions des Commissions régionales, au plus haut niveau, pour assurer le soutien des pays membres aux décisions qui y sont prises.
- c) D'envisager la possibilité d'un accord multilatéral sur la lutte antiacridienne, de façon à formaliser l'engagement et le soutien de tous les acteurs clés.

412. La FAO devrait prendre l'initiative de la mise en application de cette recommandation en étroite collaboration avec les parties prenantes. Si les diverses structures nécessaires à la mise en œuvre de la recommandation qui précède sont déjà en place, leurs termes de référence devraient être révisés pour accroître leur efficacité comme instruments de maîtrise de la menace acridienne. Il conviendrait par ailleurs que chacun des groupes responsables, FAO, DLCC et CLCPRO, dispose des moyens nécessaires pour accomplir efficacement sa tâche. Les bailleurs de fonds devraient prendre des mesures pour pouvoir suivre les événements de plus près que par le passé et

prendre des engagements relatifs à l'apport d'assistance en cas de besoin. À cet égard, le soutien financier direct aux unités nationales des pays de la ligne de front pourrait être un élément important, pourvu que leurs autorités nationales démontrent un fort engagement dans le long terme.

L'assistance fournie par les pays du Maghreb

413. Au cours de la campagne de lutte antiacridienne 2003-2005, un aspect très digne d'attention a été la solidarité démontrée par les pays du Maghreb envers leurs voisins du Sahel. La nature même des invasions acridiennes, qui ignorent les frontières, conduit les pays à partager les ressources dont ils disposent pour le bénéfice commun de la région. Les capacités de lutte antiacridienne dont disposent les pays du Maghreb offrent, en raison de leur importance, une occasion irremplaçable de combattre avec davantage d'efficacité les futures pullulations de Criquets pèlerins dans les aires de reproduction estivales situées au Sahel. Ces pullulations précèdent toujours de quelques mois le mouvement des essaims en direction des pays du Maghreb.

414. Pour renforcer la capacité de lutte antiacridienne dans la Région occidentale,

28. Il est recommandé:

- a) la préparation d'un plan d'action et d'un cadre juridique appropriés prévoyant une utilisation conjointe dans un cadre régional des capacités de lutte antiacridienne présentes dans les pays du Maghreb, sous la supervision de la CLCPRO.
- b) La conclusion d'accords entre les différents pays de la région pour encourager, organiser, faciliter et mettre en œuvre des opérations conjointes transfrontières de lutte antiacridienne.
- c) De procéder à l'estimation des coûts prévisionnels pertinents de façon à déterminer le montant du recours à l'assistance internationale permettant une utilisation efficace des équipes et des ressources embarquées des pays du Maghreb dans les pays du Sahel en cas de nouvelles urgences acridiennes.

415. La CLCPRO devrait prendre les initiatives nécessaires pour la mise en place d'un tel système intégré de lutte antiacridienne couvrant la Région occidentale. Les sujets couverts devraient comporter entre autres les modalités opérationnelles, les arrangements juridiques, les étapes du processus d'activation de ce système, les besoins de financement associés et les besoins en soutien international permettant d'assurer une intervention efficace dans les pays de la ligne de front.

L'impact socioéconomique

416. Il est généralement admis que le criquet pèlerin grégaire doit être contrôlé, bien que les données précises concernant les dégâts qu'il peut causer n'aient pas été collectées systématiquement. En conséquence; le calcul du rapport coûts/avantages des opérations de lutte demeure un exercice théorique. Un document de travail de la Banque mondiale sur la gestion du criquet pèlerin (Joffe, 1995)²⁵ suggère que les acridiens ne sont pas globalement des ravageurs particulièrement dévastateurs et qu'ils sont incapables à notre époque d'être la cause d'une insécurité alimentaire à grande échelle. Cependant, l'équipe d'observation a observé que ces impacts, au niveau des communautés touchées, n'avaient rien de bénin, surtout dans les pays du

²⁵ Joffe, S.R., 1995. Desert Locust Management. A Time for Change. Documents de travail de la Banque mondiale. Banque mondiale, Washington, États-Unis.

Sahel. Dans ces pays, au moins huit millions de personnes ont enduré la destruction de leurs cultures vivrières. De plus, les pays en question se sont vus confrontés à des dépenses inattendues et non budgétées mais substantielles, qui ont conduit à réduire d'autant les ressources déployées en soutien d'autres activités de développement.

417. Les campagnes antiacridiennes étaient axées principalement sur l'élimination des populations de criquets sans prendre suffisamment en considération l'incidence sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence. Une évaluation exhaustive de ces impacts n'a pas été possible en raison (i) de l'absence d'une méthodologie adoptée d'un commun accord pour leur estimation, (ii) de l'absence d'un cadre global d'intervention prenant en compte les aspects sociaux, économiques et nutritionnels et (iii) du manque d'intérêt manifesté par les différents services et structures techniques compétents.

29. En conséquence, il est recommandé:

- a) l'élaboration par les différentes autorités concernées d'une méthodologie faisant l'objet d'un accord conjoint pour l'évaluation des impacts socioéconomiques des invasions acridiennes.
- b) La mise en place d'un cadre global d'intervention qui prenne en compte des évaluations rigoureuses de l'impact socioéconomique des invasions acridiennes et des opérations de lutte antiacridienne.
- c) Dans l'éventualité d'une nouvelle urgence acridienne, la mise en œuvre d'études d'impact social et nutritionnel, faisant appel à un large éventail de disciplines et de compétences pertinentes, et menées avec promptitude de façon systématique et multidisciplinaire.

418. Le DLCC devrait réunir un groupe de travail multidisciplinaire pour élaborer des propositions concernant l'application de la recommandation qui précède. Le groupe de travail devra accorder une attention particulière aux actions spécifiques nécessaires au niveau national pour préparer et exécuter les études d'impact.

Santé publique et environnement

419. Dans certains pays, il a été relevé des intoxications humaines et animales ainsi que des effets négatifs sur l'environnement. Il n'a pas toujours été aisé de déterminer les conséquences indésirables du recours aux pesticides. La plupart des pays concernés n'ont ni stratégie d'ensemble de recherche d'impact environnemental, ni laboratoires spécialisés, ni ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant pour suivre le devenir des pesticides au sein de l'environnement dans le cadre d'une politique de santé publique. De grandes quantités de pesticides restent disponibles dans les pays touchés par l'invasion du Criquet pèlerin. Cela était dû en partie au fait que, dans un certain nombre de cas, des quantités supplémentaires de pesticides ont été achetées vers la fin de la campagne contre l'avis du personnel technique. Afin de pouvoir traiter les problèmes de santé publique et d'environnement de façon plus efficace,

30. **Il est recommandé aux pays touchés:**

- a) de n'acquérir que des pesticides certifiés par le CILSS et de créer les conditions requises pour une utilisation appropriée de ces produits.
- b) De prendre toutes dispositions pour renforcer le respect des règles relatives à l'environnement, et de mettre pleinement en application les règles et régulations relatives à la sécurité de la manutention, de l'utilisation et de l'entreposage des pesticides.
- c) D'éviter de commander des quantités excessives de pesticides et de surestimer les besoins en produits.
- d) De renforcer la capacité technique des spécialistes formés au QUEST (Qualité, environnement, santé et traitements), en collaboration et avec l'accord du programme EMPRES pour la Région occidentale et le Ceres-Locustox au Sénégal, et de veiller à leur mise en rapport avec les unités nationales de lutte antiacridienne, de façon à effectuer des enquêtes sanitaires et environnementales en profondeur sur le terrain.
- e) De s'engager, en collaboration avec la FAO, la CLCPRO, les bailleurs de fonds et les fabricants de pesticides, dans la mise en place d'accords contractuels, y compris une banque de pesticides, portant sur la réduction des stocks de pesticides et l'élimination des contenants vides.

420. Il appartient aux pays touchés par le Criquet pèlerin de déterminer en fonction de leurs spécificités propres les mesures pour mettre en œuvre la recommandation qui précède, et d'élaborer les plans d'action nécessaires. Si, conformément aux recommandations antérieures, une stratégie de lutte antiacridienne préventive est mise en place, les effets négatifs des opérations de lutte chimique sur la santé publique et l'environnement seront déjà considérablement diminués.

La recherche

421. Les activités de recherche consacrées au Criquet pèlerin au cours des dernières décennies n'ont guère suscité de vocations, en raison de:

- la nature épisodique des invasions acridiennes, qui interdit la production de matériel biologique en quantité suffisante pour mener des recherches sur l'efficacité et la viabilité de nouveaux produits;
- la dureté des conditions de travail dans les zones désertiques, qui décourage nombre de chercheurs de consentir les longs séjours sur le terrain nécessaires à de telles recherches;
- l'insuffisance des fonds disponibles pour couvrir les frais élevés associés à des recherches entreprises dans des zones éloignées et parfois peu sûres.

422. Or le développement de la recherche dans ce domaine est un moyen primordial d'amélioration des instruments de lutte antiacridienne.

31. **En conséquence, il est recommandé d'encourager la recherche, visant à:**
- a) l'amélioration des techniques opérationnelles de surveillance et de lutte antiacridiennes;
 - b) l'élaboration de moyens novateurs de lutte antiacridienne;
 - c) la généralisation de techniques comme l'imagerie satellite et le GPS différentiel, qui contribueront grandement à la qualité des opérations de surveillance, de suivi et de lutte antiacridienne;
 - d) améliorer la compréhension de la dynamique des populations acridiennes en phase solitaire; et
 - e) la détermination de l'impact d'ensemble des invasions acridiennes sur l'économie des pays touchés.

423. La FAO doit déterminer, en consultation avec le DLCC et les instituts de recherche, quelles sont les étapes à franchir pour progresser dans ces directions, dont l'importance est cruciale pour continuer d'améliorer les opérations de surveillance et de lutte antiacridiennes.